

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20161118-lmc100000014862-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/11/2016

Réception Préfet : 28/11/2016

Publication RAAD : 28/11/2016

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil départemental
du
7 octobre 2016**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 7 octobre 2016

-:-

Etat de présence

L'an 2016, le vendredi 7 octobre, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Jacques BARBAUX, Président, jusqu'au rapport n° 3/01 inclus, puis sous la présidence de Laurence PICARD, Vice-présidente en charge des Solidarités à compter du rapport n° 3/03.

L'ordre de passage des rapports a été le suivant :

- de 11h20 à 13h20 : Rapports n° 0/01, 0/02, 0/03, 0/04, puis rapports de la série n° 1 et 2 jusqu'au rapport n° 3/01 inclus ;
- de 14h40 à 16h10 : Rapports n° 3/03 jusqu'au rapport n° 3/11, puis rapports des séries n° 6, 4, 5 et 7.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Pierre BACQUÉ jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
M. Jean-Jacques BARBAUX jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 5/07 inclus
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 5/07 inclus
M. Smaïl DJEBARA jusqu'au rapport n° 5/07 inclus
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 5/07 inclus
Mme Anne-Laure FONTBONNE jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 5/07 inclus
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
Mme Sarah LACROIX jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 5/07 inclus
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 5/07 inclus
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
Mme Laurence PICARD
Mme Isabelle RECIO jusqu'au rapport n° 4/11 inclus
Mme Béatrice RUCHETON jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
M. Patrick SEPTIERS jusqu'au rapport n° 5/06 inclus
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/01 inclus, puis du rapport n° 3/03 au rapport n° 5/07 inclus
Mme Véronique VEAU jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre BACQUÉ à Mme Isoline MILLOT à compter du rapport n° 3/03
M. Jean-Jacques BARBAUX à Mme Laurence PICARD à compter du rapport n° 3/03
Mme Anne-Laure FONTBONNE à Mme Daisy LUCZAK à compter du rapport n° 3/03
M. Denis JULLEMIER à Mme Martine BULLOT
Mme Sarah LACROIX à M. Olivier LAVENKA à compter du rapport n° 3/03
M. Jean-François PARIGI à Mme Cathy BISSONNIER
M. Ugo PEZZETTA à M. Sinclair VOURIOT à compter du rapport n° 3/03
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à Mme Véronique VEAU jusqu'au rapport n° 3/01 inclus, puis à M. Bernard COZIC à compter du rapport n° 3/03
M. Brice RABASTE à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Isabelle RECIO à Mme Véronique PASQUIER à compter du rapport n° 4/12
Mme Béatrice RUCHETON à M. Ludovic BOUTILLIER à compter du rapport n° 3/03
M. Patrick SEPTIERS à M. Franck VERNIN à compter du rapport n° 5/07
Mme Virginie THOBOR à M. Jean LAVIOLETTE à compter du rapport n° 0/02 jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
M. Xavier VANDERBISE à Mme Isabelle RECIO jusqu'au rapport n° 4/11 inclus, puis à M. Jean-Louis THIERIOT à compter du rapport n° 4/12
Mme Véronique VEAU à Mme Andrée ZAÏDI à compter du rapport n° 3/03

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Bernard CORNEILLE à compter du rapport n° 7/01
Mme Monique DELESSARD à compter du rapport n° 7/01
M. Smaïl DJEBARA à compter du rapport n° 7/01
M. Vincent ÉBLÉ à compter du rapport n° 7/01
Mme Julie GOBERT à compter du rapport n° 7/01
M. Jean LAVIOLETTE à compter du rapport n° 7/01
Mme Marianne MARGATÉ à compter du rapport n° 7/01
Mme Virginie THOBOR à compter du rapport n° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Chers Collègues, la séance va démarrer, et nous recevons Monsieur le Préfet, et je vous demande de vous mettre en place.

Alors Chers Collègues, Chers Collaborateurs, aussi bien du Département que de l'État, je souhaite, tout d'abord en votre nom et au mien, la bienvenue à Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de Seine-et-Marne, et de la même manière au corps préfectoral qui l'entoure, notamment aux sous-préfets de Provins et de Meaux respectivement Madame Laura REYNAUD et Monsieur Gérard PÉHAUT qui ont été récemment nommés, et à la nouvelle sous-préfète en charge de la politique de la ville Madame Maïa ROHNER. Bienvenue à toutes et tous.

Je tiens aussi à adresser mes félicitations à Monsieur Pierre Emmanuel PORTHERET pour son investissement à nos côtés, aux services de la Seine-et-Marne et des Seine-et-Marnais et les relations étroites qu'il a su entretenir avec mon cabinet. Je suis son investissement personnel au service de la sûreté des personnes et des biens au sein de notre département. L'actualité nous rappelle combien cette mission est essentielle. Je lui souhaite donc beaucoup de succès dans ses prochaines fonctions de secrétaire générale de la Préfecture du Morbihan.

Monsieur le Préfet vient aujourd'hui, conformément à la loi, nous présenter le rapport d'activité des services de l'État pour 2015. Monsieur le Préfet, il s'agit d'une obligation légale. Je tenais à vous dire néanmoins que cela était sans préjudice du plaisir que nous avons à vous recevoir dans cette enceinte. S'il est admis que les nécessités de l'action politique ou du positionnement institutionnel me font à ce micro ou à d'autres parler parfois avec véhémence de la personne morale qu'est l'État, je me dois d'observer qu'au quotidien avec les personnes physiques qu'il incarne ici, en Seine-et-Marne, les relations que j'ai souhaitées, dès ma prise de fonction tisser ou retisser entre Conseil départemental et Préfecture, services départementaux et services déconcentrés de l'État, ces relations sont cordiales et à chaque fois que possible constructives. Et, même si les marges de progrès sont nombreuses, il nous appartient d'approfondir ces relations, et de considérer votre administration, Monsieur le Préfet, comme un pôle d'expertise et comme un facilitateur. Je vous cède sans plus attendre la parole, et je donnerai, à l'issue de votre intervention, la possibilité à notre Assemblée de vous poser quelques questions en l'excusant par avance si certaines de ces dernières ont plus trait à l'actualité qu'à l'action 2015 des services de l'État. Merci, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET. Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. La présentation du rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2014 avait été l'occasion de renouer avec une pratique qui était en sommeil dans Département je me félicite de voir qu'elle se confirme pour l'exercice 2015, occasion donc de dresser un bilan de l'année écoulée et de renforcer la coordination entre actions de l'État et actions du Département sur notre territoire commun. Je vous remercie donc Monsieur le Président pour votre invitation à cette séance plénière. J'ai tenu, et vous l'avez bien voulu l'accepter, à ce que les membres du corps préfectoral et les responsables des principaux services de l'État m'accompagnent ; illustration de leur pleine implication à mes côtés.

Mesdames et Messieurs les Élus, vous avez eu communication de mon rapport d'activité pour l'année 2015. Qu'est-ce qui change par rapport à l'année 2014 ? Le thème de la sécurité, de toutes les sécurités, y occupe désormais la première place, tant son importance s'est renforcée avec les événements de 2015 et de 2016. Est-il besoin de le rappeler ? Cette préoccupation cardinale n'a, cependant, pas affecté l'énergie et les moyens que l'État consacre au soutien de l'économie, au soutien de l'emploi, second thème de mon rapport.

Troisième thème que j'aborderai : le mieux vivre ensemble auquel aspirent les Seine-et-Marnais. Et enfin, l'action publique s'inscrit dans un cadre territorial renouvelé. Sujet que j'aborderai en quatrième et dernière partie.

Monsieur le Président, chacun comprendra que je ne borne pas mes propos à 2015, peut-être en anticipant de la sorte quelques questions, mais je considère aussi l'année en cours 2016,

et les perspectives actuelles. Naturellement, je serai à votre disposition pour tenter ensuite de répondre aux questions que vous me poserez. Je le disais, la sécurité est devenue la première priorité de notre action. Les événements nationaux et locaux de l'année écoulée expliquent cette attention particulière. Si j'évoque la sécurité ou plutôt les sécurités, vous me permettrez de commencer par la sécurité intérieure, puisque dès le 9 janvier 2015 la Seine-et-Marne avait été touchée par le terrorisme islamique à Dammartin-en-Goële, et a depuis vécu les autres événements qui ont émaillé l'actualité par répercussion de victimes notamment. Cette situation s'est traduite, vous le savez, par la mise en œuvre de l'état d'urgence. État d'urgence en vigueur depuis novembre 2015 qui prendra fin, en principe, le 26 janvier 2017. À ce titre, quelques chiffres à vous livrer. 79 perquisitions administratives ont été exécutées, dont 64 en 2015, 37 arrêtés d'assignation à résidence ont été pris dont 12 en 2015, 18 interdictions... décisions d'interdictions de sortie du territoire prises toutes en 2015.

La loi du 21 juillet dernier, 21 juillet 2016, a prorogé l'état d'urgence et a introduit la possibilité pour le Préfet d'ordonner des opérations de contrôle administratif. Qu'est-ce que sont ces opérations de contrôle administratif ? Les OCA puisque nous commençons à jargonner aussi sur un sujet comme celui-ci. Ce sont des possibilités offertes, lorsqu'il y a un rassemblement de personnes importantes, d'effectuer sur demande du Préfet des contrôles d'identité et des fouilles de véhicules. Depuis le 16 juillet dernier, j'ai pris 350 arrêtés de cette sorte et j'en ai encore signé une dizaine hier soir, donc ces opérations de contrôle sont significatives et peut-être avez-vous eu les uns et les autres, l'occasion de les voir sur le terrain. Je relève également la mise en œuvre du plan Vigipirate avec sa rubrique « Alerte attentat », la contribution des forces militaires à notre dispositif dans le cadre de l'opération Sentinelle pour surveiller les sites les plus sensibles, vous les avez vus ici et là dans notre département, sur les abords des lieux de culte, tous les lieux de culte, des écoles, des grands centres commerciaux, des gares, de sites sensibles et puis d'un site qui continue d'être probablement parmi les plus sensibles de notre Département : Eurodisney.

Ce premier volet est complété par les mesures dans lesquelles vous intervenez aussi, Monsieur le Président, la prévention de la radicalisation violente. Une politique publique récente, qui a permis d'évoquer en Seine-et-Marne la situation de presque 600 personnes, dont un tiers de mineurs. Vous le savez c'est sur la base d'un numéro d'appel dédié à cette fin que la plupart des signalements nous parviennent. Nous avons mis en place ici plusieurs cellules de veille, cellule générale sur laquelle je ne reviens pas, mais je dirai quelques mots si vous le voulez bien de la cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement des familles, la CESAF, qui est animée par l'association « La Rose des Vents » et au financement de laquelle contribue le Département de Seine-et-Marne, et je l'en félicite puisque c'est une contribution à cette action menée par l'État au travers du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance. Nous avons mis sur pied récemment une autre cellule dédiée aux associations sportives, je pense en particulier au football, à la boxe dans lesquelles on retrouve parfois les germes de possible radicalisation et vers lesquelles nous orientons particulièrement nos actions. Pour vous donner un ordre d'idée, depuis le début de cette année ce sont près de 180 000 euros qui ont été consacrés à ces travaux, à ces chantiers de sensibilisation.

À venir dans les semaines et mois qui viennent, l'intégration dans nos quinze contrats de ville d'un volet spécifique sur la prévention de la radicalisation. Maïa ROHNER la sous-préfète en charge de la politique de la ville en particulier, a notamment cette tâche dans son escarcelle à son... à son arrivée.

J'en viens maintenant toujours au chapitre des sécurités à la rubrique plus classique de la sécurité publique. Je serai plus bref. Avec le rappel de la tendance positive dans laquelle nous continuons de nous inscrire en Seine-et-Marne, depuis maintenant plus de deux ans, on enregistre une baisse continue des atteintes aux biens, autrement dit cambriolage et vols divers continuent de régresser de l'ordre de 10 % par rapport à il y a deux ans. En revanche, la

croissance, pas du même niveau, ce sont quelques petits pourcents, mais tout de même c'est une croissance qui reste minoritaire, mais qui est pénible, les agressions, les atteintes à l'intégrité physique des personnes. Avec une rubrique à l'intérieur de cette famille des atteintes à l'intégrité physique des personnes, celle des violences intrafamiliales, ce qui montre que nous avons toujours dans le milieu familial des soucis à prendre en compte notamment par les services de police et de gendarmerie, il faut bien le dire. Services de police et de gendarmerie qui mettent en ligne depuis maintenant plus d'un an tous les effectifs, y compris les réserves, réserves Police nationale, réserve Gendarmerie pour citer cette dernière. La réserve de la Gendarmerie départementale en Seine-et-Marne a assuré plus de 6 500 missions depuis le 1^{er} janvier de cette année. Sur la même période de l'année précédente, c'était moins de la moitié. Donc, il y a une forte mobilisation de cette réserve.

Parmi les sujets de sécurité publique qui demeurent récurrents et parfois irritants dans le département et qui concernent en particulier les élus ; les gens du voyage et leurs installations illicites. Il faut le dire, pour regarder la réalité en face, le nombre d'installations illicites a augmenté en 2016, même si en même temps augmentaient les efforts pour construire, aménager des zones d'accueil des gens du voyage. Les arrêtés de mise en demeure de quitter les lieux, les décisions d'octroi de la force publique pour évacuer ont également augmenté en 2016 par rapport à 2015. Une situation qui ne doit évidemment pas nous conduire à relâcher nos efforts communs, je pense aux financements que la dotation d'équipements des territoires ruraux apporte nos efforts communs pour appliquer le schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage.

Un mot sur la sécurité civile qui continue évidemment d'appeler notre attention. Dois-je revenir sur les inondations ? C'était l'application d'un dispositif que nous connaissons, que nous exerçons qui donne lieu à des exercices en 2015 et en 2016, d'ailleurs je pense à l'exercice sur toute la région Île-de-France qui avait précédé de quelques semaines, l'épisode pluvieux et l'inondation de mai et juin dernier. Je l'ai évoqué devant l'Assemblée des Maires, Monsieur le Président, j'y reviendrai si vous le souhaitez, notamment en termes de chiffres. Vous le savez que... avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec les collectivités territoriales dont... dont la vôtre, Monsieur le Président, mais avec d'autres également, des efforts importants ont été consentis pour venir en aide aux personnes privées, aux entreprises, aussi aux collectivités, j'en termine avec cette rubrique, nous sommes en Préfecture, en lien avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable, en train d'instruire les 95 demandes de collectivités, la vôtre, départementale, mais aussi nombre de communes ou d'intercommunalités qui nous ont sollicités pour leur venir en aide, notamment en regard des dégâts subis par les biens non assurables des collectivités, donc dossiers en cours d'instruction. Ce seront des décisions budgétaires, soyons clairs, qui interviendront en 2017, qui n'interviendront plus cette année.

Toujours au titre de la sécurité civile en 2015 et en 2016, les 39 établissements Seveso que compte le département, soit près de la moitié des établissements Seveso que compte l'Île-de-France, ont fait l'objet de deux types d'interpellations et de surveillance spécifique. D'abord dans le cadre du risque attentat, chacun de ces établissements a fait l'objet d'une visite adaptée par l'ensemble des services concernés. Ensuite en regard du risque inondation, ceux qui ont vécu avec moi et avec d'autres, en particulier sur la Vallée du Loing, l'épisode de ce début d'été ou plutôt de cette fin de printemps, se souviennent de Bagneux et du risque... que même à l'occasion d'ailleurs, d'une visite ministérielle nous avons pu identifier par rapport à un établissement qui heureusement s'en est bien sorti d'ailleurs, et nous promet quelques investissements dans les mois à venir.

Je conclurai ce chapitre des sécurités en évoquant, si vous le voulez bien, la sécurité routière qui demeure un point de préoccupation important dans le département. 2015 a été une année noire. 91 morts sur les routes de notre département, alors qu'il n'y en avait que 56 deux

années auparavant en 2013. À ce jour, en ce début d'automne 2016, sur la même période de 2015 et de 2016, nous avons heureusement - ça s'est le bon chiffre - 10 tués de moins. 63 tués l'an dernier, 53 cette année, en ce début du mois d'octobre. C'est une relative satisfaction, parce que si l'on regarde les accidents et les blessés, il y a autant d'accidents et autant de blessés qu'à la même période de l'année dernière. Il ne faut pas relâcher nos efforts, les efforts qui sont conduits par les services de Police et de Gendarmerie ne le seront pas. Nous continuons d'avoir un... - j'allais dire - un taux de contrôle qui significatif autant le savoir. Si l'on regarde les réseaux routiers, les routes départementales demeurent les plus meurtrières avec 63 % des accidents mortels en 2015. Et à cet égard je veux remercier une fois de plus le Président et votre Assemblée d'avoir continué de contribuer à cette politique. Je pense à l'opération « Silhouette » que progressivement nous dressons ensemble sur les sites accidentogènes du département. Je pense aux outils, aux opérations de prévention assez nombreuses que nous menons en particulier dans les collèges, que nous menons avec les sociétés de transport, les transports scolaires en particulier pour faire en sorte que la communication et la prévention jouent également le rôle, je pense aux lycées, je pense aux abris bus, 800 abris bus du Département dans lesquels vous avez mis en place une communication, qui je pense, porte auprès des usagers de nos routes. Voici pour ce premier thème consacré aux sécurités.

J'entre d'emblée sur le soutien à l'économie et à l'emploi. Deuxième rubrique telle qu'elle figure d'ailleurs dans le rapport qui est entre vos mains. On peut avoir une forme de satisfaction avec le constat du progrès continu de la Seine-et-Marne en matière d'évolution démographique. Nous restons le premier département français métropolitain en progression démographique, cela va avec une croissance des emplois au cours de l'année écoulée. Plus de 6 000 emplois salariés supplémentaires s'inscrivent sur le territoire seine-et-marnais, je crois que c'est important de le souligner. Plusieurs projets - je ne serai pas exhaustif - participent au dynamisme économique de notre département. Certains sont liés à la mise en place du Grand Paris - je crois qu'il faut le dire - comme le Corridor aéroportuaire Roissy - Charles de Gaulle, comme le projet de liaison ferroviaire entre la Gare de l'Ouest et Roissy.

Après les opérations nationales, les villes nouvelles des décennies antérieures, de nouveaux outils de développement urbain en particulier, ont été proposés par le Gouvernement il y a un peu plus d'un an, je veux parler des contrats d'intérêts nationaux. Je l'ai évoqué il y a exactement une semaine devant le Congrès des Maires, je souhaite le ré-évoquer devant vous. Je crois que c'est une politique de l'État qui est importante, qui n'est pas seulement une politique de l'État, qui se veut être une évolution permettant aux élus locaux de prendre une plus grande part, de prendre une plus grande place dans le développement des territoires qu'ils ont à gérer. Trois espaces sont concernés par cette politique en Seine-et-Marne : le grand Roissy que j'évoquais il y a un instant avec un périmètre qui pour l'instant reste à déterminer entre Val d'Oise - Seine-et-Marne, voire Seine-Saint-Denis, comment cerner ? Comment articuler ? Comment affiche la gouvernance ? Cela reste des questions qui ne sont pas totalement tranchées. Grand Paris Sud, pour aller presque à l'autre extrémité du Département, plus proche de Melun, grand Paris Sud, cette nouvelle intercommunalité créée dans le cadre du schéma régional de coopération intercommunale a vu le jour le 1^{er} janvier dernier. Grand Paris Sud a été, et pour l'instant d'ailleurs c'est la seule, aire géographique assignée avec l'État un contrat d'intérêt national qui signifie notamment un apport régulier et annuel de fonds permettant d'appuyer les grands projets que cette communauté d'agglomération porte. Le seul projet de contrat d'intérêt national exclusivement seine-et-marnais, c'est le projet que j'appelle le Grand Melun. Nous avons pu, il y a un an et demi, faire admettre que la Seine-et-Marne pouvait bénéficier de l'une de cette dizaine de pastilles - je les appelle comme ça sur la carte de l'Île-de-France - qui permettent de voir l'avenir à long, voire à très long terme. Je pense que c'est un enjeu fort et là encore je vous remercie Monsieur le Président du Conseil départemental d'avoir accepté que dans ce travail d'études qui est engagé... je regarde un certain nombre d'élus,

Maires notamment qui sont en face de moi quand je parle de la communauté d'agglomération de grand Melun. Je pense fort Le Mée, je pense fort Dammarie. Nous avons commencé à travailler et nous nous retrouverons début novembre pour échafauder peut-être un peu plus d'avance ce que pourrait être le cœur de ce contrat entre le développement économique autour de Villaroche, entre le développement l'habitat au Saint-Louis, entre les franchissements de Seine, entre les pôles universitaires qui gagneraient à se développer sur Melun, entre les atouts touristiques que nous pourrions mieux valoriser notamment à Vaux-le-Vicomte.

Autres pôles de développement : Eurodisney. J'ai tenu d'ailleurs à ce que figure dans le rapport qui est sur votre table pour la première fois, quelques pages sur les opérations d'intérêt national et sur les établissements publics de l'État que sont EPAMARNE, EPAFRANCE, si je parle de Disney Marne-la-Vallée. C'est bien une action de l'État, donc je me dois de l'intégrer dans le rapport que je vous livre et je me dois de l'intégrer dans les propos que je tiens devant vous, vis-à-vis des élus et en particulier de Marne-la-Vallée, mais surtout Val d'Europe. Je prendrai dans les semaines qui viennent l'initiative pour faire en sorte qu'elle puisse être encore plus, encore mieux associée à l'avenir, parce que devant nous il y a village nature, ça s'est du 2017, mais la phase 4 d'Eurodisney comporte des investissements et des potentialités particulièrement lourds auxquels, je crois, il faut que vous soyez associés le plus tôt possible. Une idée par exemple, qui circule sur la candidature de Paris aux Jeux olympiques, ça c'est décision septembre 2017 et on verra les répercussions qui peuvent être celles que la Seine-et-Marne pourrait accueillir. Il y a aussi l'Exposition universelle, pour l'instant la France n'est pas candidate, mais si la France était candidate, l'agglomération parisienne et la Seine-et-Marne en particulier pourraient peut-être jouer leur partition. Nous disposons, je crois, d'atouts pour cela.

Autre atout seine-et-marnais, l'agriculture. On ne peut pas faire l'impasse sur ce secteur économique extrêmement important, je commence là aussi par le côté positif même si l'année 2016 - là ce n'est pas tellement un bilan 2015 que je vous restitue j'en ai conscience - même si l'année 2016 aurait été une année noire, je reste persuadé avec, je crois la majorité ou la totalité d'entre vous, que l'agriculture demeure un point fort de notre économie, que les aides que nous avons mises en place doivent contribuer à passer ou à dépasser cette année noire. Je pense en particulier, Monsieur le Directeur des Finances publiques, à l'aide significative en matière de dégrèvement de la taxe foncière non bâtie qui pourrait représenter au moins 7 millions d'euros dans nos Départements. Je pense aussi aux annonces faites par le Gouvernement, on a... Conseil des ministres mercredi avec cette mise en place d'un fonds de garantie à hauteur de 1,5 milliard d'euros qui devrait permettre aux agriculteurs de voir leurs prêts évoluer et garanties donc dans de bien meilleures conditions que celles qui valaient jusqu'à présent.

Économie toujours, nous restons complètement disponibles sur les aides qui peuvent être apportées au secteur économique. Alors, je me dois de dire un mot du CICE, du Crédit Impôt Compétitivité Emploi et du pacte de responsabilité qui demeure une action forte de l'État. Un chiffre enfin, deux chiffres mêmes, 124 millions d'euros pour la Seine-et-Marne en 2014, 158 millions d'euros en 2015. Je n'ai pas encore les chiffres de 2016, c'est trop tôt pour vous les livrer, mais les quelque 15 000 entreprises qui ont bénéficié de cette ristourne, de ces aides sonnantes et trébuchantes ne peuvent - je le pense en tout cas - que sans réjouir. On peut regarder au travers de leur compte d'exploitation d'utilisation quelles en sont les unes et les autres, mais ce qui est certain c'est que cette aide est un soutien à l'économie et à la création d'emploi.

Emploi, une situation de l'emploi qui voit la Seine-et-Marne s'inscrire dans la dynamique nationale, une amélioration - je ne développerai pas les chiffres en tout cas pas maintenant sauf si vous souhaitez que j'y revienne - une amélioration légère sur l'année écoulée. Si on considère l'ensemble de l'année écoulée, on affiche une amélioration de la demande d'emploi, notamment de catégorie 1 en Seine-et-Marne, une donnée récente celle des chiffres du mois d'août qui est alarmante et qu'il faut bien mettre en lien, je crois que toutes les

analyses convergent, qu'il faut bien mettre en lien avec un autre... enfin avec un autre, avec un secteur de l'économie qui s'appelle le tourisme. La saison 2016 n'aura pas été, ça s'est déjà une certitude, une bonne saison touristique. On le voit sur... et le Département d'ailleurs a affiché quelques chiffres. À cette heure, si on regarde les fréquentations du Château de Fontainebleau, on est plutôt sur une baisse de l'ordre de 10 %, 2016 par rapport à 2015. Une baisse qui est importante sur Paris. Si on regarde le Louvre, le Louvre est à moins 25 %. Donc, ça donne une indication nationale et donc, quelque part francilienne de cet élément qu'il faut mettre en lien avec le climat de sécurité ou d'insécurité qui est parfois perçu excessivement d'ailleurs, de mon point de vue, à l'étranger puisque ce sont surtout les visiteurs étrangers dont nous voyons baisser les contingents. Raison de plus pour que les aides à l'emploi continuent d'être une priorité. Elles le sont au travers des aides publiques qui touchent un certain nombre de catégories de jeunes en particulier, je pense au plan 500 000 formations annoncées au début de cette année, et mises en œuvre par Pôle Emploi, le Directeur de Pôle Emploi est parmi nous. L'objectif pour la Seine-et-Marne est d'atteindre les 13 000 entrées en formation d'ici la fin de cette année. Nous sommes bien partis pour atteindre cet objectif, en tout cas nous sommes complètement mobilisés avec les Missions locales et les agences de Pôle Emploi pour arriver à cet objectif.

Autre dispositif que nous avons démarré en 2015, en Seine-et-Marne, la Garantie jeunes. On se rappelle cette Garantie jeunes dont nombre - j'en étais - se posaient des questions sur l'utilité, l'efficacité au début de sa mise en place pour 2016. Nous en sommes à plus de 400 jeunes en Seine-et-Marne qui en ont bénéficié ou qui en bénéficient actuellement. Je crois que cela reste, depuis que cela a été expérimenté à partir de l'année 2013, un outil particulièrement adapté, notamment pour les jeunes décrocheurs qui au lieu d'errer sur des activités que... parfois la morale et parfois même la loi réprime et réprime peuvent ainsi trouver une activité, une raison de se lever le matin pour rejoindre des équipes d'autres jeunes et vaquer à des activités qui sont encadrées par les Missions locales et par le monde associatif en particulier.

Troisième volet de mon intervention : cohésion sociale, on y est d'ailleurs quand on parle d'emploi et solidarité. Et puisque j'évoquais les jeunes en difficulté j'en arrive à ceux de nos concitoyens ou ceux des hommes et des femmes qui sont sur notre territoire, et qui sont peut-être les moins favorisés par l'actualité, par l'histoire. Un mot sur les migrants. J'avais eu l'occasion de le souligner devant vous l'an passé, l'enjeu pour les services de l'État en région, c'est la gestion de l'afflux des demandeurs d'asile dans certaines zones particulièrement tendues, et notamment, et évidemment vous le savez toutes et tous à Paris, en particulier dans le secteur Nord de Paris. Dans cet enjeu régional, la Seine-et-Marne peut et doit prendre sa part, dans les meilleures conditions possibles, eu égard aux difficultés et aux complexités de cette tâche que j'en suis sûr vous mesurez. Préfet de Seine-et-Marne, je m'attache à limiter le plus possible le recours aux gymnases ou locaux non dédiés de ce type pour utiliser plutôt les capacités d'accueil pouvant exister dans des bâtiments inoccupés, mais mieux adaptés pour l'hébergement. Merci néanmoins aux élus de Lagny, aux élus de Saint-Mard pour leurs concours dans des situations transitoires qu'ils ont connu avec nous. Grand merci aussi aux élus de Champagne-sur-Seine, aux élus de Fontainebleau et à d'autres pour leur solidarité dans la gestion de cette mission humanitaire. Merci aussi pour l'aide ô combien précieuse de la Direction de la cohésion sociale, avec laquelle nous efforçons de mettre en place l'accompagnement humain et social le plus adapté pour ce type de population. J'adresse à cet égard mes remerciements à la Croix-Rouge, à la Rose des Vents pour leur implication à nos côtés. Ce sont des opérateurs de haute qualité, et je me félicite qu'ils puissent continuer d'être volontaires en Seine-et-Marne pour travailler sur ces sujets difficiles. Les migrants d'ailleurs ne sont pas, vous le savez, les seuls précaires dans le Département. L'hébergement des autres publics vulnérables est pour nous une priorité qui ne se dément pas. Le service intégré d'accueil et d'orientation, le SCIAO, certaines et certains d'entre vous le pratiquent couramment cet

acronyme. Le SCIAO unique a été mis en place dans le Département depuis le début de cette année. Monsieur le Président, nous appliquons ensemble le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Cet hébergement d'urgence est à la base du parcours résidentiel où l'État a un rôle important à jouer, mais auquel contribue le Département et d'autres collectivités. Il nous appartient de faire vivre et de fluidifier le plus possible ce parcours résidentiel et de favoriser l'accès au logement. C'est le rôle des commissions intercommunales du logement que la loi a mises en place l'an dernier. J'ai mis en place avec le Président de la communauté d'agglomération Melun – Val de Seine, la première commission intercommunale du logement d'Île-de-France il y a quelques semaines, d'autres suivront, trois pour le... pour la Seine-et-Marne : les agglomérations de Meaux, de Marne et Gondoire seront également donc sollicitées pour mettre en place cette commission. Plus largement, s'agissant de la mise en application de la loi SRU, plus ancienne que la loi Créance et Commission intercommunale et son fameux article 55 avec le pourcentage de logements sociaux dans les communes concernées du Département et elles sont relativement nombreuses, je crois que nous progressons. Je m'en félicite et j'en félicite les élus concernés. Nous avons pu, au cours des semaines passées, au cours des mois passés, sortir de la carence des communes de Pringy et de Dampmart. J'ai pris les arrêtés concernant ces deux communes et j'ai de bonnes perspectives pour qu'Ozoir-la-Ferrière les rejoigne très bientôt.

La cohésion sociale et territoriale de notre département repose sur ces politiques, repose aussi sur la politique de la ville puisque j'évoque les communes urbaines. L'année 2015, s'était terminée par la signature de 15 contrats de ville nouvelle génération issue de cette politique qui désormais repose sur une géographie prioritaire simple, compréhensible par tous, fondée sur le critère de la pauvreté. Sur les vingt-quatre quartiers prioritaires des vingt communes et des quinze contrats concernés, nous avons mis en œuvre 4 millions, un peu plus de 4 millions d'euros de crédits d'État en 2015. En 2016, nous serons sur des crédits du même ordre. Nous avons mis en place, les élus concernés ont mis en place, les conseils citoyens. Là encore, une constitution sur laquelle on s'interrogeait : rôle, intérêt, utilité. Le bilan pour l'instant n'est que provisoire, mais je me réjouis - là encore je pense que la plupart des élus concernés pensent comme moi - je me réjouis que ces conseils citoyens soient en place et apportent une contribution directe à mes délégués, délégués du Préfet sur les terrains de la politique de la ville, à vous élus et en particulier aux Maires et à leurs équipes municipales pour aider à la mise en place de cette politique de la ville qui demeure une priorité essentielle.

J'en terminerai d'ailleurs sur cette politique avec le rôle non démenti de l'agence nationale de renouvellement urbain, l'ANRU. Vous le savez nos opérations sur les trois M : Meaux, Melun, Montereau se poursuivent. Nos opérations sur les quatre opérations d'intérêt régional qui ont été identifiées au niveau francilien à Torcy, à Champs-sur-Marne, à Noisiel, à Moissy-Cramayel et à Savigny se poursuivent. Je crois que nous travaillons en bonne intelligence pour que s'inscrivent vite sur le terrain les investissements qui sont liés à ces engagements.

Je terminerai – je vois l'heure qui tourne - je terminerai mon propos, quatrième partie, sur cette géographie particulière que nous avons à faire vivre au travers des réformes successives, là encore je l'ai évoqué devant le congrès des Maires. Je ne reviendrai pas trop dans le détail, mais je me dois tout de même de rappeler que le schéma régional de coopération intercommunale a été définitivement arrêté à la fin de 2015 et mis en place à partir du 1^{er} janvier dernier, nous en vivons les conséquences au travers de divers modes de fonctionnement. J'évoquais les contrats d'intérêts nationaux, d'entre eux tout à l'heure, cela relève évidemment de cette rubrique. Pour ce qui concerne plus strictement la Seine-et-Marne, j'ai procédé à l'établissement de notre schéma départemental de coopération intercommunale. L'objectif premier était de mettre en place des établissements publics à fiscalité propre d'au moins 15 000 habitants contre 5 000 auparavant, c'est presque fait. Ce sera fait en tout cas au 1^{er} janvier

prochain. Cette nouvelle carte intercommunale permet d'asseoir vingt-cinq intercommunalités ayant un poids suffisant pour permettre à notre Département, j'en suis convaincu, de s'inscrire en complémentarité et non en marge de la future métropole, enfin de la métropole – je ne devrais pas dire de la future – de la métropole du Grand Paris. L'administration d'état est concernée par ce mouvement. Votre Assemblée aura à débattre prochainement sur le périmètre des arrondissements. Les sous-préfectures demeurent un échelon de proximité, je crois, extrêmement important et d'ailleurs hormis les brigades de Gendarmerie ou les communautés de brigades, c'est bien l'arrondissement et sa sous-préfecture qui sont désormais l'échelon de proximité le plus fin de l'action de l'État. Leur rôle a été renforcé avec la création de pôles de compétences spécialisés, en tout cas en Seine-et-Marne. Le projet de redécoupage de nos arrondissements propose une réduction significative du périmètre de l'arrondissement Chevry, l'arrondissement de Melun et un renforcement des arrondissements périphériques. Dans mon projet, celui de Meaux intègre l'ensemble des communes seine-et-marnais qui ont intégré le Grand Roissy. Celui de Torcy, l'arrondissement de Torcy épouse, en quelque sorte, la frange Ouest de la métropole parisienne. Provins intègre l'ensemble de la Brie Nangissienne et étend son influence en bordure de Marne-de-la-Vallée. Fontainebleau prend en compte l'intégralité du massif forestier de réputation mondiale qui est celui de Fontainebleau et intègre l'emblématique commune de Barbizon. Deux options restent, cependant, ouvertes quant au rattachement aux arrondissements de Provins ou de Fontainebleau, de la nouvelle intercommunalité autour de Montereau-Fault-Yonne, celle des Deux fleuves, vous le savez, il y a une option à prendre. *In fine*, c'est le Préfet de région qui tranchera, avant la fin de l'année, pour une application de cette nouvelle carte au 1^{er} janvier 2017 en parfaite harmonie avec les nouvelles intercommunalités à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur cette proposition de redécoupage.

Quelques mots s'agissant de l'administration de l'État toujours, le plan Préfecture nouvelle génération, il faut que vous le sachiez c'est en lien étroit avec cette nouvelle carte des arrondissements et le rôle des sous-préfectures. Plus encore demain qu'aujourd'hui et hier, les Sous-Préfets et leurs équipes feront du développement local, de l'assistance et du conseil aux élus et beaucoup moins d'accueil du public délivrance de titre. En France, ça, ce n'est plus seulement la Seine-et-Marne près de 4 000 emplois des Préfectures vont être effacés et convertis en restructuration budgétaire pour une partie d'entre eux, autrement dit en suppression, et pour d'autres en création de plateformes de gestion des titres. Il y aura, en Seine-et-Marne, une plateforme de gestion des cartes d'identité et des passeports qui sera à Melun et qui ouvrira au tout début de l'année prochaine. Et c'est dans ces plateformes que désormais s'effectueront les tâches de production et de coordination et de contrôle de la délivrance des titres, en particulier des titres de nationalités. Donc, des sous-préfectures beaucoup plus tournées vers l'action locale et beaucoup plus tournées vers les collectivités.

Je voudrais pour terminer évoquer sur ces territoires le sujet de la santé. Simplement, Monsieur le Président, pour rappeler les conditions dans lesquelles nous travaillons ensemble. ça me permettra d'aborder ma conclusion et le constat que le travail en commun de la collectivité départementale et des services des concentrés de l'État est plus que jamais essentiel. Et j'en veux pour preuve cet exemple de la santé, parce que je crois que nous avons les uns et les autres à cœur de répondre à ce défi que représente ce très mauvais classement de la Seine-et-Marne en matière de densité médicale, une des plus faibles densités médicales de France qui appelle la création de maisons de santé pluridisciplinaire qu'elles soient universitaires ou non, à cet égard l'Agence régionale de santé est évidemment concernée, les services de l'État sont concernés. Votre collectivité s'est saisie du dossier et cet ensemble, c'est au moins à trois que nous porterons cette politique et nous contribuerons à la financer.

Je me réjouis une fois de plus, Monsieur le Président du Conseil départemental, des conditions de dialogue que nous entretenons de façon soutenue, transparente au travers de cet

exemple, mais j'en ai eu d'autres au cours de mon exposé. Je vous redis d'ailleurs à cet égard toute notre disponibilité pour contribuer à notre place à l'élaboration du livre blanc Seine-et-Marne 2030 que vous avez opportunément entrepris.

J'en termine avec ce propos et je me tiens désormais avec l'ensemble de l'équipe de l'État, je les remercie encore une fois d'être là et de m'épauler avec, ô combien d'efficacité. Avec eux, donc je m'efforcerai de répondre à vos attentes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Monsieur le Préfet pour ce grand moment de jumelage institutionnel qui est très important pour notre Département et je vous remercie pour ce tour d'horizon qui nous permet aussi de voir votre action. Merci.

Questions, donc, il y en a une de Laurence PICARD sur les mineurs non accompagnés. Vous avez la parole.

Mme PICARD. Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs. Mineurs non accompagnés, vous en avez parlé. Il s'agit essentiellement de la grande majorité de migrations économiques et notre département a connu ces dernières années une augmentation vertigineuse du nombre de mineurs non accompagnés sur notre territoire. Le nombre de jeunes connus a augmenté de 55 % entre 2014 et 2015 qu'il s'agisse d'évaluation ou d'accueil, et cette augmentation se poursuit en 2016 avec + 95 mineurs non accompagnés au premier semestre 2016, + 95 par rapport à la même période en 2015. Le Département peine désormais considérablement à assurer un accueil de ces jeunes. Cette situation pèse fortement sur la mise en œuvre de cette politique départementale d'aides sociales à l'enfance. Elle peut même à terme risquer de la déstabiliser. Ça pèse sur les services avec une saturation des capacités d'accueil, sur une augmentation très forte du budget d'hébergement dans le champ de l'aide sociale à l'enfance de plusieurs millions, une augmentation du nombre de jeunes suivis par référent. Et, les départements savent intervenir en matière de protection de l'enfance et nous devons une attention particulière aux mineurs, c'est une réalité que personne ne conteste, mais ils ne peuvent pas faire à la place de l'État. Un mineur étranger isolé, après évaluation de sa minorité, coûte au Département 63 500 euros par an. La dépense s'élève aujourd'hui à 14 millions d'euros. Pensez-vous pouvoir faire stagner puis régresser cette charge subie par la Seine-et-Marne ? Des compensations sérieuses sont-elles envisagées par le Gouvernement, car s'il s'agit bien de mineurs relevant de la protection du Département il s'agit aussi de ressortissants étrangers relevant de la compétence de l'État ? Entre l'arrivée de mineurs étrangers et la protection de l'enfance, il faut effectivement que chacun assume ces prérogatives et que l'effort soit partagé.

M. LE PRÉFET. Une question sensible, difficile. Le constat que vous faites est un constat qui est partagé ailleurs, sur d'autres territoires voisins. Une des premières questions à se poser face à ce problème, c'est l'identité effectivement. Vous citez le cas des mineurs étrangers. Donc, il y a le sujet des étrangers. Il y a le sujet mineur ou pas mineur. Donc à cet égard, nous avons à cœur d'identifier les personnes qui sont sur les territoires pour les traiter comme il se doit, soit en termes d'accueil lorsqu'il s'agit de familles, soit en termes de reconduite de frontières n'ayons pas peur des mots lorsqu'il s'agit de majeurs camouflés. Donc, ça, c'est un point sur lequel les services sont vigilants pour faire en sorte que l'on puisse cerner l'identité complète et donc l'âge d'un mineur sur notre territoire. Maintenant, ça ne répond que très partiellement en nombre c'est évident aux volumes, puisque vous avez donné des chiffres auxquels nous sommes confrontés. Nous sommes conscients, je suis conscient, de la taille et de la dimension de cet enjeu. Cela fait partie des comptes rendus que je dois de faire et que je continuerai à faire à l'échelle interministérielle, donc j'en prends note. Je remonterai à la fois ces données et votre préoccupation et le coût budgétaire que cela représente sachant que les finances départementales sont une préoccupation dont je sais qu'elles sont importantes, présentes et actuelles et donc, j'imagine, dont vous continuerez de parler Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Monsieur le Préfet. Une autre question vous est adressée sur l'État de nos routes nationales et c'est Jean-François ONETO qui nous en parle.

M. ONETO. Oui. Bonjour, Monsieur le Préfet. Mesdames et Messieurs. L'État et le Département, fort heureusement, font force commune de la prévention en matière d'accidents de la route. Concernant le Département, depuis 18 mois, près de la moitié du réseau départemental a été réhabilitée, a été confortée avec, je tiens à la souligner, un budget renforcé. De bonne route évidemment comme quoi l'attractivité d'un territoire et bien sûr également à la mobilité des personnes et des marchandises et ceci est un gage aussi évident de sécurité des chiffres, vous les avez cités Monsieur le Préfet. Les Seine-et-Marnais s'inquiètent cependant, de l'état des routes nationales. On pourrait citer le cas de la RN3, mais l'état des chaussées des accotements d'autres routes nationales de Seine-et-Marne devient effectivement aussi très préoccupant. Un plan d'amélioration existe-t-il ? Et si oui, quelle ampleur et quel pourrait être le calendrier ?

M. LE PRÉFET. Merci. Routes nationales, effectivement et les crédits dédiés à l'entretien des réseaux routiers. Et là je pense que je peux parler toutes collectivités confondues ne sont pas super abondantes, c'est un sujet difficile. C'est un sujet difficile, mais en même temps c'est un sujet majeur et essentiel pour la Seine-et-Marne, puisque si j'évoquais l'évolution démographique tout à l'heure, avec l'évolution démographique il y a aussi l'évolution de l'usage des voies de communication et donc leur adaptation à la circulation. Alors évidemment, plusieurs Nationales sont concernées. Vous citez la 3. Sur la Nationale 3, je peux dire que c'est celle sur laquelle je suis peut-être le plus à l'aise puisque nous sommes début octobre 2016, se termine un chantier à hauteur de Claye-Souilly qui aura à mobiliser 2,5 millions d'euros de l'État pour améliorer et aménager la Nationale 3 à hauteur de Claye-Souilly. Sur la Nationale 4, on a également quelques perspectives, mais qui ne sont pas immédiates, qui sont étudiées par la DIRIF, la Direction régionale en charge des chantiers de routes nationales. Je sais qu'il y a quelques endroits qui sont particulièrement endommagés et auxquels il faut remédier, certains d'entre vous m'en ont déjà parlé dans des conditions les plus rapides possible. J'ai relayé leur intervention, je les ai prises à mon compte notamment d'ailleurs, je pense, à l'une d'entre elles au titre de la sécurité routière, puisqu'il ne faudrait pas tout de même que certains aménagements - je regarde le conseiller départemental, Monsieur LAVENKA qui fait partie de ceux qui m'ont sollicité sur ce terrain-là. Il ne faudrait pas tout de même que l'on arrive à mettre en cause l'insécurité routière ou la sécurité routière avec des soucis d'infrastructures. Alors tout à fait vous avez raison, Monsieur le Président. Les deux roues qui peuvent être surprises par tel ou tel nid-de-poule ou pire qu'un nid-de-poule, excavation là où on ne l'attend pas. Donc, il y a une forme d'urgence là-dessus et je l'ai resignalé à qui de droit il y a peu.

Nationale 36 aussi, comment ne pas l'évoquer, Monsieur le Président, ici dans cette enceinte ? Nationale 36, c'est ce que vous appelez la quatrième rocade. C'est vrai quand vous regardez la carte de l'Île-de-France, au large de la Francilienne et de la 104, cette Francilienne bis où voilà qui déleste quelque part la Francilienne quand elle est saturée et cela arrive tous les jours. Donc, la Nationale 36 est un véritable enjeu. Nous sommes à la veille de l'engagement des travaux sur le carrefour de l'Obélisque. De ce côté-là, on avance et les engagements que l'on a pris devant vous, Monsieur le Président, lorsque nous avons fait un comité de pilotage avec vos services sur l'A36 seront tenus à cet égard. De la même façon, j'ai rappelé encore tout récemment, c'était hier après-midi que j'attendais avec une forme d'impatience deux choses : une avec une impatience mesurée. Des études qui seront engagées sur la mise à deux fois deux voies de l'A36. Ça s'est inscrit dans le contrat dans le contrat plan. Je sais que nous devrions avoir, à la fin de cette année, la signature de la... l'avenant au contrat de plan État-Région qui devra permettre de revisiter et donc de confirmer un certain nombre d'investissements dont les études de la mise à deux fois deux voies de l'A36. Moi, je souhaite que nous ayons avant que

ce chantier lourd soit engagé, un certain nombre d'aménagements légers qui sont beaucoup moins onéreux en termes d'investissements en matière de sécurité routière, parce qu'on m'en veut parfois de faire cette comparaison, mais tant pis je la fais devant vous. La Nationale 36, c'est quelque part un peu notre RCEA (Route Centre-Europe-Atlantique). Cette route entre La Rochelle et Lyon qui traverse la France d'Est en Ouest, qui est la route la plus meurtrière de France, avec ses sections à deux fois une voie qui ressemble ou plutôt auxquelles ressemble la Nationale 36, où nous avons ces face-à-face, le dernier c'était il y a quinze jours un mort, mais ça n'est malheureusement pas le premier loin de là. Et je crains malheureusement que ça ne soit pas le dernier. Donc, nous avons en quête - pour répondre aussi complètement que possible à Monsieur ONETO - nous avons en quête des aménagements à moyen terme pour faire en sorte que cette route soit moins meurtrière qu'elle ne l'ait aujourd'hui. Ça, c'est pour le court terme, mais pour le moyen terme bien évidemment c'est la mise à deux fois deux voies que nous avons en ligne de mire. Voilà pour l'A3, l'A4 et l'A36, si je me borne à ces axes essentiels.

M. LE PRÉSIDENT. Je veux dire un mot sur l'A36, puisqu'hier j'étais en réunion de travail auprès de Valérie PÉCRESSE. Donc je peux vous dire, Monsieur le Préfet, que ça fera partie des opérations prioritaires dans le cadre de la revisitation du contrat plan État-région. Effectivement, cette liaison qui fait A6, A19, A5, sortie à Saint-Germain-Laxis puis après rejoint A4, 33 kilomètres. Il importe que ça soit quelque chose qui soit fait en priorité, mais qui est d'ailleurs - comme vous l'avez justement souligné - d'intérêt plus que régional, qui est d'intérêt européen puisque l'on voit que le contournement de Meaux aussi marchait très bien et quand on voit pour l'emprunter tous les jours pour venir ici, le flux de camions et qui sont trop souvent impliqués dans les accidents, il faut d'urgence y remédier.

Alors une question sur-le-champ des solidarités. La multiplicité des schémas et c'est Béatrice RUCHETON qui vous l'expose.

Mme RUCHETON. Merci Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs. Nous constatons une certaine effervescence en matière de production de schémas, de plans et d'autres documents dits structurants, pilotés notamment par vos services ou par la CAF. Je pense notamment au schéma départemental d'accessibilité des services publics, schéma départemental de la domiciliation, schéma départemental des services aux familles ou schéma départemental d'animation de la vie sociale. Chaque schéma appelle ainsi la mobilisation de nombreux partenaires pour l'élaboration de diagnostics, de préconisations et d'orientations stratégiques, puis pour la mise en œuvre et le suivi de ces orientations. La multiplicité de ces schémas pose clairement la question de la visibilité de l'action publique. À ce titre, le Département s'inscrit actuellement dans une démarche de simplification avec le souhait d'élaborer un Document unique dans le champ des solidarités et du respect, bien entendu, des compétences. Depuis 2004, le Département est clairement identifié par la loi comme le chef de file de l'action sociale sur son territoire. Il entend bien le demeurer. L'État poursuit-il d'autres perspectives ? Si oui, lesquelles ?

M. LE PRÉFET. Merci. Deux... Comment dirai-je ? Deux préoccupations : la multiplication des schémas, les perspectives qu'aurait l'État au travers des schémas à connotations sociales que vous évoquez.

Multiplication des schémas : la plupart d'entre eux sont voulus par le législateur. Nous tous avons en charge l'application de la loi. Le schéma sur les services publics qui est prévu par la loi NOTRe. Je crois que nous aurons à cœur de faire en sorte que... notamment au travers des contrats de ruralité qui seront sûrement - j'évoquais les maisons de santé tout à l'heure, je peux aussi évoquer les contrats de ruralité - une façon de simplifier de coordonner sur le terrain les actions des collectivités qui ont un rôle à jouer en matière de ruralité. Je veux parler de... du Département, Seine-et-Marne est évidemment un acteur lourd en matière de ruralité, la Région qui souhaite s'y engager et l'État puisqu'il y a une politique annoncée par le Ministre

en charge des territoires. Et donc en la matière, nous coordonnerons notre action pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de perte en ligne et qu'il y ait une gouvernance partagée.

En matière sociale, j'ai envie de vous répondre un petit peu comme sur les autres domaines. Je crois qu'il y a une réalité, ce sont les niveaux d'administration. On n'est pas dans la métropole, donc je ne vais pas me lancer dans la déclinaison des niveaux territoriaux, mais à l'échelle de la Seine-et-Marne, commune intercommunalité, Département, Région et État et je ne cite pas l'Europe même si parfois elle peut venir en appui à un certain nombre de politiques, cela signifie une nécessité de gouvernance intelligente et partagée que l'on peut notamment traduire dans un schéma. C'est l'intérêt de ces schémas. Je crois qu'il ne faut pas les balayer d'un revers de main, parce qu'ils ne constitueraient que des documents ayant vocation à habiter une étagère à... et à y rester. Je crois que tout document, tout schéma que nous avons la conviction de pouvoir faire vivre et animer, nous devons le préparer et le travailler ensemble en essayant d'être efficace, d'économiser notre temps et donc d'avoir cette gouvernance intelligente que j'appelle de mes vœux, mais que je crois très largement nous le pratiquons ensemble. En matière sociale, si c'est ce que je crois avoir compris dans votre question : « est-ce que vous imaginez que l'État pourrait avoir une intention par rapport subreptice ou caché ou sous-terrain par rapport aux compétences du Département ? » Non. Je veux dire que nous sommes là pour contribuer et on évoquait les mineurs tout à l'heure. Pour l'instant et je ne crois pas que ça s'arrangera, le Département a cette compétence, elle pèse lourd financièrement. Nous le savons. Donc, il faut que quelque part la donne financière en tienne compte. En matière sociale de façon plus large, le Département, le Caisse d'Allocations Familiales pour ne citer qu'elle, ont un rôle particulièrement important. L'État au sens étroit du terme peut y jouer son rôle, peut apporter sa contribution à votre tâche, mais ne se situera pas en chef de file puisque c'est vous qui l'êtes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Monsieur le Préfet. Alors, Nathalie BEAULNES-SERENI va vous questionner sur les CIN et les OIN – Nathalie, tu as la parole.

Mme BEAULNES-SERENI. Monsieur le Préfet. Mesdames. Messieurs. Vous avez évoqué tout à l'heure l'importance que vous attachez au contrat d'intérêts nationaux. L'État a fait le choix d'engager des contrats et des opérations d'intérêts nationaux pour le département de Seine-et-Marne. Deux CIN se profilent aux abords de Sénart et de Roissy. Quelle est, selon vous, la juste place du Département dans la gouvernance de ces contrats ? Quelles sont les plus-values que peut raisonnablement attendre le territoire seine-et-marnais de ces CIN ? Enfin, le Président du Conseil départemental a beaucoup œuvré pour l'avènement d'un troisième contrat spécifiquement seine-et-marnais – vous l'avez souligné - intéressant le périmètre de Melun - périmètre dont je me permets de souligner - Melun est le centre névralgique notamment en matière d'accessibilité et de trafic. Quelle stratégie l'État entend-il soutenir au travers de ce contrat de l'agglomération chef-lieu ?

M. LE PRÉFET. Merci. Je reviens donc sur le sujet que j'ai un petit peu développé tout à l'heure : les contrats d'intérêts nationaux. Une question précise s'agissant de la place du Département dans la gouvernance sur Roissy et grand Paris Sud. Moi, je souhaite – et ce n'est pas gagné – moi, je souhaite que le Département, mais je crois que vous avez posé quelques conditions et quelques jalons en la matière Monsieur le Président. Et toute sa place dans la gouvernance de contrats d'intérêts nationaux qui sont comme les intercommunalités auxquelles elle se réfère quelque part à cheval sur deux départements. Je ne vais pas faire un retour en arrière sur le schéma régional – je n'ai pas envie nécessairement de revenir sur ces... - ce chantier, il est derrière nous. C'est fait. Maintenant, je pense qu'il faut gérer le plus intelligemment possible là encore, et travailler sur ces territoires de Sénart et de Plaine et Monts France, ex Plaine et Monts France, les dix-sept communes pour ne parler que d'elle qui sont des territoires seine-et-marnais et sur lesquelles la compétence du Département n'est absolument pas remise en cause, pas plus d'ailleurs que la compétence des services des

concentrés de l'État. Donc, en matière de gouvernance sur un contrat d'intérêt national signé à grand Paris - Sénart en gestation à Roissy. Je considère pour ma part et je fais pour tout pour cela que la collectivité départementale a toute sa place dans la gouvernance de ces contrats. Et je continuerai de travailler dans ce sens bien évidemment.

Deuxième sous-question dans votre intervention. Quelle plus-value dans les contrats d'intérêts nationaux ? C'est encore un peu jeune pour parler de plus-value et d'expérience. Comme je le disais, le premier contrat a été signé le mois dernier. C'est encore un peu juste. Je crois que l'on peut réfléchir ensemble à la nouvelle façon de développer un territoire que représentent ces contrats. L'appellation contrat est différente de l'appellation opération. OIN, c'était quoi - ou plutôt c'est quoi Opération d'Intérêt National à Sénart comme à Marne-la-Vallée d'ailleurs ? C'est un territoire sur lequel l'État prend la main - n'ayons pas peur des mots - prend la main, par décret, le délimite, délivre des permis de construire au nom de l'État. À l'heure où nous parlons, c'est au nom de l'État que sont signés les permis de construire délivrés à Marne-la-Vallée et à Sénart même si c'est le Maire qui signe. Quand le Maire a signé le permis de construire, l'extension du centre commercial de Carré Sénart, investissement de quelque 350 millions d'euros. C'est un permis qu'il a signé au nom de l'État. Donc, on est dans un contexte juridique qui parfois peut prendre une dimension économique ou politique assez spécifique. Et on a des outils lourds souvent de très hautes qualités, ça c'est mon point de vue, qui sont les établissements publics d'aménagements : EPA Sénart, EPA Marne, EPA France qui gèrent cette politique sur le territoire dédié. Le contrat d'intérêt national, ce n'est pas ça du tout. C'est un territoire qui nous revient de délimiter. Alors je vais prendre, puisque vous m'interrogez, troisième volet de votre question Melun. Moi, je n'ai pas de cartographie de notre projet de CNI Melun. Même s'il y a, je peux le dire ici, un document de travail qui circule entre un certain nombre de services, Département ou communes, chef-lieu du Département pour que nous puissions continuer... commencer à échanger sur le sujet. Moi, je n'ai pas de cartographie arrêtée. Donc, il faut que l'on arrête ensemble et élus et services de l'État. Le contenu, j'en ai dressé quelques pistes tout à l'heure. Pour ma part, mais c'est à débattre, pour ma part je souhaite que dans ce projet de contrat de l'agglomération chef-lieu du Département de Seine-et-Marne, c'est vrai que je vous remercie d'avoir pesé ces mots-là, puisse figurer des sujets qui sont des sujets lourds, pôle universitaire Roissy, si je me réjouis que notamment sur Marne-la-Vallée, Champs-sur-Marne en particulier nous ayons une *Task force* avec l'école nationale des ponts et chaussées, avec l'école nationale des sciences géographiques. On a une *Task force* là-haut qui est de poids. Dans ce sud... ce centre seine-et-marnais, nous n'en sommes pas là, loin de là. Donc on a des capacités, je crois, de développement ne serait-ce d'ailleurs qu'en termes immobiliers avec un hôpital qui ne sera plus un hôpital dans quelque temps, avec une école normale qui n'est plus une école normale depuis longtemps. Bref, on a du potentiel que l'on peut proposer à des universités qui ont besoin de locaux, qui ont besoin de places et je pense à Paris Assas pour lequel il y a plus de 3 000 demandes d'inscription qui n'ont pas été satisfaites sur Melun, donc université.

Industrie Villaroche est aux portes de Melun. Nous avons là l'industrie qui en Seine-et-Marne, mais aussi en France progresse le plus : l'aéronautique. Je pense que nous pouvons en tirant une meilleure partie notamment en termes d'implantation périphérique, coût de sous-traitance autour de ce pôle, logement, habitation. Nous avons ici comme ailleurs, je crois, intérêt à gérer le développement et les implantations humaines de notre territoire en choisissant les lieux et la distribution sociale. Le clos Saint-Louis de ce point de vue, je crois, est extrêmement intéressant, une forme de balcon sur Seine qui présente un potentiel important. Le pôle gare à Melun - on se rappelle, on le sait, on le dit peut-être trop souvent et tant pis je le redis - gare de Melun, gare de Lyon, à Paris (20 minutes). C'est une liaison qui peut encore se développer. Donc, ce positionnement par rapport à l'hyper centre qu'est Paris est un positionnement que l'on peut continuer de valoriser. Et puis pourquoi ne pas le dire ? Puisque c'est un sujet qui

parfois fait descendre les gens dans la rue et notamment devant les locaux de la Préfecture. Pourquoi ai-je souhaité dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale que Maincy rejoigne la communauté d'agglomération du grand Melun ? Notamment parce qu'il y a une connexion évidente entre la commune de Maincy et la commune de Melun au travers de ce joli vallon qui relie le centre historique de Melun à l'aire de protection du patrimoine à l'aire de protection du patrimoine de Maincy. Il y a une continuité d'aire géographique protégée de Melun jusqu'à Maincy. Et à Maincy, nous avons une pépîte qui s'appelle le Château de Vaux-le-Vicomte que ses propriétaires souhaitent valoriser et ils ont bien raison, que pour ma part, je pense - et je ne suis pas le seul à le penser heureusement, pas mal d'élus le pensent - que nous pouvons valoriser ce potentiel historique, patrimonial, culturel, environnemental, touristique de meilleure façon. Et je verrai bien pour ma part ce potentiel inscrit dans le contrat d'intérêt national, dans le projet de contrat d'intérêt national.

Je souhaite que l'on pousse les feux. J'en profite puisque vous me permettez de revenir sur ce sujet. Je souhaite vraiment que l'on pousse les feux sur ce dossier pour que si possible avant la fin de l'année, je sois en mesure de proposer de mon côté par exemple à l'État régional une copie en disant : « voilà ce que nous, Seine-et-Marnais, nous souhaitons comme base d'un contrat d'intérêt national autour de Melun » et que peut-être de son côté le Président du Conseil départemental puisse avec les relais qu'il a en parler au niveau régional, puisque le niveau régional pourrait être aussi un contributeur sur ce sujet.

Voilà, j'étais un peu long. Pardonnez-moi, mais les éléments que je voulais apporter en réponse à votre question.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, juste un complément qui là aussi relève d'une actualité très récente puisqu'hier dans le cadre de cette réunion de travail décisive avec la Présidente de la Région, nous souhaitons rentrer aussi dans le... la révision du contrat de plan, mais aussi dans le CIN, un pont sur la Seine à Melun – je l'ai dit dans mes vœux – et tout ça, ça fait 40 ans que l'on en parle. Je crois qu'à un moment, il faut passer à l'acte. Donc ça sera fait. Je peux le dire aujourd'hui.

Que d'autre part, les évolutions du dossier universitaire puisque j'ai eu également des contacts avec Monsieur MANDON, mais aussi avec les deux nouveaux Présidents en fait, l'un étant reconduit de Paris 2 et de Paris 6, sont maintenant dans les voies de réflexion et de construction universitaire, puisqu'ils en sont à réfléchir sur les contenus pédagogiques. Donc, tout ça, est en bonne voie. Je rappelle réponse pour Panthéon-Assas, mais aussi je souhaite, nous souhaitons sur le même site, réponse avec une première année de médecine Paris 6 qui permettrait de... envisager une vraie politique de résorption de la désertification médicale sur notre Département. Voilà.

Alors, nous terminons par un vrai enjeu qui est l'économie et l'emploi et c'est une question qu'aborde Arnaud DE BELENET.

M. DE BELENET. Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet. Chers Collègues. Permettez-moi de rebondir sur ce qui vient d'être évoqué...

M. LE PRÉSIDENT. Juste une erreur, on ne termine pas. C'est...

M. DE BELENET. Oui, oui, oui. Oui, je voulais rebondir sur les CIN et EIN ont été évoqués et les termes d'État local, d'État régional et d'État national ont été évoqués aussi. Alors je m'adresse avec bienveillance et des liens d'amitié que la proximité génère à l'État local, tout simplement parce que l'État local connaît bien nos dossiers, les enjeux. Et puis là aussi un devoir d'obéissance hiérarchique qui parfois le met dans des situations intéressantes en termes de souplesse intellectuelle. On a quand même une expérience d'OIN sur le territoire seine-et-marnais. Et je pense que la différenciation entre l'État local, l'État régional et l'État national prend tout son sens quand on aborde les contrats d'intérêts nationaux. Et effectivement, on a l'expérience des OIN qui montrent qu'au fil du temps l'État national et parfois même l'État régional oublie les enjeux, les engagements de l'État, oublie même parfois la réalité des sujets

et malheureusement génère des renoncements, des désengagements et parfois même des contentieux. On envie quelques-uns dans certains territoires seine-et-marnais ces jours-ci, en dépit du bon sens et de l'intérêt général parfois. Et effectivement, je vous rejoins pleinement, Monsieur le représentant de l'État, mais le Patron de l'État local sur le fait que la contractualisation est une piste intéressante engageant les collectivités, les responsabilisant, mais les engageant aussi, leur donnant des devoirs, mais leur donnant aussi des droits vis-à-vis de leurs cocontractants et il me semble que c'est un petit peu plus dans l'air du temps et un petit peu plus de nature à permettre des développements majeurs sur le territoire seine-et-marnais que des schémas anciens qui ont eu leur mérite et qui datent effectivement de l'époque de l'ouvrier et de DE GAULLE lorsque les OIN ont été initiés. On est là un peu plus dans l'air du temps et certainement davantage dans une relation de confiance qui permettra que personne n'oublie y compris dans les centrales ministérielles ou dans les hauts niveaux de l'État les enjeux et les engagements pris et les objectifs à atteindre dans le cadre de l'intérêt national. Alors bien évidemment, avec les réserves sur trois échelons que j'évoquais, la loi NOTRe a... et en illustration d'ailleurs de ces trois niveaux de l'État, la loi NOTRe a étonnamment retiré la compétence des développements économiques au Département au profit des régions, alors même que le chômage continue d'augmenter, que les Départements voient leur dépense sociale et la prise en charge du RSA croître, on noterait donc au Département la capacité à créer de l'emploi. Alors, notre collectivité par la voix de son Président de manière forte et réitéré a souhaité prendre toute sa part pour poursuivre son action en matière de création de valeurs et d'emplois et des négociations en cours avec la Région montre ce caractère proactif pour que le territoire reste attractif, et connaisse un rythme de développement de l'emploi équivalent au flux migratoire voire au-delà. Alors, en tant que Préfet du Département, en tant qu'État local, et je crois que le Président BARBAUX a quelques informations complémentaires suite à ces rendez-vous d'hier a annoncé, souhaitez-vous vous aussi, Monsieur le Patron de l'État local accompagner le Département dans cette gestion de proximité des dossiers économiques et des créations de l'emploi avec évidemment une application de la loi NOTRe conforme à cet objectif, à ce pragmatisme et à ce bon sens que vous avez su démontrer par ailleurs ?

M. LE PRÉFET. Département et compétences économiques. Moi, je ne vous rejoindrai pas Monsieur DE BELENET, Monsieur le vice-président sur – je l'ai écrit- la loi NOTRe a retiré la compétence économique au Département des IEO. Je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord. On a eu une évolution législative telle qu'il fut un temps où les collectivités, régions, départements, communes, avaient la compétence générale autrement dit elle pouvait s'intéresser aux affaires locales de leur territoire. À partir de là liberté importante. Je ne refais pas l'histoire, mais au jour d'aujourd'hui – je le disais d'ailleurs devant les Maires – il n'y a plus qu'une seule collectivité en France qui a la compétence générale, c'est la commune. C'est la commune. Et donc les intercommunalités, les départements, les régions ont des compétences spécialisées qui arrêtées par la loi. Donc, moi je formulerai les choses, c'est vrai que c'est une question de forme – je vous chipote un peu sur la forme – je formulerai les choses d'une façon différentes, parce que le Département a explicitement compétence en matière de tourisme. Et je l'évoquais tout à l'heure dans mon propos, s'il est une activité économique importante en France : 85 millions de visiteurs, c'est bien le tourisme, l'agriculture, le soutien du Département aux intercommunalités. Enfin les rubriques qui font intervenir de mon point de vue la donne économique sont nombreuses et variées. Alors après, puis c'est le Préfet effectivement représentant de l'État à l'échelle départementale qui parle, et en plus en charge du contrôle de légalité et hélas où l'autorité des Ministres et non pas du Préfet de région. Comment s'analysera ce principe de spécialité ? C'est tout le débat. C'est le débat que l'association des départements de France éclairés par un de mes prédécesseurs d'ailleurs ne manque pas d'avoir à l'heure actuelle. Regardez que peuvent faire les départements. C'est d'ailleurs l'ADF qui a porté un recours QPC (question préjudicielle) devant le Conseil constitutionnel pour aboutir à cette

confirmation par le Conseil constitutionnel de la réalité juridique que j'évoquais tout à l'heure, seule la commune a la compétence générale. Moi quand je regarde les faits, puisque Monsieur le Président vous étiez au Conseil régional et avec la Présidente du Conseil régional hier, j'observe que le Conseil régional d'Île-de-France, bon je n'ai pas forcément noté que les compétences de sécurités publiques étaient au premier rang de la loi qui institue, contribue financièrement à l'édification de commissariats. D'ailleurs, évoquer l'idée que pour le Commissariat de Fontainebleau, le Conseil régional puisse éventuellement y apporter sa contribution. Donc je pense qu'il y a une acception assez large qui semble il se met en place des capacités d'interventions des uns et des autres. Alors si demain le Département de Seine-et-Marne créait une ligne permettant une subvention économique aux entreprises en pleine contradiction avec la loi et en pleine contradiction avec le règlement de Bruxelles, je pense qu'effectivement le contrôle de légalité devrait jouer son rôle. Maintenant à l'autre extrémité, je pense qu'il y a un champ d'intervention non négligeable pour faire en sorte qu'au travers de sa politique dans divers domaines et encore une fois j'évoquais le tourisme, le rôle économique du Département soit-elle qu'il puisse continuer ce qu'il fait à dialoguer avec les compagnies consulaires, à dialoguer avec l'État local pour accompagner le développement économique. Là encore, c'est une construction qui est en cours. L'avenir nous dira si... jusqu'où nous pourrions aller, c'est peut-être la jurisprudence d'ailleurs qui calera les bornes de nos actions réciproques.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Monsieur le Préfet, oui là... un feu vert a été donné hier par la Présidente de la Région pour la création d'une agence d'attractivité seine-et-marnaise qui gardera... qui d'ailleurs est en lien direct avec le Livre blanc et ce que nous souhaitons faire dans le domaine économique, dans le domaine d'aménagement, dans le domaine du tourisme, dans le domaine de la culture et de l'emploi insertion. Donc je voudrais dire aujourd'hui que les choses sont parties qui conviendra maintenant de travailler avec les organismes associés en charge de ces différents domaines et en même temps rassurer les personnels qui en font partie. Donc je pense qu'il y aura là un tuilage intéressant avec la Région en lien direct avec l'intérêt du Département il y aura évidemment toute sa place.

Alors, nous allons passer la parole à Marianne MARGATÉ qui veut vous interroger sur le CICE – Marianne, vous avez la parole.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs. En effet, je souhaitais aborder la question du CICE que vous avez évoqué tout à l'heure pour rappeler quelques chiffres et quelques rapports qui ont été remis ces derniers mois et connaître l'utilisation qui en est faite pour notre Département. Le coût du CICE près de 20 milliards par an et plus précisément un montant total estimé des consommations de 2013 à 2018 de 107,4 milliards n'est toujours pas interrogé et évolué de manière précise. Il a fait l'objet de rapport – je l'ai dit – un rapport sénatorial rédigé par Marie France BEAUFILS qui notamment souligne les objectifs du CICE et en quoi ils n'ont pas été atteints. Les objectifs du CICE : relever l'industrie, soutenir les TPE-PME exposés à la concurrence internationale pour créer des emplois en augmentant leur compétitivité. Ce rapport souligne que le CICE a été fortement capté par de grandes entreprises, notamment du commerce et de la distribution, deux secteurs sans risque de délocalisation. L'industrie cible initiale du dispositif et péniblement le premier secteur concerné avec 19,4 % de la créance. Et on le sait des grands groupes ont bénéficié – des groupes d'ailleurs grands ou pas – ont bénéficié du CICE et ont licencié ou ont fermé les portes – on a eu des exemples dans nos Départements – je pense à Mitry-Claye, à Mitry-Mory ou à Nestlé. Pour les TPE-PME, le CICE a été un outil presque exclusivement destiné à pallier les grandes fragilités afin de reconstituer des fonds de roulement ou en substitution des outils de trésorerie que les banques n'assurant pas, ce qui interroge sur le rôle des banques.

En termes de créations d'emplois, le rapport parle du peu de lisibilité du dispositif et du peu de résultats tangibles. Je reprendrai les chiffres d'un autre rapport pour être équilibré, celui

de France Stratégie qui vient d'être remis. Le CICE... Et qui dit je cite : « Le CICE a probablement permis de sauvegarder entre 50 000 et 100 000 emplois en 2013 et 2014, ce qui fait 30 milliards pour 100 000 emplois – vous avouerez que c'est chargé. » Pour ce qui est de l'investissement, la recherche, développement, les exportations, aucun impact. Il n'est pas acceptable que les sommes dépensées pour le CICE demeurent exonérées de toute transparence sur leur bénéficiaire et de toute évaluation sur leur utilisation - et je ne remets pas en disant ça en cause le travail des services de l'État qui sont certainement trop peu nombreux vu l'ampleur de la tâche. En 2017, je rappelle que ce dispositif coûtera 23 milliards à l'État, ce qui en fait le dispositif coûtera 23 milliards à l'État, ce qui en fait le dispositif fiscal le plus cher en France. Vous avez donné des chiffres, Monsieur le Préfet pour notre Département pour 2015, 10 695 TPE-PME ont perçu 56 millions, 4 442 entreprises ont reçu plus de 68 millions et 33 millions ont été imputés sur l'impôt sur les sociétés de 34 entreprises. Je souhaiterais donc que puissent nous être communiqués des éléments précis sur le type d'entreprises qui ont bénéficié de ce CICE en 2015. Dans quel secteur d'activité ? Et pour quels emplois créés afin que toute transparence... ? Nous disposons de toute transparence sur ces éléments financiers. Merci.

M. LE PRÉFET. Merci. Le CICE. Il faut que chacun ait conscience que c'est vraiment une mesure macro-économique. Je ne suis pas là... Je ne suis pas économiste en capacité de commenter de façon très approfondie cette mesure, mais je pense que l'on est capable d'analyser ce qu'elle est. Un transfert de la sphère publique vers la sphère privée, effectivement pour faire en sorte que les entreprises bénéficiaires de cet apport d'oxygène puissent mieux travailler, puissent mieux évoluer dans leur contexte souvent de concurrence et de compétition forte.

S'agissant de l'efficacité de la mesure, dont vous citez – vous avez raison de le faire – des rapports qui commencent à donner un premier bilan – c'est un peu tôt à mon sens pour avoir un bilan global –, mais moi je regarde une enquête parue au début de cette semaine et qui nous indique qu'enfin pour la première fois depuis dix ans, on ferme, en France, moins d'usines que l'on n'en ouvre, et l'on crée en France plus d'emplois industriels qu'il n'en disparaît. Je pense que c'est aussi quelque part une des conséquences d'une mesure macro-économique qui aura permis d'injecter effectivement des moyens financiers considérables – vous avez cité les chiffres – dans la sphère économique, en particulier dans la sphère économique privée au détriment entre guillemets de la sphère publique qui demeure néanmoins assez considérablement dotée. Je vous renvoie aux éléments que j'évoquais tout à l'heure sur la garantie jeune, les contrats aidés et les emplois qui continuent d'être subventionnés par la sphère publique. Sur les données que vous souhaitez pour la Seine-et-Marne, je regarde la direction des finances publiques, on essaiera d'affiner ce qu'il est possible de vous donner par secteur, mais je crois que la base du CICE c'est justement qu'il n'est pas dédié à un secteur en particulier. C'est qu'il est justement toutes entreprises confondues, qu'elles soient grandes ou petites, tertiaires ou du secteur secondaire, voire primaire. Et quant aux liens avec la création d'emploi, il n'y en a pas. Je crois qu'il faut se rappeler qu'il n'y a pas de liens juridiques ou financiers ou systémiques entre le CICE ou tel ou tel nombre de créations d'emplois. Il y a un engagement certes politique qui est inscrit fortement dans le pacte de responsabilités. Il y avait des engagements, faut-il le rappeler d'ailleurs des organisations patronales de faire en sorte qu'il y ait des créations d'emplois importantes. Il y a des chiffres qui avaient été donnés par le Président du MEDEF, si ma mémoire est bonne. En regard de cette capacité financière considérable transférée aux entreprises, là encore les analyses que l'on entend d'ailleurs en cette période qui vont probablement se développer divergent. Moi je crois que... en tout cas, on peut se féliciter que certaines entreprises on le voit quand l'on examine point par point, on le fait avec la Direction des finances publiques. On a une petite cellule économique qui se réunit tous les deux mois, qui examine entre professionnels deux types de situations : la situation des

entreprises en difficulté et la situation des entreprises qui investissent. Alors je ne donne pas de nom, parce qu'évidemment ce sont des... on regarde cas par cas et j'ai envie de dire dette par dette, si je reviens dans les chapitres des entreprises en difficultés : dettes sociales, dettes fiscales et on regarde encore une fois avec la Direction des finances publiques ce qu'il est possible de faire au travers des moyens dont nous disposons en matière sociale et fiscale (accord de délai, accord de prêt, etc.). Et on constate des situations où le CICE aura permis de maintenir la tête en dehors de l'eau, de telle ou telle entreprise et des situations qui montrent que dans tel ou tel cas le CICE aura été particulièrement utile, voilà. Je n'ai pas d'études encore une fois globales qui permettent de vous donner une idée des chiffres départementaux, ce serait d'ailleurs, à mon avis, beaucoup trop lourd et trop complexe à monter, et ce n'est pas la vocation de cette mesure. Encore une fois, c'est une mesure macro-économique, on transfère des masses considérables encore une fois de la sphère publique à la sphère privée pour dynamiser l'économie. Voilà les éléments que je peux apporter en écho à vos propos qui sont évidemment d'échelle nationale pour une large part.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, je donne la parole maintenant à Vincent ÉBLÉ qui va vous questionner sur les enjeux du développement sur Marne-la-Vallée.

M. ÉBLÉ. Julie GOBERT, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pardon. Mauvaise indication sur mon... Madame GOBERT, vous avez la parole.

Mme GOBERT. Merci. En fait, ce sera une question qui concernera plus exactement l'environnement. Et je vais en rajouter une autre sur d'autres populations migrantes dont vous n'avez pas forcément parlé cette fois-ci. L'environnement est un enjeu fondamental de notre territoire, pas seulement du point de vue de sa protection, mais aussi en termes d'activité économique. D'ailleurs, les visites récentes de Ségolène ROYAL et d'Emmanuelle COSSE à Champs-sur-Marne notamment ont mis en valeur les enjeux d'innovation sur le développement durable, Green tech, EcoCité et sur la possibilité de créer des *start-ups* et potentiellement de penser l'industrie de demain, car n'oublions pas que si notre Département caractérisé par la péri urbanité, la ruralité, il est aussi urbain. Une urbanité qui va se restructurer avec notamment des enjeux de densification sur nos territoires comme à Marne-la-Vallée. Une urbanité dans laquelle le bien-être des habitants reste évidemment une priorité. Mais l'environnement, c'est aussi une réflexion sur notre métabolisme à la fois la consommation de matières premières et de nos déchets des activités que les activités génèrent notamment le BTP dont on sait que c'est le plus gros créateur de déchets sur nos territoires. On sait, par ailleurs, que l'on va connaître les travaux du grand Paris et qui vont impacter notre territoire à la fois positivement, mais en nous posant quelques questions sur la gestion desdits déchets, d'où notre interrogation. Interrogation qui s'est élevée notamment suite au recours préfectoral régional contre le PREDEC et notre interrogation sur la gestion des déchets du BTP en Seine-et-Marne. Nous avons longtemps lutté contre une vision à courte vue et assez désastreuse pour notre Département sur le stockage à ciel ouvert. Ce ne sont pas des protocoles transactionnels qui permettront de le résoudre et en fait, il faut une véritable ambition à la fois des collectivités territoriales et de l'État sur ces enjeux d'économie circulaire, de gestion des déchets et de possible réutilisation comme matière première secondaire, donc on aimerait un peu savoir ce qu'il en est.

Ma deuxième question, en fait, concerne une population qui est la population des Roms. Il y a une réflexion balbutiante qui a été générée au niveau régional avec des conférences dédiées. On doit avouer que l'on est relativement déçu par ce qui s'est passé. Il est intolérable de fermer les yeux face aux conditions de vie de ces populations. Vous avez parlé des inondations notamment en juin 2016, avec les pluies ininterrompues, on pouvait voir que les compas étaient eux aussi complètement inondés. Vous avez vous... Vos services ont amélioré la réponse et leur diligence quant aux expulsions, mais nous savons tous que cela n'est pas la solution, que ces populations doivent sans cesse déménager, reconstruire quelques mètres plus

loin. Dans le même temps, les villes seules ou les intercommunalités n'ont pas la capacité de suivre et d'accueillir de très nombreuses familles sur notre territoire. Donc on aimerait que cette réflexion soit poursuivie au niveau régional, mais au-delà d'une réflexion que l'on trouve réellement des solutions, solutions qui ont été mises en place pour d'autres populations migrantes et nous nous en réjouissons notamment avec l'accueil comme vous l'avez, vous souligné des migrants dans de nombreuses de notre Département, mais il ne faut pas oublier cette population bien particulière. Merci.

M. LE PRÉFET. Merci. Je vais essayer de donner un écho à ces deux thématiques : environnement, urbanité, bien-être, mais vous débouchez effectivement sur le PREDEC. Je peux quand même faire écho au sujet environnemental et même de métabolisme tel que vous l'avez évoqué. C'est un thème qui me touche particulièrement. J'ai tenu avant-hier à aller à Dammarie-les-Lys inaugurer avec le Maire les Jardins familiaux. Les Jardins familiaux qui sont incrustés, si j'ose dire, dans la cité. Dammarie-les-Lys est une ville, on le sait, avec l'urbanité telle que vous l'évoquez et en parlant d'économie circulaire on l'avait là, je crois, l'illustration de ce qu'il est possible de faire en réintroduisant l'agriculture dans le milieu urbain. Pour ma part, je considère y compris dans les villes nouvelles comme on les appelait, mais comme on peut les appeler demain écoquartiers notamment, il faut prendre l'homme dans sa globalité et notamment penser à son alimentation donc je suis particulièrement sensible à ces sujets d'économie circulaire. Dans l'économie circulaire, il y a aussi les déchets, vous avez raison de le dire. Et alors à l'échelle de la région Île-de-France, les déchets du grand Paris que vous évoquez représentent des millions de tonnes, ça représente un dossier sensible, ça représente une délibération et une décision du Conseil Régional d'il y a maintenant deux ans.

M. LE PRÉSIDENT. Deux ans.

M. LE PRÉFET. Deux ans, votant un moratoire. - je ne reviens pas dans le détail sur ce dossier, chacun l'a, je crois, en mémoire – pour une durée de trois ans. Donc en fait la fin du moratoire est d'ailleurs indépendamment du sort juridique qui sera réservé par la juridiction de recours dont vous avez parlé, en toute hypothèse ce moratoire il est désormais plus près de son achèvement que de son début. Donc, il est temps, mais je sais que certains s'en préoccupent et s'en occupe de penser à la sortie du moratoire. Et on n'empêchera pas et heureusement d'ailleurs les investissements prévus dans grand Paris de se réaliser. Donc, il y aura à prendre en compte un certain nombre de déchets, de déchets du BTP, déchets pour lesquels la Seine-et-Marne a déjà beaucoup donné d'espaces et beaucoup donner d'exutoires possibles et d'aménagements possibles. Moi, je pense qu'il faut poursuivre le travail entrepris que l'Assemblée régionale et l'administration régionale (partenaire de cette assemblée régionale) doivent continuer de travailler sur un dispositif qui permet de gérer et de maîtriser l'allocation de ces déchets de chantiers. L'appellation déchets d'ailleurs est parfois gênante, quand on regarde... quand on fait le constat de ce qui réellement exporté, si j'ose dire, de la ville de Paris ou de ses abords immédiats. La Seine-et-Marne a une carte à jouer en la matière. Moi, ce que je souhaite c'est qu'elle la joue et en tout cas c'est le discours que je tiens en tirant parti de ce qui est sa force, l'une de ses forces. Sa force en Île-de-France, c'est son espace. Nous nous avons la chance d'avoir un espace de 6 000 kilomètres carrés qui représente, on le sait, la moitié de la région. Nous avons la chance d'avoir un espace où il y a encore des potentialités d'ailleurs de reconquête de milieux agricoles qui ont été cassés par des gravières, je pense, au territoire de la Bassée. Nous avons un espace qui est en cours d'aménagement sur ces aires dont nous avons déjà parlé de Marne-la-Vallée, de Sénart ou autres qui connaissent des développements importants et où on peut avoir besoin de matériaux et notamment de matériaux destinés à mettre en place des découpes antibruit ou que sais-je encore. Donc il y a, je crois, un champ pour trouver une utilisation évidemment conforme à la règle de gestion de ce qui peut sortir d'un chantier, mais trouver des champs d'utilisation qui soit économiquement et humainement et je dirai même écologiquement intéressant pour le Département.

Deuxième sujet : les Roms. C'est un sujet permanent un peu comme celui des gens du voyage, même si – que j'évoquais tout à l'heure – même si celui des Roms a heureusement un peu perdu en acuité au cours de l'année écoulée. J'en veux pour preuve le volume, le nombre des personnes concernées même s'il y a toujours une concentration sur la commune de Champs-sur-Marne que nous connaissons tous et à laquelle il est difficile de faire face. Nous y faisons face de deux façons : la façon telle qu'elle est prévue par la loi et l'application de la loi justement et des décisions de justice, lorsqu'il y a un investissement d'un terrain dans des conditions qui ne sont pas légales, il y a une démarche qui est entreprise par la collectivité ou propriétaire du terrain qui peut aboutir ç une décision de justice entraînant l'évacuation du camp de Roms dont nous parlons. C'est déjà arrivé, ça continuera probablement d'arriver, cela arrive dans des conditions humanitaires et sanitaires strictement encadrées qui mettent en jeu les compétences du corps médical, qui mettent en jeu les compétences de nombreux partenaires et nous veillons en Préfecture de Seine-et-Marne, nous veillons à ce que cela se passe dans ces conditions de régularité évidemment d'humanité qui soit les plus développées possible. Et puis, il y a une autre forme d'action et je rends hommage à Gérard BRANLY qui est de faire en sorte que l'on travaille aussi sur-le-champ de l'intégration même si nous le savons, toutes et tous, si on sédentarise les gens du voyage au fil des années et des décennies c'est un travail de longue haleine qui doit se faire dans le respect de ces populations qui ont une pratique de nomadisme, vieille comme le monde ou vieille comme la France qui ne nous appartient pas de condamner ou de casser, qui nous appartient d'accompagner et de gérer. Pour les Roms, c'est encore différent. Il s'agit, dans la plupart des cas, de personnes non françaises donc étrangères et qui ont - pour ma part, j'ai eu, entre guillemets, la chance de le voir dans leur pays d'origine – qui ont des pratiques et des coutumes qui sont encore bien plus éloignées des nôtres que celles que j'évoquais tout à l'heure des gens du voyage. Donc mettre en place ici ou là, avec la coopération d'autorité notamment religieuse – pourquoi ne pas le dire ? – des expériences d'insertion et d'intégration, de scolarisation des Roms et de leurs enfants, c'est une tâche à laquelle nous nous sommes attelés de façon ponctuelle, expérimentale, mais qui me paraît significative et porte témoignage de l'intérêt que nous portons à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Monsieur le Préfet. Non - il n'y a plus de questions-là. On a établi cela. Non, parce que c'était celles que l'on a répertoriées. Donc, ça ne nous empêchera pas de les poser à Monsieur le Préfet dans un autre cadre - moi, je voudrais vous remercier, Monsieur le Préfet, les représentants du corps préfectoral, vos collaborateurs, les nôtres aussi, pour cette... 1 heure 30 de temps d'échange fructueux, transparent et qui moi me donne le sentiment qu'ils sont utiles pour notre territoire. Merci Monsieur le Préfet. Nous faisons une interruption de cinq minutes, mais après on redémarre la séance publique.

La séance est interrompue de 11 heures 10 à 11 heures 20.

M. LE PRÉSIDENT. – La récréation est terminée. Nous reprenons notre séance. Ce sont les mêmes qui vont me demandent à partir plus tôt sont ceux qui ne sont pas en place. Oui.

La séance est interrompue.

M. LE PRÉSIDENT. Chers Collègues, je rappelle que nous avons une séance publique à tenir.

La séance est interrompue.

M. LE PRÉSIDENT. La séance café – récréation est terminée.

La séance est interrompue.

M. LE PRÉSIDENT. Je demande aux personnels et au cabinet d'aller chercher les élus.

La séance est interrompue.

M. LE PRÉSIDENT. Ça me rappelle mes années de provisorat, mais bon. J'aimerais mieux qu'ils fassent la queue derrière leur dossier.

La séance est interrompue.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, quelques fois il faut être un peu acide, mais c'est sans réalité d'aller plus loin – nous ouvrons cette séance.

Tout d'abord en vous demandant de bien vouloir excuser Denis JULLEMIER, Jean-François PARIGI, Valérie POTTIEZ-HUSSON, Xavier VANDERBISE, Brice RABASTE et cette après-midi Ugo PEZZETTA - à qui je souhaite et au nom de vous tous un bon rétablissement après une opération chirurgicale – et moi-même puisque cette après-midi je ne pourrai pas être là. J'ai eu une semaine très chargée, bon, avec le feuilleton SANEF en début de semaine : mercredi le Conseil d'administration du STIF, hier la réunion de travail à la Région et j'ai dû décaler les obsèques du père de mon épouse avec bien de difficultés, elles sont cette après-midi donc je vous demanderai de bien vouloir m'excuser et je délèguerai la Présidence à Laurence PICARD que je remercie.

Alors mes Chers Collègues, je vous informe du calendrier suivant : la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 18 novembre 2016, les commissions techniques se réuniront le lundi 14 novembre 2016 à partir de 10 heures, la commission des finances se réunira le mercredi 16 novembre à 14 heures 30. Quant à la prochaine commission permanente, elle aura lieu lundi 7 novembre à 9 heures 30.

Pour rappel, vous trouverez sur vos pupitres le calendrier des assemblées délibérantes pour l'année 2017 ainsi que la dernière version du règlement intérieur du Conseil départemental et de la commission permanente.

Un rappel des manifestations principales, les réunions territoriales du Livre blanc se poursuivent, lundi 10 octobre à Moret-sur-Loing, jeudi 13 octobre à Rozay-en-Brie, jeudi 3 novembre à Bailly-Romainvillier, lundi 7 novembre à Coulommiers, jeudi 10 novembre à Mary-sur-Marne, lundi 14 novembre à Melun, jeudi 17 novembre à la communauté de communes de Plaines et Monts France. Plusieurs temps forts avec nos agents, le mardi 11 octobre, la première édition de la journée de l'agent. Toute la journée à l'hôtel du Département et nos 570 agents se sont inscrits. Le 14 et 18 octobre, cérémonie des médaillés à l'hôtel du Département. Le 9 octobre, quatrième édition de la Ronde à vélos à Fontainebleau. Le 14 octobre, conférence – débat élargi avec l'ensemble des élus et des acteurs sociaux économiques à La Rochette, au siège du SDESM qui sera animé par Jérôme CHARTIER le Vice-président de la Région en charge de l'économie et de l'emploi et du développement économique. Mercredi 19 octobre, nous recevrons les athlètes seine-et-marnais qui ont participé aux Jeux olympiques de Rio. Pourquoi ce décalage ? C'est parce que certains étaient eux-mêmes en compétition à l'étranger auparavant et on ne pouvait donc pas les réunir tous. Lundi 7 novembre, nous inaugurons l'extension du collège Jean Campin à La Ferté-Gaucher.

Alors, je voudrais tout d'abord vous faire part de quelques mobilités au sein de notre collectivité. J'ai le plaisir de vous annoncer que depuis le 1^{er} septembre, Monsieur Denis BRISSON a pris ses fonctions de Directeur des sports et de la jeunesse- il n'est pas là ce matin, c'est pour ça. Madame Anne-Marianne DOMBEK ses fonctions – bonjour, Madame, et

bienvenue parmi nous – de Directrice de l'aide sociale à l'enfance et aux familles. Monsieur Laurent MAILLET - qui n'a pas besoin de se présenter, c'est un transfuge – dirige et je l'ai souhaité, depuis le 1^{er} octobre la mission attractivité et stratégie territoriale chargée de piloter notre démarche prospective du Livre blanc. Six Directeurs de Maisons des solidarités ont, par ailleurs, pris leurs fonctions. Il s'agit de Dominique DELAVENNE à Melun Val-de-Seine – bienvenue Madame. De Monique... de Carole VITALI à Fontainebleau – Je ne sais pas si... Elle n'est pas là, semble-t-il. Ce n'est pas grave. Monique AUBINEAU HERNANDEZ à Noisiel qui vient de Lagny – et qui est regrettée à Lagny, bon. Marie-Claude FRABEL à Chelles – bienvenue Madame. Agnès DOMINIAK à Nemours – bienvenue. Et Emmanuel MONNAIE à Coulommiers – Enfin un homme. Non, non, je plaisantais. Je leur souhaite à tous une pleine réussite dans leur nouvelle fonction. Je voudrais vous annoncer également la prise de fonction d'un nouveau cadre qui vient renforcer nos équipes, il s'agit de Madame Pascale SOLIGNAC – qui est là – qui remplace Laurent MAILLET à la Direction du transport et des mobilités. Nous comptons sur son expertise puisqu'elle a déjà une expérience solide pour la gestion de ces sujets stratégiques, je lui adresse tout mon encouragement et mon soutien dans ces nouvelles missions.

Chers Collègues, je souhaiterais maintenant faire le point sur les récents faits marquants de la vie de notre institution, car c'est la première fois que nous nous revoyons en séance en ce deuxième semestre de l'année 2016. Tout d'abord, j'ai pu exprimer au congrès des Maires qui s'est tenu la semaine dernière mon amertume après l'achèvement des nouveaux schémas de coopération intercommunale. En effet, si parfois nous y avons vu du bon sens, trop souvent nous avons été confrontés à un processus relativement complexe et intransigeant. Nous verrons dans un avenir proche ses conséquences en matière de gouvernance. Je souhaite qu'elles soient aussi ténues que possible. Les intercommunalités étaient des interlocutrices majeures du Département. La dimension de certaines d'entre elles va entraîner au fil du temps des dialogues inédits avec l'institution départementale, je souhaite qu'il soit fructueux partout en Seine-et-Marne.

Pour revenir aux prochaines étapes budgétaires qui se profilent et je souligne là à l'excellence du travail de Pascal GOSSE puisque ce n'était pas évident et il fallait que l'on agisse sinon nous aurions été dans l'impossibilité de boucler le budget de 2017 - je le tiens à dire – on est obligé aussi de constater que l'on navigue toujours dans un climat financier incertain. L'État a acté dans la loi NOTRe le transfert d'une part de la CVAE des départements vers les régions, sans tenir compte de la spécificité de la région Île-de-France pour qui le transfert de recettes fiscales n'accompagne aucun transfert de compétences. De lourdes incertitudes pesaient dès lors sur cette recette indispensable. Eh bien, je puis vous affirmer ce matin que Valérie PÉCRESSE m'a confirmé personnellement que la Région acceptera, par voie de convention, proposée à mon initiative, de rendre au Département la part de CVAE équivalente à 85,6 millions d'euros. C'est une satisfaction bien sûr et un soulagement au milieu d'un océan d'incertitude qui pèse sur la construction de notre budget. En effet, nous devons constater que l'État va jusqu'au bout de sa logique d'asphyxie budgétaire des départements en confirmant la hausse de 2 % du RSA le 1^{er} septembre prochain. Ce sont donc 230 000 euros de dépenses supplémentaires par mois, soit un montant annuel à prévoir de 2,7 millions d'euros qui repose totalement sur les finances du Département.

Je voudrais revenir sur un sujet sur lequel je m'étais exprimé en juin dernier et dont nous avons parlé tout à l'heure : la création de contrats d'intérêts nationaux sur le territoire seine-et-marnais. Je tiens à rappeler mon initiative et ma détermination en vue de la création d'un CIN sur Melun. Il faut à la Seine-et-Marne un vrai contrat d'intérêt national seine-et-marnais. Ce n'est pas le cas de celui de Roissy, ce n'est pas le cas de celui de Sénart. C'est important pour la centralité de Melun, ville chef-lieu. C'est important pour le développement de Villaroche au bénéfice de la Seine-et-Marne. C'est important pour le développement de notre département au regard du fait métropolitain de la Petite Couronne. Chers Collègues, tout se tient et les mutations

que je viens de décrire doivent être intégrées pour envisager la Seine-et-Marne de demain. Ceci m'amène à notre démarche prospective du Livre blanc que le Département a lancé et qui est maintenant au stade crucial de son élaboration. Je me réjouis de la résonnance de cette démarche lors du congrès des Maires. Il faut souligner également le succès des deux premières réunions territoriales qui ont eu lieu cette semaine sur les onze qui se tiendront et qui ont été l'occasion d'échanges enrichissants entre élus locaux. Je souligne, à nouveau, ici, l'importance de rétablir à leur juste place tous les potentiels de notre Département ainsi que d'affirmer le positionnement stratégique de Seine-et-Marne au sein de la région capitale et vis-à-vis des régions voisines de province. J'insiste parce que nous avons des frontières avec trois grandes régions et avec des départements qui, là, ne sont plus côté Paris, qui sont en train de s'organiser. Je vous invite à contribuer par votre connaissance fine des enjeux et des points clés du développement de vos propres territoires, à ces réunions. Elles se poursuivront cet automne, complétée par un appel à contribution auprès des forces vives de notre territoire. Et par ailleurs, je ne manquerai pas de solliciter la contribution des agents de notre collectivité, car ce sont eux les premiers experts de notre territoire.

Dans un autre domaine, je souhaiterais faire un bilan de la rentrée scolaire qui est intervenue dans un climat particulier, dans un climat tendu. La rentrée 2016 marque à cet égard un grand pas en avant dans la sécurisation des collèges. À la fin de l'année, tous nos collèges seront sous vidéo protection et disposeront d'alarmes de confinement. Les personnels techniques du Département qui y travaillent recevront des formations adaptées. À côté des travaux d'envergure que nous menons, je le rappelle, ce sont près de 60 millions d'euros qui sont consacrés aux opérations de construction, réhabilitation et entretien des collèges publics. L'ambition du Département est de faire des collèges seine-et-marnais des lieux d'innovations. En plus du déploiement du plan collège numérique, une convention de partenariat collège numérique et d'innovation pédagogique a été signée avec l'Académie de Créteil. Nous encourageons par ce biais la mutualisation et les équipements collectifs indispensables à la diffusion d'une culture du numérique et aux conditions de réussite des élèves seine-et-marnais.

Enfin, nous pouvons nous réjouir du dialogue fructueux noué avec la Région qui a permis de réviser les modalités des prochains contrats ruraux. C'était très attendu et un engagement de notre majorité, le Département devient le guichet unique pour l'instruction de ces contrats. Le nombre d'opérations obligatoires passe de trois à une, et les critères d'éligibilité de projet seront assouplis. Voilà une avancée certaine pour aider les collectivités seine-et-marnaise à aller de l'avant plus vite et plus concrètement.

Je suis heureux également des avancées que nous obtenons au STIF, et entre autres au dernier Conseil d'administration de mercredi dernier. Je pense aux besoins de services d'intermodalités autour des gares avec le schéma directeur des parcs relais. Et je tiens à rappeler que sur les onze opérations programmées en 2016 – 2017, neuf opérations sont sur Seine-et-Marne, et ça représente un plus de 1 750 places. Je pense au plan bus en Île-de-France, à l'horizon 2020 qui répondra aux besoins importants de la Grande Couronne. Je pense aussi à l'adoption de la convention de financement des études relatives au prolongement du RER E jusque Roissy-en-Brie avec une troisième voie qui permettra de décharger la branche tournante du RER E et d'apporter une meilleure offre. Sur tous ces grands projets d'investissements, nous faisons entendre les besoins des Seine-et-Marnais.

Enfin, dernière grande information de mon propos. Nous avons avancé grandement hier lors de ma réunion de travail avec la Présidente de Région. Il s'agit d'adapter notre institution en matière de développement économique aux contingences de la loi NOTRe. Je vous informe que la Région souhaite permettre au Département d'exercer la compétence économique. L'exercice de cette compétence est indispensable au Département. Il y va de l'aménagement équilibré du territoire, mais aussi d'un dynamisme économique propice à juguler le nombre de bénéficiaires du RSA qui ne cesse d'augmenter. La Région assurera la prospection et

notamment à l'international, et assurera le financement direct comme le prévoit la loi. Elle se reposera sur le Département pour l'ensemble des autres champs, notamment la gestion des guichets d'accueil, le marketing territorial auquel je tiens et la promotion des aides aux structures d'accompagnement. Le Département entend créer une dynamique d'attractivité. Les prémices du Livre blanc semblent en démontrer l'impérieuse nécessité. Nous saurons répondre à ces enjeux par la création d'une agence d'attractivité de la Seine-et-Marne regroupant nos expertises, notre ingénierie dans les domaines de l'économie, de l'aménagement, du tourisme, de la culture et de l'insertion. Le Département restera un interlocuteur central pour la Région et pourra donc jouer son rôle de fédérateur et d'assembler aux côtés des intercommunalités également en charge du développement économique.

Chers Collègues, toutes ces informations extrêmement importantes trouveront leur développement dans les travaux de notre Assemblée au cours des mois à venir. Il me tient à cœur que notre institution mette toutes les chances de son côté pour continuer de servir efficacement, demain comme aujourd'hui, tous les Seine-et-Marnais.

Je vous propose sans plus tarder de passer à l'examen de nos 62 rapports et en vous remerciant pour le travail que vous effectuez à mes côtés.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. Madame GOBERT.

Mme GOBERT. Juste une petite demande de précision sur les conférences territoriales dans le cadre du Livre blanc auxquelles nous sommes invités. Quelles sont les personnes qui sont invitées en fait ? Les élus, les... ?

M. LE PRÉSIDENT. Première salve, parce qu'il y en aura d'autres, mais qui seront plus... enfin qui sont sectorisés, mais qui seront plus ciblés à celles qui... les onze qui se déroulent actuellement sont invités, les conseillers... les élus communaux, les élus intercommunaux, les conseillers départementaux, les conseillers régionaux et les parlementaires. Voilà, et puis après nous verrons les forces vives, notre personnel et l'interconsularité. Vous ai-je répondu ?

Mme GOBERT. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

Nous allons donc procéder à l'examen de nos rapports.

Je vous informe également du report du rapport 3/02 relatif à l'organisation et la distribution des cartes imagine R scolaires. La convention définitive doit être présentée au CR du STIF prochainement. C'est pour cette raison qu'il nous était difficile aujourd'hui de travailler sur un projet de convention non finalisé. Nous examinerons cette convention lors de la séance du 18 novembre prochain. 61 rapports s'offrent à nous.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Les procès-verbaux des séances du 27 mai, 24 juin, vous ont été transmis – je pense que oui – Y a-t-il des observations sur ces rapports ? On peut donc considérer qu'ils sont adoptés. Il s'agit de deux délibérations, mais qu'elles sont adoptées en commun. Je vous en serais gré.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. 0/02, ce sont les décisions prises par moi-même du 7 juin au 16 septembre 2016, en vertu des délégations que vous m'avez accordées. Y a-t-il des objections ? Non. Eh bien, c'est un vote unanime. Merci.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/03, quant aux délégations de compétences en matière de marchés publics. Information sur les marchés et avenants notifiés pour la période du 1^{er} mai au 30 juin. Y a-t-il des objections ? Non. Eh bien, il est entériné. Nous pouvons passer au 0/04.

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors là, ça concerne une modification des représentants du Département au sein de l'OPH 77. Il faut donc une personnalité représentant Initiatives 77. Je vous propose de désigner Anne-Laure FONTBONNE qui m'a donné son accord préalablement. Y a-t-il des objections ? Il ne me semble pas. Anne-Laure FONTBONNE est désignée.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. 1/02. Modification du règlement du contrat intercommunal du CID de développement. Et c'est Olivier, je pense, qui nous en parle - Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Merci, Monsieur le Président. Très rapidement à la lumière à la fois de l'expérience acquise au cours des discussions que vous avez entamées avec les quelques EPCI qui ont... qui sont engagés dans la procédure de conclusion d'un contrat intercommunal de développement, à la lumière aussi des remarques de nos services, services juridiques notamment, nous proposons des modifications mineures du règlement du CID. Deux points peut-être à retenir : un premier point qui autorisera formellement le démarrage anticipé des travaux quand c'est nécessaire, la première mouture du règlement ne le prévoyait pas. Un deuxième point à souligner aussi, c'est que nous souhaitons faciliter, grâce à cette modification les modalités de versement des subventions dans un cadre particulier notamment quand le coût réel des actions est inférieur au coût estimé lors de la signature du contrat. Voilà, quelques modifications que je tenais à souligner. Il y en a quelques autres qui sont vraiment mineures.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des questions sur cette modification ? Non. Alors, je la soumets à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Hé bien, nous passons... Il est adopté. Merci.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/03. Toujours le CID, mais ça concerne deux communautés de communes : la Brie des Moulins et du Pays de Coulommiers, parce qu'elles vont fusionner au 1^{er} janvier. Et c'est le premier CID départemental, enfin que nous... – comment dire ? – Olivier.

M. LAVENKA. Voilà, Monsieur le Président. Effectivement, nous sommes heureux de proposer l'adoption... de vous proposer l'adoption du premier Contrat Intercommunal de Développement qui concerne le territoire de Coulommiers, les deux communautés de communes en question : la communauté de communes de la Brie des Moulins et celle du Pays de Coulommiers. C'est assez logique finalement que ce soit le premier site puisque vous savez que ce territoire était un territoire expérimental au titre de l'ancienne politique contractuelle. L'enveloppe de ce CID est de 2 800 000 euros. Ça correspond à 20 euros par an et par habitant, donc sur les trois années de durée du contrat. Je vous rappelle que ce CID prendra en compte les conventions de réalisation particulières qui ont été adoptées au début de la mandature pour purger des actions très engagées, des actions qu'il fallait financer de manière urgente. Il reste donc, déduction faite de ces... du financement de six actions, un peu plus de 2 millions, 2 050 000 euros exactement qui sont répartis - vous l'avez annexé au présent rapport - qui sont répartis en neuf actions qui ont été adoptées de manière très consensuelle au cours d'un comité de suivi et je remercie notamment Laurence de son action et de son aide pour l'adoption très consensuelle et très rapide des neuf actions.

Un dernier point, c'est que la date d'effet du CID sera si vous en êtes d'accord fixée en septembre 2015. Pourquoi septembre 2015 ? Parce que ça correspond à la date d'adoption de la première convention particulière de réalisation. C'est une manière évidemment de ne pas pénaliser ce territoire qui a vécu une longue période interstitielle, un peu incertaine et donc ça lui permettra d'achever ce contrat en septembre 2018.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, voici que c'est voté - ma chère Laurence.

Mme PICARD. Juste pour dire que c'était une très bonne nouvelle pour ces territoires que nous attendions effectivement depuis 2012, fin du dernier contrat CLAIR donc, nous n'avons pas eu trop de mal à nous mettre d'accord puisque ça fait longtemps qu'on en parlait de nos projets. Donc, nous étions sur le territoire en tout cas très, très pressés de voir aboutir et je remercie les services d'avoir fait avancer ce nouveau contrat que nous allons avoir plaisir à signer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc, il est adopté.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/04, c'est... concerne des ajustements de la politique contractuelle pour les quatrièmes contrats ruraux. Ça fait partie toujours de nos souhaits de répondre aux collectivités locales, et donc Olivier va nous en parler.

M. LAVENKA. Oui, Monsieur le Président. Après la première bonne nouvelle que vous avez annoncée en propos liminaire concernant l'instruction des contrats ruraux qui seront sous la compétence exclusive du Département, ce mémoire permet d'obtenir une deuxième bonne réponse à une attente très forte de toutes les communes qui avaient un troisième contrat rural dans notre Département. Puisque vous savez que depuis 2009 il y avait une restriction importante au champ d'action des contrats ruraux qui ne pouvait concerner pour le quatrième contra que le domaine scolaire ou les travaux en lien avec l'accessibilité des bâtiments. L'objet de ce rapport est tout simplement de revenir au droit commun pour le quatrième contrat rural de toutes les communes du département, elles plusieurs dizaines à l'attendre.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des... - oui, Vincent ÉBLÉ, vous avez la parole.

M. ÉBLÉ. Oui, en ce qui concerne le groupe socialiste, nous restons assez interrogatifs sur cette modification. Nous pensons qu'entre la situation actuelle de restriction que l'on peut considérer comme sévère à peu d'opportunités de notre dispositif. Et ce qui nous est proposé ici, c'est-à-dire de retenir tous les projets tels qu'ils soient sans aucune restriction, il y a peut-être une posture intermédiaire qui mériterait d'être examinée et peut-être retenue. En toute hypothèse, imaginer que le Département accorde sa contribution financière sans aucune restriction quant à son usage du point de vue des thématiques que nous subventionnons nous semble être pour le moins permissif. Et donc nous sommes réservés sur cet ajustement relatif au quatrième contrat rural.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien – oui. Olivier.

M. LAVENKA. Juste peut-être un point pour souligner que nous étions le seul Département à avoir apporté cette restriction. Donc, il n'y avait eu absolument aucune raison pour que ça perdure. Et par ailleurs, dans le cadre du règlement commun qui va être bientôt adopté de refonte complète du dispositif, il y avait d'autant moins de raisons que ça perdure et qu'il y ait une incongruité seine-et-marnaise en matière d'adoption du quatrième contrat rural.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, je le soumets à vos votes. Donc, y a-t-il donc des votes d'opposition ? Non, ce sont des votes d'abstentions. C'est ça ? Abstention. Et donc, eh bien le reste donc c'est une adoption - donc, en abstention vous êtes... un, deux... non ni Bernard. Ok. Je me permets de demander – merci. Alors il est adopté.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/05 qui sont donc des projets de onze contrats ruraux, ça représente 1 365 785 euros, et je donne la parole à Nolwenn.

Mme LE BOUTER. Oui, donc ces onze contrats... projets de contrats ruraux concernent les communes issues de cinq cantons. Un projet concerne... un premier contrat rural. Deux projets concernent des deuxièmes contrats, sept un troisième contrat et un, un quatrième contrat dont on vient de parler. Ils concernent des travaux variés de réhabilitation, extension, construction, accessibilité, patrimoine et bien sûr des équipements scolaires. Et l'ensemble représente une évaluation un crédit de 1 365 785 euros – comme vous l'avez dit - voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nolwenn. On soumet donc à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc, ils sont adoptés. Très bien pour ces collectivités. Merci.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/06. C'est le SCOT Marne/Ourcq – Olivier.

M. LAVENKA. C'est Valérie qui devait présenter.

M. LE PRÉSIDENT. C'était Valérie, mais il n'y a pas de Valérie.

M. LAVENKA. Elle est absente.

M. LE PRÉSIDENT. Oui.

M. LAVENKA. Alors c'est un dossier que nous avons évoqué en commission que Martine – et je la remercie – à soumis à l'ensemble des élus locaux de son territoire pour avoir leur avis et ça ne pose absolument aucune difficulté donc on vous propose de suivre les avis favorables des élus locaux et d'apporter un vote conforme et favorable au SCOT Marne/Ourcq.

M. LE PRÉSIDENT. Tu veux dire un petit mot Martine. Veux-tu dire un petit mot ?

Mme BULLOT. Donc, il est conforme à ce que l'on peut en attendre. Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Si tout est conforme, je soumetts à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, ce schéma de cohérence territorial est adopté pour être aidé. Merci.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. 1/07 : convention de clôture du contrat de parc entre notre Département et le Parc naturel régional du Gâtinais. C'est Isoline MILLOT qui nous en parle.

Mme MILLOT. Oui. Merci Président. Donc, c'est une convention de clôture entre le Parc et le Département qui permettra de fixer les dates limites de versement des subventions départementales et d'en confirmer les montants également. Ce projet de convention de clôture a ainsi pour effet de mettre un terme à toutes les obligations issues du contrat de Parc 2007 – 2013 et des conventions transitoires de 2014, 2015 et 2016 au 31 décembre 2017. Ainsi, à cette date, l'ensemble de ces documents contractuels cesseront de produire leur effet et seront soldés. Il y a également de joint à ce présent rapport un tableau récapitulant les différentes subventions.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes ou des questions sur ce mémoire ou alors je sou mets à vos votes ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, c'est bien pour le plein air du Gâtinais français. Merci à vous.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/08. C'est un dispositif d'aide en faveur des collectivités placées en état de catastrophe naturelle et ça concerne les opérations de dépollution. C'est Jérôme GUYARD qui nous en parle.

M. GUYARD. Oui, merci Monsieur le Président. Il s'agit de préciser les conditions de mises en œuvre de ce dispositif donc qui a voté et délibéré en date du 24 juin 2016, suite aux inondations et donc à la demande - du moins à l'interprétation que l'on peut faire des éléments communiqués par les communes. Les EPCI et les syndicats de déchets ont proposé donc de préciser les conditions de mise en application.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, merci, oui effectivement c'est quelque chose qui vient dans notre dispositif de Seine-et-Marne entraide. Un tout petit mot là-dessus. On s'est aperçu à l'occasion de ces inondations, on trouve surtout sur Nemours que la fermeture de bon nombre de stations-service qui ont été laissées telles qu'elles ont amené des pollutions importantes par les cuves qui étaient restées dans les sols. Et donc, elles n'ont pas été inventoriées. Donc là aussi, on a une action que l'on essaie de mener avec l'État et avec Madame ROYAL pour essayer de les inventorier. Elles sont nombreuses sur tout le territoire et ça peut poser dans ces cas-là de réelles difficultés. Je sou mets donc cette... ce dispositif d'aide à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté. C'est très coûteux, donc c'est compliqué.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. 1/09 : convention entre le Département, la Région et l'ASP. C'est l'agence des services et paiements. C'est pour les aides aux agriculteurs - Isoline MILLOT.

Mme MILLOT. Merci. Oui, c'est une convention très attendue qui concerne tout le département puisque conformément au programme de développement rural, régional 2014 – 2020 et afin de permettre un paiement des aides aux agriculteurs dans le cadre du dispositif départemental d'aides aux investissements environnementaux, il est donc proposé d'approuver la signature d'une convention entre le Département, la Région Île-de-France et l'agence de service de paiement qui permet de favoriser les investissements des agriculteurs dans les équipements environnementaux telle que du matériel de précision ou des aires de remplissage, par exemple.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ou des souhaits d'éclaircissement ? Bon, c'est assez clair. Donc, je soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, non. C'est très bien pour ces 35 exploitations qui en sont bénéficiaires.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/10 : assistance technique départementale / assainissement (milieu aquatique, protection de la ressource en eau) – Isoline, toujours.

Mme MILLOT. Tu as presque tout dit – c’est un rapport classique qui comme chaque année fait état du bilan d’activité et que le Département offre aux collectivités éligibles. C’est la possibilité de bénéficier pour ces collectivités d’une assistance technique dans les domaines de l’assainissement, des milieux aquatiques et de la protection de la ressource en eau pour la production d’eau potable. Le bilan de l’activité de l’année 2015 rend compte des missions techniques accomplies, récapitule le coût de cette assistance et les aides attribuées au Département pour réaliser cette mission. Il y a également précisé dans ce rapport les ambitions et les perspectives pour 2016.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Un gros dossier aussi important pour l’eau potable. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté. Je vous en sais gré.

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer au 1/11. PDIPR pour les randonnées et la promenade – Andrée ZAIDI.

Mme ZAIDI. Le Département a entrepris, depuis plusieurs années, la constitution d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. En novembre 2013, ce plan a été approuvé intégralement sur le département. Il est proposé de le mettre à jour en tenant compte des chemins ayant fait l'objet de nouvelles délibérations communales parvenues au Département entre 2013 et 2016.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Moi, je voudrais juste souligner parce que ça se passe aussi sur les territoires de mon canton, l'excellente collaboration avec Codérando, avec aussi les formations de baliseurs et tout ça, je crois que c'est vraiment bien. Je sou mets cette approbation de ce plan. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est approuvé.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 2/01 : le personnel départemental, mis à jour du tableau d'emplois c'est Daisy LUCZAK qui nous en parle.

Mme LUCZAK. Oui, bonjour Monsieur le Président. Alors comme à l'accoutumé, on va mettre à jour en fonction des besoins des services le tableau des emplois en intégrant 23 modifications et 6 emplois permanents supprimés correspondant aux besoins.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des prises... des questions sur ce... des adaptations ? Non, je sou mets à vos votes. Y a-t-il des objections ? Des votes contre ? Des... oui, Marianne a la parole.

Mme MARGATÉ. Deux abstentions.

M. LE PRÉSIDENT. Pardon, j'avais cru que vous demandiez... deux abstentions et le reste donc un vote positif. Merci.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/02. Perte de salaire, c'est le contrat de prévoyance, Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, bon donc suite à... aux appels d'offres que l'on a avait pu étudier dans cette salle, on vous propose de signer une convention de participation pour la protection sociale complémentaire couvrant le risque de perte de salaire et dénommé ce que l'on appelle le contrat de prévoyance pour un maintien de salaire aux agents.

M. LE PRÉSIDENT. Un mot quand même parce que quand je vois que ce nouveau contrat inclus les assistants familiaux et les agents aux contrats aidés qui accèdent donc à cette prévoyance et moi, j'y suis sensible.

Mme LUCZAK. C'est nouveau. Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT. Comment ? – Et puis, un niveau de garantie qui serait plus élevé. Voilà. D'accord. Je sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, ce contrat de prévoyance revu est adopté.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. 2/03. Alors, c'est un mémoire-là qui va certainement provoquer débat. C'est le protocole transactionnel à conclure avec la société ECT. Et c'est Nathalie BEAULNES-SERENI qui nous en parle.

Mme BEAULNES-SERENI. La société ECT pour mémoire exploite cinq des douze sites de stockage de déchets inertes ISDI, situés en Seine-et-Marne. Les capacités potentielles de stockage des cinq sites d'ECT sont de 9,3 millions sur les 11,5 millions de tonnes autorisées pour les douze sites seine-et-marnais. Ce sont des données de 2016. Les sept autres exploitants gèrent donc de petites installations dispersées sur le territoire, contrairement à ECT qui les concentre à l'Ouest. Un recours pour excès de pouvoir a été introduit le 12 juillet 2013 contre l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 autorisant l'extension de l'ISDI sur la commune d'Annet, autorisation qui était donnée pour une durée de douze ans. Par jugement du 5 février 2015, la requête du Conseil départemental reconnue recevable devant le Tribunal administratif a toutefois été rejetée sur le fond au motif que l'arrêté attaqué ne fait pas des décisions susceptibles d'avoir une incidence directe et significative sur l'environnement et n'est de ce fait pas invocable. Que le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé n'était pas en l'espèce suffisamment étayé pour être retenu. Par une requête enregistrée le 29 août 2014, le Département a également attaqué l'arrêté préfectoral autorisant l'extension de l'ISDI de Villeneuve-sous-Dammartin en mettant en avant les atteintes à la sécurité et à la tranquillité publique, l'atteinte au site, paysage, activité agricole et forestière et la violation à la charte de l'environnement et aux principes de précaution.

Nous sommes aujourd'hui devant la proposition de vous faire signer un protocole qui comporte les dispositions suivantes : 1 million d'euros versés par l'entreprise ECT au Département si celle-ci s'engage à retirer son recours. Ce recours a peu de chances de connaître une issue positive eu égard aux procédures engagées par le Département contre la société ECT où cette dernière a obtenu gain de cause. Au-delà de ce million d'euros, 500 000 euros sont prévus pour la création d'une plateforme de valorisation des déchets. Le Département s'engagerait à être le pilote d'une expérimentation réunissant l'ensemble des acteurs de la filière déchets seine-et-marnaise. Des contacts ont déjà été pris avec les voies navigables de France dans le cadre de la mise grand gabarit de la Seine - et c'est là un point essentiel et nécessaire de l'ensemble et de la cohérence de la démarche. Cette expérimentation pourra être un outil pertinent pour réduire le coût de la gestion des déchets et relève d'une approche globale des politiques déchets plus efficiente et non sectorielle. Elle s'inscrit aussi dans la continuité des exigences du Grenelle de l'environnement qui porte à 70 % pour 2020 les déchets devant être valorisés.

Donc en abandonnant le recours déposé par le Département contre l'entreprise ECT, le Département pourra prétendre, en vertu de l'article L131-8 du Code routier, à une indemnisation pour l'entretien des routes départementales dont l'altération est significative au regard des nombreux camions qui y circulent. La Direction principale des routes a évalué à 400 000 euros cette indemnisation. Et ces 400 000 euros, l'entreprise ECT s'engage à les verser. De même, le protocole devant être signé entre le Département et l'entreprise ECT stipule que cette dernière devra verser à l'avenir une indemnité relative à cet usage. Je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Avant d'ouvrir le débat, moi je voudrais dire que c'est un dossier qui m'a beaucoup occupé et je salue aussi l'entreprise ECT et ce qu'elle apporte, mais qui s'inscrit dans une vision qui doit être plus globale. En tant que membre de la société du grand Paris, nous n'avons été nullement consultés lors de la mise en place de ces grands travaux qui d'ailleurs montrent bien que c'est un projet traité technocratiquement par des gens de Paris et de la première couronne, puisque les interconnexions, les 1,5 milliard d'interconnexions qui sont prévues, n'existent pas. Et c'est pour ça que je me bats pour la gare Bry-Villiers-Champigny et pour d'autres points d'interconnexions, sinon effectivement nos Seine-et-

Marnais qui paient déjà l'impôt du grand Paris n'y verront pas là une réponse à leur problématique de mobilité pour certains qui sont très nombreux.

En même temps, la société du Grand Paris a publié les appels d'offres pour, justement, que tous les ICDI et déchets liés aux tunneliers qui sont déjà en place et qui certains ont commencé de fonctionner puissent trouver des exutoires. Je dois dire que j'ai évolué sur la position qui était la mienne en premier lieu, parce que j'ai bien pris conscience – et je parle de la SGP, je ne parle pas de l'entreprise ECT - que c'était le pot de fer contre le pot de terre. C'est-à-dire que de toute façon les 40, mais à mon avis c'est sous-estimé, 40 millions de tonnes générées jusqu'à la fin de cet immense chantier allaient de toute façon pour une bonne partie venir en Seine-et-Marne de façon transparente ou de façon un peu plus sauvage. Donc, après avoir rencontré Monsieur le BOUILLONEC qui est Monsieur YVIN qui dirigent la société du Grand Paris, après avoir revu récemment le Préfet de Région qui a dénoncé aussi le PREDEC, après avoir vu la Présidente de la Région encore hier, je souhaite que nos décisions prennent en compte cette problématique de façon globale et pérenne. L'épisode ECT n'en est tant qu'un des préambules et qui naît aussi d'une situation qui a été créée par des décisions et qui nous fragilise. Je pense qu'économiquement la Seine-et-Marne s'honorerait à monter avec tous les partenaires compétents une vraie filière de retraitement des déchets industriels - et on trouve surtout des déchets générés par la SGP et ses travaux - avec des vraies plateformes non pas celles qui existent ne soient pas vraies, mais qui soient conçues et dont la traçabilité soit complètement évaluée et suivie par tous les services départementaux, régionaux et étatiques. Il y a là une liste d'emplois. La preuve c'est que déjà cette entreprise est une entreprise qui dégage de l'emploi et une plus-value. Et en même temps, on ne peut pas, on ne peut pas engager une réflexion sur une telle filière sans prendre en compte la nuisance liée au transport de ces déchets. Je rappelle, puisque souvent j'ai eu du mal à le croire, les études techniques menées sur l'usure d'une chaussée entre les sous-couches et la couche de roulement, un poids lourd de 40 tonnes chargé équivaut à 1 million de véhicules légers pour l'usure des chaussées, ce qui explique d'ailleurs l'état de nos chaussées, les difficultés. Parce qu'il n'y a non seulement bien sûr pas que les déchets, il y a aussi la logistique, il y a aussi le transit donc tout ça. Mais pour ce qui concerne les déchets, voilà ce que nous sommes capables de vous proposer aujourd'hui.

Je salue d'ailleurs le travail qui a été fait avec l'entreprise ECT. Je salue le travail qui a été fait avec nos services, nos commissions, les élus concernés en sachant que cette problématique, elle va se généraliser sur l'ensemble de notre territoire et que la réponse devra être donnée de façon plus générale.

Dernier point : je pense que, avec la crise agricole sans précédent que connaît notre Département - mais pas seulement - il importe de régénérer le lien agriculture – économie et que face à cela je pense qu'avec la chambre d'agriculture, j'en ai parlé à Thierry BONTOUR, on pourrait voir l'analyse de certains sites, de gravières, de carrières, d'excavations qui vont d'ailleurs servir à fournir des granulats pour ces grands projets sur le Grand Paris Express entre autres, mais aussi sur d'autres. Je pense aux Jeux olympiques s'ils arrivent, s'ils viennent chez nous et autres, de façon à avoir là aussi une étude qui favoriserait le comblement de lieux bien ciblés, déterminés et avec une couche de terre arabe sur le dessus, une possible remise en culture. Que ce soit également pour notre filière maréchale circuit court que je rappelle est en cours d'étude qui marche bien, qui marche bien et qui va permettre à certains agriculteurs d'y trouver un complément ou carrément une création d'activité. Donc, voilà, moi ce que je voulais dire aujourd'hui. Je sais et ça va être le cas et je l'ouvre un vrai débat sur ce sujet. C'est une vraie question. Je terminerai en disant qu'on ne peut pas rester à l'écart d'un tel débat, qu'il faut que nous ayons des propositions. Il faut que nous en sortions par le haut et que l'on ne peut pas attendre puisque maintenant les travaux ont commencé, ce qui change la donne. À qui je donnerai la parole ? À Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, Monsieur le Président. Je viens d'écouter avec beaucoup d'attention ce que vous avez cru devoir nous exposer relativement à ce dossier délicat, et je voudrais tout d'abord vous dire que nous avons certaines convergences avec ce que vous exposez à l'instant. Par exemple, quand vous soulignez la nécessité d'obtenir les modalités techniques et financières de bonne connexion du futur réseau du Grand Paris Express avec les lignes que les Seine-et-Marnais, utilisent quotidiennement pour accéder à la zone centrale de la métropole parisienne. Nous avons également des convergences avec vous lorsque vous attirez l'attention sur les risques importants que font courir à nos voiries les véhicules de fort tonnage qui y circulent pour ces missions de transport de matières inertes et de déchets de toute nature, d'ailleurs. Nous partageons également votre analyse quand vous décrivez une relation de type pot de terre contre pot de fer à propos de nos relations institutionnelles avec la société du grand Paris, car bien entendu elle poursuivra ses objectifs. Et si je puis me permettre, elle écrasera sur son passage toute sorte de velléité territoriale, d'empêcher la réalisation d'un objectif que par ailleurs, nous ne méconnaissions pas comme étant utile à là encore la métropole francilienne. Donc, des points de convergence.

Néanmoins, vous me permettrez de vous dire que nous ne partageons pas absolument pas les conclusions qui sont les vôtres dans ce dossier et en particulier l'objectif de signature d'un protocole transactionnel avec la société, ECT. Pourquoi n'arrivons-nous pas à la même conclusion ? D'abord, parce que nous n'avons pas la même appréciation que vous sur la chance que nous avons de faire prospérer les contentieux engagés. Je veux bien entendre comme cela a été dit, moins par vous d'ailleurs je l'observe, ce matin que dans les commissions techniques, je veux bien entendre ce que certains nous disent de la faiblesse de nos arguments juridiques et du fait que ce contentieux est voué à l'échec quoi qu'il arrive. Je suis quand même assez surpris de ce point de vu qu'une société privée soit disposée à nous accorder 1 million d'euros de compensation transactionnelle pour que nous retirions deux contentieux actuellement en cours d'examen qui n'aurait aucune chance d'aboutir. Vous avouerez que c'est quand même un peu cher payé pour quelque chose qui d'après ce que j'en comprends serait voué, quoi qu'il arrive, à l'échec.

Par ailleurs, nous avons en effet un rapport de type bras de fer dans cette affaire avec le reste du territoire régional, car cet aspect-là n'est pas très présent dans votre exposé. Si nous voulons nous protéger c'est aussi sous condition que d'autres territoires qui équivalent à notre territoire seine-et-marnais du point de vue de leur densité prennent leur part de ses déchets. Car, bien entendu, comme je l'ai dit dès le début de mon propos, nous ne parviendrons pas à empêcher la réalisation par exemple du grand Paris. Et de toute façon même hors le grand Paris il y a déjà des volumes de déchets inertes - pour ne parler que de cela - à accueillir. Et donc la vraie question, c'est celle de l'équité territoriale. Et nous nous étions battus avec un certain succès d'ailleurs puisque le dit PREDEC... feu le PREDEC du fait de la loi NOTRe. Ledit PREDEC avait été adopté, je le rappelle, à l'unanimité de l'Assemblée régionale toute composante politique confondue il y a quelques mois. Or, ce PREDEC – vous l'avez dit, le rapport le précise – va devoir être fondu dans un plan régional qui va concerner plus largement l'ensemble des typologies de déchets ; les déchets inertes, mais d'autres également donc un plan unique. Pourquoi pas ? C'est le souhait du législateur, mais ça veut dire que le travail de conviction qui a été le nôtre depuis de nombreux mois et qui a abouti à l'élaboration de ce PREDEC, il va falloir d'une certaine façon l'avoir à nouveau puisque ce travail de négociation, il va être repris de A à Z. Précisément faut-il... alors même que cette négociation n'est pas conduite et au moment où elle va s'ouvrir, baisser en quelque sorte notre garde en signant un protocole transactionnel avec une entreprise qui est emblématiquement celle qui nous apporte moult et moult déchets dans nos territoires malmenant nos paysages. Je rappelle que dans la continuité de l'action des différentes majorités qui se sont succédées à la tête de la Seine-et-Marne, nous avons poursuivi le travail qui avait été engagé par mes prédécesseurs à l'époque

d'atlas des paysages seine-et-marnais. Nous avons donc une problématique tout à fait particulière de sauvegarde de nos paysages et c'est l'un des points pour lesquels ces dépôts de matière inerte, ces merlons, ces surélévations d'un certain nombre de terrains parfois extrêmement vastes sont conduits. Donc, il y a là un risque pour os paysages sans parler des autres risques environnementaux, bien entendu. Même si en l'espèce, spécifiquement pour les matières qui sortent de l'extraction réalisée par les tunneliers que vous évoquiez tout à l'heure, du grand Paris, les matières provenant d'une profondeur relativement importante de l'ordre de 60 mètres sous terre, il y a peu de chance que l'on butte sur des matières polluées. Enfin, néanmoins il y a d'autres problématiques.

Donc au moment même où va s'ouvrir cette négociation régionale autour d'un nouveau schéma, vous marquez l'abandon de la ligne de conduite qui était la nôtre celle de la défense absolument déterminée, en toute occasion, à chaque instant, du territoire seine-et-marnais à l'égard du reste de l'Île-de-France. Et personnellement, je pense que c'est une orientation stratégique qui est excessivement risquée. Et pour notre part, moi-même, les collègues de mon groupe politique, nous ne prendrons pas, et nous ne souhaitons pas faire prendre à la Seine-et-Marne un tel risque.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais vous répondre. Je pense très sincèrement – n'y voyez là aucune attaque personnelle, bien au contraire c'est un sujet trop important pour cela – que l'on passe à une défense stérile à une défense constructive. Moi, je suis quand même très étonné que j'aie été bien seul à m'élever contre la décision du représentant du Gouvernement dans la région qui est le Préfet de région CARENCO quand il a mis un coup de poignard au moratoire du PREDEC. J'étais bien seul, bien seul. J'ai été bien seul – oui, vous avez écrit. Alors évidemment pour moi, et pour nous, nous maintenant on considère d'autant plus que nous sommes dans un autre contexte, les appels d'offres sont publiés, ça veut dire qu'il y a des entreprises et des entreprises surtout seine-et-marnaises, puisque l'on voit bien que dans les autres départements ce n'est pas la même chose. C'est lié aussi au caractère atypique de notre département et des réponses que l'on peut y donner qui peuvent y être données ou sous-missionnées. Donc moi, je... ce que... ce sur quoi je me bats et je l'ai encore dit hier, c'est sur le lien SGP Région, Département, État. La SGP, c'est l'État. Il ne faut pas se... il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt et qu'en même temps, j'ai encore vu ce sera dans un autre mémoire ou sur les parcs relais où on voit que les élus parisiens s'y opposent. On n'a pas été consulté sur la piétonnisation des voies sur Berges. Et pourtant, on va devoir payer pour les retards mis sur les transports liés à cette piétonnisation, ce sur quoi aussi je vais me battre. Mais, je suis bien seul, je suis bien seul.

Donc je reviens au sujet. Je pense que la réponse et c'est de par la loi, ça le sera dans la plan régional de prévention et de gestion des déchets qui est donc une compétence qui sera à la Région. Et que pour moi, les contentieux que nous abandonnons c'est pour la création d'une vraie filière économique, et que l'on se parle. Et qu'appel, contre appel ou autres, il y a urgence à répondre, parce que la réponse judiciaire elle risque de durer. Et pendant ce temps-là, les camions passeront chez nous et quand même temps, je crois que si l'on cadre mieux les liens avec l'entreprise ECT, mais avec toutes les entreprises de ce domaine on peut donner une réponse qui soit compatible avec les intérêts seine-et-marnais et le maintien de notre environnement. L'inverse n'étant pas vrai. C'est-à-dire que si l'on n'a pas de lien, oui on aboutira à ce que l'on a vu, à des collines, à des choses, à des choses enterrées que l'on ne souhaite pas. Voilà ma position. Elle est comme toute position condamnable, d'ailleurs je respecte tout à fait la vôtre. Je dis simplement qu'il faut arrêter d'être un territoire servant en Seine-et-Marne et nous sommes trop un territoire servant en matière d'eau, en matière de pollution, en matière de déchets, en matière routière, en matière de tout. C'est un premier pas pour dire que ce qui va se passer chez nous. Il faut que l'on en retrouve un peu quelque chose, voilà. Alors, c'est un pas minime bien évidemment, mais je pense qu'il faut aussi qu'avec

l'interconsularité, avec tout le domaine de cette ingénierie il faut que l'on avance vers une vraie filière, vers une vraie filière et qu'on le fasse avec la Région puisque la Région elle-même... Mes vieux collègues des autres départements, je les ai vus et revus sur cette thématique-là. Il n'y en a pas un qui veut collaborer parce que quand l'on parle d'équité territoriale, on n'y arrivera pas par la voie judiciaire. Je ne pense pas. Voilà ce que je voulais vous dire et je pense qu'il y a une autre prise de parole qui est Marianne à qui je donne bien volontiers la parole.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Je serai assez courte puisque beaucoup de choses ont été dites. Mais en effet c'est un revirement à 180 degrés par rapport à la motion que nous avons prise à l'unanimité et qui faisait d'ailleurs écho à, comme l'a rappelé Vincent, à l'adoption à l'unanimité par la Région du PREDEC. Je pense qu'on le regrette, et on le regrette particulièrement nous qui sommes des conseillers départementaux du canton Mitry-Mory qui est particulièrement concerné par ces entreprises, par d'ailleurs une des autorisations enfin un des dossiers qui figure à ce mémoire pour Villeneuve-sous-Dammartin.

Nous avons... six lieux de stockage ont été autorisés sur trois communes dans notre canton. D'autres projets sont en cours. Cela va augmenter le trafic routier qui est déjà particulièrement engorgé et dans des voies notamment la RN 2, très dégradée. Ça va dégrader la qualité de vie, ça va poser des questions en termes de risques et de pollution, de nuisances de toute nature. Donc moi, ce que je retiens, Monsieur le Président quand même, c'est qu'aujourd'hui vous avez renoncé à faire respecter ce moratoire pour la Seine-et-Marne et je partage en effet le signal qui est lancé dans le cadre des négociations et des discussions qui s'ouvrent dans le cadre du prochain plan régional, c'est que la Seine-et-Marne baisse sa garde et baisse sa détermination, renonce à sa détermination de faire respecter les intérêts des Seine-et-Marnais. Et contrairement à ce qu'a dit le Préfet tout à l'heure, le PREDEC, le vote du PREDEC date du 18 juin 2015, on en est au début. Et il aurait été, je pense, en tout cas à l'image de ce que souhaite la Seine-et-Marne, important de maintenir notre position sur la question du moratoire. Donc, on ne partage pas la même stratégie et je tenais à dire et à témoigner en tant que conseillère départementale ce qui se passe sur le canton de Mitry-Mory.

M. LE PRÉSIDENT. C'est bien justement pour ça que l'on se bat. Qu'est-ce que vous oubliez de dire ? C'est que depuis le vote unanime du PREDEC, il y a eu la SGP. Il y a la dénonciation par le représentant du Gouvernement qui le Préfet de Région du PREDEC, ce n'est pas nous. Non, je... Il semble que ça soit oublié quand même cela. Et qu'en même temps, moi je reste persuadé, au degré de travail et d'information que j'ai que pour faire évoluer un système il faut l'intégrer. Et voilà qu'elle est ma position. Elle n'est pas la vôtre, mais croyez bien que contrairement à ce que vous pensez, c'est bien pour protéger vos territoires que j'en suis arrivé à ce stade-là qui n'était pas... qui n'était pas ma position première. Je laisse la parole à Olivier MORIN.

M. MORIN. Oui Monsieur le Président, c'est en tant que conseiller départemental que je parlerai au nom de Véronique PASQUIER et de moi-même en ce qui concerne le canton de Claye-Souilly. Si le canton de Dammartin est impacté, je dirai que celui de Claye-Souilly, c'est encore pire. Lorsque nous avons fait notre campagne électorale, nous avons rencontré des habitants, des habitants inquiets. On a essayé de les rassurer au mieux, mais on a dit que ce serait un de nos sujets principaux ou du moins de notre combat entre guillemets si on pouvait faire quelque chose pour arrêter cette expansion inadmissible. Aujourd'hui au niveau de la RN3, de Fresnes et Claye-Souilly, et Charny, nous passons entre deux immeubles de dix étages quasiment. C'est-à-dire que ce sont des enfouissements non pas en intérieur, mais en hauteur. Et donc moi, je vous invite Monsieur le Président, à faire une visite avec moi et ma chère binôme pour vous emmener à peu près sur les endroits et vous verrez qu'effectivement les paysages changent complètement, mais en même temps, ce qui est plus grave c'est que l'on ne sait pas toujours - et c'est là où j'attire l'attention de notre assemblée sur tout ce qui est enfoui. Car il y a tellement de choses enfouies qu'il n'y a pas de contrôleur de ce qui est enfoui et de

ce qui est mis sous terre. Et là effectivement, j'ai vu vos propos qui me rassurent dans le sens de dire que dans le futur plan il sera éventuellement demandé qu'il y ait des contrôles réguliers, car aujourd'hui il n'y a pas assez de personnel au niveau des SDRIR et autres pour faire ces contrôles.

Alors moi effectivement, j'ai une position qui a fait, semble-t-il, l'effet d'une bombe, mais enfin vous me connaissez, je suis un garçon raisonnable. Mais toutefois, il ne faut pas non plus me faire monter la moutarde au nez. Parce que j'ai voté effectivement en commission contre ce protocole, mais depuis j'ai eu quelques explications et du Directeur général des services et de votre cabinet concernant effectivement ce protocole. Ce protocole c'est quelque chose qui va être obligé et passer. Je fais confiance à nos juristes qui nous ont dit que nous n'avions aucune chance. Mais effectivement 1 million pour aucune chance, ça semble un peu, un peu étonnant, mais après tout c'est peut-être bon à saisir. Alors moi, je dirai qu'en ce qui concerne le protocole lui-même, bon on le signe, on empoche 1 million d'euros, c'est parfait. Mais c'est la suite. Car comment dire... j'ai compté le nombre de communes de mon autre canton. Nous avons trente communes, nous en avons onze impactées, onze. Je... Et notamment après 2018, le PREDEC protège jusqu'à 2018, protège ente guillemet, mais jusqu'à 2018. Et après, ça va être un nouveau plan, car ce que le Préfet de Région a fait, ce n'est pas de défaire, c'est d'attaquer le PREDEC qui avait été fait. Et pour l'instant, les décisions n'ont pas été annulées. Donc, c'est un nouveau plan qui doit être présenté. Vous avez mis un certain nombre de pistes, Monsieur le Président fort intéressantes en ce qui concerne la volonté seine-et-marnaise de bloquer ou d'une répartition territoriale en Île-de-France. Comme boutade, j'avais dit, mais après tout on pourrait mettre un certain nombre de déchets sous le château de Versailles peut-être que ça plairait à peu de personnes, mais au moins que certains fassent des efforts. La Seine-et-Marne aujourd'hui, les habitants ne comprennent pas. Il faut que nous ayons une attitude nous, élus responsables, vis-à-vis de ces populations qui viennent s'installer dans l'Ouest, le Nord-Ouest seine-et-marnais en pensant qu'ils auront une qualité de vie, etc. et qui se retrouvent avec des chantiers polluants, gênants les éléments... les routes, les passages routiers dégradant nos routes. Je pense que tout cela quand même doit être pris en compte pour le futur plan. Alors, je vous fais confiance. Nous vous faisons confiance Monsieur le Président, ma binôme et moi-même avec toutes ces réserves et par solidarité de groupe et de notre majorité, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Moi je dis avant de vous passer la parole à Sinclair VOURIOT qui l'a sollicitée. Je dis qu'il faut que nous pesions dans l'élaboration de ce nouveau plan régional et pour peser il faut que nous ayons une position. L'affaire du million à la limite... mais c'est aussi enclencher quelque chose qui montre qu'une activité qui va se développer chez nous. Quoi que l'on dise, il faudra bien que l'on se bouge chacun son compte et qu'au niveau de la voirie départementale, il faut que l'on trouve un accord qui nous permette de maintenir un entretien correct. C'est une première marche. Elle est toute petite, j'en conviens. Mais en même temps, elle va instituer un mode de fonctionnement et de réflexion qui sera... On ne verra plus Seine-et-Marne simplement comme un exutoire et un territoire servant. Je crois que ça c'est un symbole très fort et au travers de cela... Alors évidemment moi, je pense qu'il faudra que l'on suive ça de très, très près. C'est ce que j'ai dit à Valérie PÉCRESSÉ hier. Il faudra même que l'on ait une cellule de vigilance et de suivi et d'écoute et qu'ils suivent ça de très, très près. Ce que nous ne faisons pas aujourd'hui. Donc, voilà ce que je veux dire par rapport à vos populations, à notre population touchée et c'est un soutien très fort que vous aurez de ma part. En même temps, j'ai bien conscience des enjeux, j'ai bien conscience des risques, mais j'ai bien conscience aussi que l'on ne peut pas rester dans la situation actuelle – Sinclair.

M. VOURIOT. Oui, juste un simple témoignage. Il y a à peu près dix jours, j'ai des dirigeants du grand Paris express qui sont venus me voir en mairie avec un projet. Nous disposons sur une commune, à travers Marne-la-Vallée, à travers Epamarne de quarante

hectares. Ils sont venus avec un projet de recyclage des matériaux et... et donc tout était prêt. Je les ai bien sûr retournés vers Epamarne et je suis en, si je puis dire, en droite ligne avec vous Monsieur le Président dans la mesure où on a... on peut négocier avec eux. Et c'est-à-dire que... Je leur ai dit : il y a besoin d'une voix. Et ils sont prêts même à réhabiliter les quais de Marne pour faire... pour que les barges puissent venir chercher les matériaux et les ramener vers Paris. Voilà donc il y a tout intérêt à prendre le train en marche et de montrer voilà, notre volonté.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne voulais pas le dire, avant de passer la parole à Pierre BACQUÉ, à Bernard CORNEILLE que j'ai bien enregistré. Il y a une démarche que je fais aussi en tant que membre du port autonome de Gennevilliers. C'est bien une démarche globale. Je ne voulais pas parler de cela, parce que tout ça, est en pleine gestation avec l'établissement public. Port autonome de Gennevilliers, faut qu'il change, il faut qu'il évolue. Il faut que tout l'achalandage de Paris en logistique et ce... beaucoup de choses viennent chez nous et on ne va pas... mais aussi dans l'autre sens pour évacuer les déchets et qui viendront chez nous, il faut que l'on requalifie ce port et qu'on lui donne une importance et que l'on y mette des moyens alors que jusqu'à présent il n'y a pas de moyens. Ça va de pair avec la mise en grand Paris du canal de la Seine entre Bray et Nogent. Ça va de pair avec un nouveau port sur Montereau. Tout cela est un ensemble, et il faut qu'on s'en saisisse. Evidemment c'est un gros travail, parce que l'on a tendance à se focaliser que sur un problème qui est certes important, mais qui est l'arbre qui cache la forêt pour la suite - Pierre.

M. BACQUÉ. Oui, ce que je voulais dire, c'est bien évidemment, qu'on le veuille ou pas, on est confronté à ce problème qui va perdurer. Donc où je vous suis tout à fait, c'est qu'il vaut mieux être à l'intérieur pour pouvoir aider, surveiller et voir comment participer au mieux de nos intérêts. Maintenant, bien évidemment, vous parlez surtout dans un premier temps de l'argument financier, c'est vrai. Mais il faut insister également sur le fait que cela nous permettra peut-être de contrôler, parce que jusqu'à maintenant j'ai entendu des collègues qui parlaient de montagne dans leur champ. Moi, je vais vous parler des trous que l'on bouche chez nous. Vous savez que mon territoire est un territoire de carrières. Et malheureusement depuis des années et bien souvent nuitamment, c'est pour ça que je vous dis qu'il faut vérifier, bien souvent nuitamment, ce sont des camions qui sous guise d'apporter des matières inertes apportent - et on a pu le constater il y a encore deux ans - des déchets des hôpitaux allemands. Voilà. Ça a été constaté. Donc là aussi pour le contrôle, pour le contrôle il vaut mieux être à l'intérieur. Mais quand vous parlez de cellules, il faudrait trouver une cellule qui permette de contrôler un petit peu ce qui se passe, parce que c'est une catastrophe. Lorsqu'il s'agit d'autre chose que des déchets inertes, c'est une catastrophe. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous et pourtant faisant partie d'un canton qui est touché par le problème. Et rester à l'extérieur, on ne pourra que s'exciter, faire des grands mouvements avec ses bras, sauter en l'air et ça n'apportera rien. On a le même problème pour le survol des avions. On ne fait pas partie des structures décidantes. Eh bien, on fait des manifestations à tout, ça n'apporte rien. Voilà. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Pierre et Bernard ont la parole.

M. CORNEILLE. Oui, merci. Merci Monsieur le Président. Oui, je partage bien évidemment les arguments de Marianne MARGATÉ et ceux de Vincent ÉBLÉ. Je partage également les arguments d'Olivier MORIN notre collègue du... d'un canton du Nord-Ouest. Bon, je ne partage pas ses conclusions, parce que moi je n'approuverai pas, mais au moins on est d'accord sur l'essentiel. Quand vous dites territoire servant, oui, mais qu'en pensent les populations véritablement ? Lorsque l'on rencontre nos populations, on leur dit, on leur explique que la Seine-et-Marne - et je suis d'accord - est une terre d'accueil pour les populations qui habitent la banlieue, la banlieue un peu difficile dont beaucoup s'installe chez nous. Ils viennent chercher, eh bien une autre qualité de vie qu'ils y trouvent souvent. Mais ce qu'ils nous demandent, Monsieur le Président, ce n'est pas une accumulation de déchets. Ce n'est pas

d'avoir les yeux tournés vers une poubelle. Ce qu'ils nous demandent ce sont des infrastructures routières, c'est de la santé, c'est de la sécurité. Or, ce que nous avons à leur proposer dans le cadre du mémoire que vous allez voter, c'est davantage de déchets et ce n'est pas ça qu'ils attendent. Tous les jours, et Monsieur le Préfet était là tout à l'heure, moi j'entends mes habitants demander davantage de l'infrastructure routière, davantage de transports et on va leur proposer des monticules, des fausses buttes de la Goële, de nouveaux buttes de la Goële qui vont défigurer un paysage et on pourra véritablement parler, je crois, de poubelles. Être à l'intérieur, oui, mais pas à l'intérieur de la poubelle Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, j'ai bien entendu et vos propos sont tout à fait respectables – La différence, c'est que ce sont des discours. Moi je passe aux actes, et les actes, c'est la création d'une vraie filière. C'est un rééquilibrage réel à l'échelle d'Île-de-France et c'est surtout - et c'est ce sur quoi je voudrai que l'on parle, peut-être qu'il n'a pas été abordé - c'est un dispositif réfléchi d'indemnisation des territoires touchés. Parce qu'on le veuille ou non, nous aurons des millions de tonnes qui viendront chez nous et y compris pendant le temps de la procédure judiciaire. C'est déjà le cas, donc voilà moi ce que je vous propose. Je laisse une dernière intervention à Jérôme GUYARD et puis on passe au vote, parce que j'ai bien compris et je respecte vos propos.

M. GUYARD. Oui Monsieur le Président, merci. C'est vrai que nous sommes là aujourd'hui pour représenter nos administrés, mais je me sens aussi un peu le représentant d'une autre ville et du bâtiment des travaux publics que j'ai, que j'ai servi pendant tellement d'années et représenté au niveau régional. Cette demande de création de filières, elle ne date pas d'hier, elle date de très nombreuses années parce que le constat est simple, et vous l'avez rappelé Monsieur le Président, de par ce qui va se passer sur Paris et de par notre territoire nous aurons forcément des choses qui vont nous arriver. Et, et tous ceux qui veulent organiser cette filière le demande depuis tellement d'années de dire : il y a vraiment du développement économique, j'insiste, sur ce type de développement géré et autogéré avec des compensations financières qui pourront être acceptées à partir du moment où tout le monde se met autour de la table dans une vraie filière de concertation et dans une vraie filière organisée. Donc, voilà aujourd'hui, moi j'appelle de mes vœux cette filière depuis tellement d'années, je suis assez content aujourd'hui non pas pour ces tas de déchets, mais une vraie organisation de filières qui au lieu de créer des montagnes vont faire de... voilà, on va régénérer les gravats, enfin on va en faire des choses et c'est vraiment du développement de territoires, du développement économique. Voilà, ils l'ont fait vous l'avez dit pour le port de Gennevilliers, ils l'ont fait dans d'autres endroits. Aujourd'hui, il faut d'autres zones de stockage et d'autres zones de traitement. Si nous ne prenons pas cette filière nous, sur notre territoire de Seine-et-Marne, alors nous serons un Département servant. Nous aurons uniquement les zones de stockage et la restructuration et la revalorisation de ces déchets, se fera ailleurs. La valeur ajoutée ira ailleurs, et nous n'aurons que des allers-retours de déchets sur nos routes sans aucune compensation. Voilà, donc moi j'approuve des deux mains cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, mais bon. On s'est exprimé. Vos propos, on les a entendus – Vincent, je veux bien, mais alors un tout petit ajout.

M. ÉBLÉ. Si tu veux bien, merci - juste pour répondre à ce que vient de nous dire notre collègue GUYARD. Si le projet, sans caricaturer, si le projet de la majorité départementale c'est de transformer la Seine-et-Marne en Gennevilliers, nous n'en serons pas. Voilà, c'est très clair. Parce que je veux bien qu'on veuille, qu'on veuille aller transformer, utiliser une filière économique, mais dans la délibération que l'on nous propose aujourd'hui, je ne vois rien de cette nature. Donc vous nous dites, cher Jean-Jacques, que nous se sont des paroles et que vous vous êtes dans l'action. Pour le moment, les paroles, elles sont de votre côté. C'est-à-dire que vous nous proposez un projet dont rien ne nous indique qu'il est opérant. On touche

1 million d'euros pour solde de tout compte en échange de notre retrait du seul élément qui nous permet de faire bras de fer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne peux pas... bon, je connais là votre effet de manche pour caricaturer, mais il faut bien que l'on sorte de cette impasse avec l'entreprise ECT pour renouer des liens avec la filière et y prendre d'autres et bâtir - et qui vous sera soumis dans les prochaines séances - bâtir un vrai travail de collaboration de filière avec tout ce qui va bien pour être crédible vis-à-vis de nos habitants. C'est tout. Pourquoi pas ? D'ailleurs, on en a déjà parlé avec Claude LASHERMES – je ne sais pas s'il est là. Oui - pourquoi pas d'ailleurs avoir quelque chose que l'on retire de cette filière pour refaire nos routes ? Il y a des, véritablement des niches à investiguer. Alors oui, il y a des risques. On les mesure. Oui, il y aura des difficultés, mais il faut se lancer dans une vraie entreprise porteuse pour l'avenir et qui de toute façon, ce que vous oubliez de dire, c'est que tout ce que l'on va récolter aujourd'hui a été décidé non pas par nous et par un Gouvernement et d'autres qui a décidé d'en faire la Seine-et-Marne, le principal réceptacle. Ce n'est pas nous qui avons décidé. Et quand même temps il y a un vrai lien avec l'économie à réintroduire avec la publication des appels d'offres. Enfin. Voilà, en tous les cas, merci pour ce débat qui a été respectueux et qui s'imposait. Maintenant, je vais soumettre au vote.

Alors qui contre ? Le groupe d'opposition. Qui s'abstient ? Et donc, ce dossier est accepté et bien sûr je l'ai dit tout à l'heure c'est une toute première marche. Donc, voilà et je l'expliquerai aux Seine-et-Marnais et nous rendrons compte de cette démarche.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. 2/04 : acquisition auprès de l'État d'un immeuble de bureau à Meaux. C'est pour la MDS. Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui, c'est pour... C'est un dossier beaucoup plus simple. Il est proposé d'acquérir pour le prix de 446 000 euros un immeuble de bureaux à Meaux pour reloger les services de l'annexe de la Maison des solidarités de Meaux qui sont actuellement inadaptés.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Je pense qu'il n'y a pas d'oppositions. Vous voulez...
- tu veux dire un mot Martine ? Ah ! Je croyais. Pardon. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition sur ce... qui permettra de résoudre un problème de MDS dans un secteur qui en a bien besoin. Pas d'abstentions ? Merci beaucoup. Nous poursuivons jusqu'à 13 heures si ça vous va, puis vous irez déjeuner - moi, je n'aurai pas le temps, mais ça m'arrange de partir vers 13 heures - 13 heures 15.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. 2/05, cession de deux partiels non bâtie toujours à Meaux, mais c'est Sarah LACROIX qui nous en parle.

Mme LACROIX. Oui, bonjour après une demi-heure sur le 2/03, je vais faire 30 secondes sur le 2/05. Il est proposé de céder à la SCI Corps à corps, le spa et les partiels non bâtis situés à Meaux au prix de 240 000 euros. Cette... la conservation de ces terrains ne présentant aucun intérêt pour le Département, il vous est proposé de les céder au prix de 240 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Cathy BISSONNIER pour les finances -parce que j'oublie toujours.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Conforme, je pense. Enfin, c'est marqué conforme c'est pour ça que je... merci. Donc, je sou mets à vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. 2/06. C'est l'UGAP pour Grande Couronne capitale. Ça concerne les véhicules et l'informatique sur une période de quatre ans. Nathalie BEAULNES.

Mme BEAULNES-SERENI. Oui, alors je vais faire rapide aussi. L'estimation des gains attendus pour le Département dès la première année d'application de cette convention est de 57 000 euros hors taxes annuels pour les achats informatiques et 20 000 euros pour les achats de véhicules. Cette convention sera conclue pour une durée de quatre ans à compter de la date de réception par l'UGAP de la dernière des quatre conventions signées par les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-D'Oise et des Yvelines. L'UGAP apportera aussi une assistance au Département pour l'optimisation de ces commandes. Et cette convention permettra d'être également applicable aux organismes associés du Département.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, avant de le soumettre au vote, je voudrais dire tout l'intérêt de... et je remercie nos DGS et nos services, nos directeurs de... qui travaillent ensemble au sein de Grande Couronne capitale. C'est nouveau. Et je pense que dans cette période de disette budgétaire qui va s'appliquer à nous encore pour longtemps, quel que soit les gouvernants, il est important de trouver d'autres formules de partage, et c'est le cas. C'est le cas dans ce mémoire. Je peux vous dire qu'avec le SDIS de l'Essonne, nous avons même anticipé et je parle sous le contrôle de Pierre BACQUÉ, puisqu'il y a des VSAB qui ont été achetés par les deux départements, ce qui nous permet d'ailleurs d'économiser chacun 200 000 euros, 400 000 euros. Et que dans le même temps on a un autre sujet qui est une centrale d'appels qui pourrait être commune. Et je continue de dire, même si certains pompiers trouvent que je vais un peu loin, qu'il faudrait y réfléchir à un armement, l'achat et l'armement d'un hélicoptère de type dragon qui évidemment c'est 21 millions, donc si on peut le partager à deux, c'est bien. Qui serait basé chez nous alors qu'il vient d'ici Les Moulineaux, que si on veut sauver des vies, on s'aperçoit et surtout sur les grands accidents et autres ça ne peut être qu'avec un hélicoptère. Et que donc il faut que l'on réduise les temps de trajet et que ça il faut que nous y réfléchissions. Alors, c'est un grand débat. Je sais que Pierre y travaille et je vais lui passer la parole. Avant on vote celui-ci. Avant, on vote celui-ci le mémoire.

M. BACQUÉ. Je parle après alors.

M. LE PRÉSIDENT. Oui.

M. BACQUÉ. D'accord.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui. Tu vas me parler du SDIS, donc.

M. BACQUÉ. Oui, mais deux minutes.

M. LE PRÉSIDENT. Eh ben alors, vas-y.

M. BACQUÉ. Oui, je voulais simplement dire Monsieur le Président, ne continuez pas de grâce, à ne parler que de l'Essonne. Nous travaillons de concert avec les SDIS du 78 et du 95, et justement cette mutualisation pour l'achat de ces véhicules qui nous fait gagner 200 000 euros à chacun c'est parce que c'est issu de quatre SDIS. Et j'ai réunion également de travail le 21 octobre dans le SDIS 78 ça sera notre sixième réunion de travail. Donc, surtout prenez soin de bien penser que cette mutualisation n'est pas uniquement avec l'Essonne, mais avec les quatre autres SDIS et c'est d'autant plus important. Parce que l'échelle, l'échelle d'économie sera d'autant plus grande. Voilà, c'est tout ce que j'ai... mais je vous remercie d'avoir insisté sur les efforts que nous faisons. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. Ils sont réels, j'en suis ravi alors on est encore plus fort à quatre qu'à deux, donc et merci.

M. BACQUÉ. Mais il ne faudrait pas froisser la susceptibilité des deux autres.

M. LE PRÉSIDENT. Non, non, c'est vrai. Alors, je sou mets ce mémoire à...

M. BACQUÉ. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Pierre. Je sou mets ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté je vous serai gré.

N° 2/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/07, alors ça aussi un vrai travail qui a été lancé au niveau de notre parc de voitures et c'est Nathalie qui nous en parle.

Mme BEAULNES-SERENI. Bien, nous avons donc actuellement un contrat avec un prestataire ALD Automotive, contrat de *fleet management* donc d'entretien maintenance de nos véhicules qui se termine le 8 décembre de cette année. Ce mode d'organisation a permis de réduire de près de 1 000 le nombre des bons de commande et des factures à traiter chaque année et il a permis d'optimiser ou de réduire tout au moins les dépenses d'entretien. Par contre, concernant l'expertise technique, le Département a souhaité optimiser davantage les coûts en confiant à partir de septembre de cette année, l'entretien et la réparation d'une cinquantaine de véhicules de la DMG au parc départemental de la DPR. C'est une première étape qui va permettre de préparer un transfert progressif de l'ensemble des véhicules dès 2017. Mais dans l'attente de l'organisation de ces transferts le maintien d'un mode de gestion externalisé va permettre de continuer un service d'entretien et de réparation de proximité. C'est pourquoi nous souhaitons utiliser le marché de l'AGAP avec cette société toujours la même ALD Automotive, l'UGAP ayant adopté un accord-cadre au profit des collectivités territoriales pour les prestations de gestion de flotte de véhicules. Cette convention que nous pourrions signer avec l'AGAP aurait une durée minimale de 30 mois. Elle serait très minimaliste puisque nous ne nous engageons que sur la prise en charge de 10 véhicules minimum. Et de plus, le Département n'aura pas l'obligation de réaliser les réparations auprès d'ALD. Et je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer sur cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nathalie. Oui, effectivement là aussi c'est une démarche très intéressante et je dirai même innovante par rapport à celle qui était portée avant, depuis longtemps. Et Claude LASHERMES qui est là que je remercie et je remercie aussi ses services et le chef du parc où on s'aperçoit que l'on a là un savoir-faire des compétences, une technicité qui peut tout à fait répondre à un entretien de la totalité du parc. On a aussi un certain nombre de véhicules qu'il ne faudrait peut-être pas garder. On va voir. Ça, c'est un autre débat. Et les faire évoluer. Donc, c'est le but de cette sortie en sifflet avec le mémoire que l'on vous soumet. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il ne me semble pas. Il est adopté.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors on va terminer par le 3/01 qui concerne le transport scolaire et c'est Sinclair VOURIOT qui nous en parle.

M. VOURIOT. Donc l'allocation d'une aide départementale complémentaire aux élèves du primaire hors RPI et collégiens sur les lignes régulières routières. Et il est demandé de... il est proposé de procéder à un remboursement sous conditions des frais engagés par les collectivités qui auront participé aux financements de certains titres de transport sur les lignes régulières.

Nous rappelons, l'objet de la démarche : réduire la participation des familles, harmoniser cette participation quel que soit le mode de transport en commun utilisé par les élèves.

Le rappel du dispositif retenu : à la séance du 24 juin 2016, il avait été convenu que la participation des familles, des élèves scolarisés en RPI sur les lignes régulières et circuits spéciaux scolaires serait de 50 euros. À la séance de ce jour, il est proposé que les familles des élèves de primaire hors RPI et collégiens et qui utilisent une ligne régulière ou un circuit spécial scolaire s'acquittent de 100 euros. Pour amener à 100 euros la charge des familles dont les enfants utilisent une ligne régulière, il est nécessaire pour l'année 2016 – 2017, d'intervenir sous forme de remboursement famille, car la campagne d'information régionale 2016 – 2017 sur le titre Imagine R est clôturée.

Concernant les cartes scolaires bus, n'étant plus financées par le Département seul un remboursement aux familles est possible. D'où deux propositions d'amendement. Le premier : prolonger la période de clôture des dossiers présentés par les familles, dont les enfants, en primaire et collèges hors RPI et fréquentant les lignes régulières, le prolongement de la période du 31/12/2016 au 30 avril 2017. L'amendement numéro 2, suite aux échanges en commission transport, l'annexe 3 jointe au présent rapport précise les modalités de remboursement aux collectivités qui ont opté pour une aide complémentaire aux familles en payeur secondaire quel que soit le mode de, car, de transport choisi. C'est un simple rappel, car le sujet est évoqué très précisément dans le présent rapport en page 3 – 4 et 4 – 4.

L'impact financier de ces mesures est évalué à 3,1 millions d'euros et donc les crédits sont bien mis en place au budget 2017. Voilà, le présent rapport est joint le projet de délibération, le rapport de règlement départemental relatif aux transports scolaires. Il vous est donc proposé de vous prononcer sur ce dernier.

M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE a la parole.

M. LAVIOLETTE. Merci Monsieur le Président. Donc, nouvelle reculade. Nouvelle modification du dispositif pour la quatrième fois en neuf mois. C'est le signe évident de l'impréparation totale de l'exécutif en la matière. On en arrive à la mise en place d'une véritable usine à gaz. D'abord pour les familles. Les tarifs sont... vont à nouveau évoluer et elles devront faire des démarches pour se faire rembourser avec un risque de déperdition. Pour les collectivités ensuite, car nombre d'entre elles avaient alors mis en place des dispositifs pour pallier au désengagement du Département. Les collectivités devront elles aussi faire une démarche de remboursement auprès du Département.

Enfin pour nos services, nous leur tirons un coup de chapeau, car les appels des familles ont été nombreux et ce n'est pas fini. Il va leur falloir du temps et du courage pour traiter toutes les demandes de remboursement des familles et des collectivités. Et vous qui êtes à la recherche d'économie, il y a là des charges de fonctionnement qui auraient pu être mieux utilisées.

Pour terminer sur une note positive, je tenais à remercier tout particulièrement Monsieur DENIOT avec qui j'ai eu un entretien téléphonique de près d'une petite demi-heure suite à la Commission. Comme quoi l'échange n'était pas tellement explicite, puisque l'on n'arrivait pas à s'entendre. Et donc avec Monsieur DENIOT nous avons fini par faire sur un cas concret que je connais très bien, celui de la communauté de communes de L'Orée de la Brie qui verse 125 euros aux familles pour la carte Imagine R. Et cet échange fructueux a permis d'aboutir à

la création de cette annexe 3, bien plus explicite et pour laquelle maintenant on comprend quelque chose. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de donner la parole à Sinclair, je veux simplement redire une chose. Quand on sort d'un dispositif qui n'a pas été revisité pendant plusieurs mandatures et donc elle ne se rapporte pas uniquement aux deux mandatures précédentes où le concept de la gratuité totale, totale du transport scolaire en Seine-et-Marne, puisque les 12 euros qui étaient donnés c'était le prix du dossier. Je le rappelle quand même. On s'aperçoit quand fouinant, on arrive à des choses incompréhensibles qui étaient en place. 200 lignes scolaires, 218, qui en fait sont des lignes régulières. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Et donc, il faut revoir la totalité. Et donc, effectivement, on va de surprise en surprise, mais ce n'est pas nous qui les générons. C'est la situation trouvée qui est d'ailleurs très, très... et j'en ai encore parlé mercredi parce que derrière il y a la sortie des contrats à l'CT 2, vers les CT 3, on y aller. Ça, ça ne vient pas de nous, mais qui vont encore compliquer énormément la chose parce qu'il y a de l'argent à trouver et pas à mettre à charge des collectivités. Donc, un peu d'indulgence parce que ce que vous venez de dire il s'appliquait aussi à vous quand vous étiez en responsabilité, totalement. Et que donc à partir de ce moment-là, il faut que l'on sorte effectivement et que l'on aide les parents. C'est d'ailleurs pour ça que l'on rallonge les délais et que l'on va essayer d'y répondre. Pourquoi je me bats ? Et je l'ai encore fait mercredi dernier. Pour la révision du cofinancement du transport à la demande. Personne ne s'était insurgé là-dessus. Que le transport à la demande, il ne soit cofinancé à hauteur de 5 à 10 %. Là, il y a le Pays Créçois qui vient de faire une demande et ça me révolte et je l'ai redit à Stéphane BEAUDET et à Valérie PÉCRESE et aux transporteurs. 72 000 à l'année pour la collectivité, aide du STIF 5 400. Enfin, soyons sérieux. Donc, il faut que ces dispositifs de mobilité soient au moins portés au niveau du cofinancement à 70 % dans la mesure où tous les transports sur Paris la première couronne ou autre, eux sont à 90 et 100 %. L'injustice, elle est flagrante. Donc, je dis aussi ça suffit que l'on en prenne plein la tête sur quelque chose de courageux que l'on a lancé qui d'ailleurs va aboutir à des pistes qui seront salvatrices pour l'écosystème des transports. Moi, ça ne me choque pas que des parents participent aux transports c'est d'ailleurs fait dans mon Département natal depuis des années, des années. On paie la cantine, ce n'est pas gratuit. On paie les services. Bon, après dans quelle marge évidemment. Il y a des gens pour qui c'est dur parce que ça n'a pas été progressif, j'entends. J'entends, j'entends et on va essayer de voir. Sur la carte Imagine R, j'essaie aussi de me battre avec la Région, mais enfin et si l'on a un transport à la demande où il n'y en ait pas 13 en Seine-et-Marne, mais où il y en ait 70, 80 parce qu'il sera bien subventionné, on va aussi répondre aux transports scolaires. Moi, j'en ai un sur ma communauté de communes. L'élève qui prend ses cours à 10 heures, il ne prend pas le bus de 7 heures. Il prend le transport à la demande. Celui qui finit à 15 heures ou à 16 heures, il n'attend pas le bus de 18 heures ou de 19 heures, il rentre avec et avec un moyen *secure* donc il faut que l'on aille par là. Et je vais plus loin, parce que je ne me fais pas que des copains non plus avec ça., mais j'assume. Il faut y intégrer la révision de PAM. Oui et tout ça, c'est à mettre ensemble et réfléchir pour trouver des solutions moins onéreuses et qui maillent plus le territoire. Voilà moi ce que je voulais dire. Et je donne la parole à Sinclair.

M. SINCLAIR. Bien. Je ne peux pas laisser dire du moins ce qui a été dit. Alors je remercie Christophe, parce que le fait de faire intervenir un Directeur c'est plus impartial et donc il n'y a pas le clivage politique. Mais on a tenté, nous, d'expliquer le fait qu'une collectivité venait en deuxième rang sur des lignes régulières, le Département remboursant la carte Imagine R à hauteur supplémentaire de 31,90 euros, ce que donnait en plus puisque l'Orée de la Brie a donné 125 euros d'aides. Le delta était en faveur des familles et les familles au lieu de payer 100 euros, elles paient maintenant que 66,90 où je ne peux pas laisser dire, mais c'est vrai qu'en tant qu'élus on n'est pas toujours au fait. Mais ce que je ne peux pas laisser dire, c'est

que Monsieur Jean LAVIOLETTE en commission a accusé le Département de grosse arnaque. Voilà, alors c'est sûr que le débat pour qu'il soit constructif il faut qu'il soit serein.

M. LE PRÉSIDENT. Réponse de Jean.

M. LAVIOLETTE. Pourquoi ai-je eu ce terme ? Pourquoi j'ai eu ce terme ? Parce que l'explication de la délibération que l'on nous présentait était complètement inexplicable. On nous disait à la fin si vous dépassez les 100 euros il n'y aura aucun remboursement du Département, enfin ou je ne sais... aucun remboursement du Département. On ne précisait pas. On peut reprendre la délibération. On ne précisait pas si c'était aux collectivités, aux parents, etc. À partir de là on pouvait comprendre qu'à partir du moment où ça dépassait eh bien le Département gardait le delta. C'est pour ça que j'ai parlé d'arnaque. Ce n'est pas parce que... pour autre chose.

M. LE PRÉSIDENT. Ah non, mais je ne pense pas que tu sois excessif dans tes propos. Simplement tu avais mal compris le problème, donc maintenant tu l'as bien compris, c'est bien. Je crois d'ailleurs, je crois d'ailleurs très franchement avant de passer la parole à Bernard parce qu'il me l'a demandé. Je crois d'ailleurs que vous aviez bien compris le problème l'ancienne majorité. Parce que j'ai retrouvé des études sur la fin de la gratuité qui avait été lancée par vous-même et quand vous vous êtes aperçu de la difficulté du schmilblick, vous avez renoncé, mais nous, on l'assume. Bernard.

M. CORNEILLE. Merci Monsieur le Président. Bon. Votre dernier mot : vous assumez. Et vous avez dit tout à l'heure que vous assumiez ce que vous faites. C'est bien, sauf que vous assumiez, il y a quelques mois, la disparition complète du dispositif d'aide et vous ameniez des affirmations disons assez bravaches pour l'affirmer. Donc, vous assumez de moins en moins, puisque – oui, bien sûr – puisque face, face à la montée du mécontentement venant des populations, des élus qui ne comprenaient pas la disparition de ce dispositif, c'est un mot qui est employé vous êtes allé de reculade en reculade. Moi, j'approuve et j'assume le fait que j'ai voté pour cela. Je vais dire oui, parce que vous allez de certaine façon, et nous avec, faire du bien à certaines familles qui en ont bien besoin dans cette période où elles voient leur impôt augmenter et particulièrement ceux qui ont été votés par votre majorité. Donc, il y a – écoutez bien – il y a à la fois l'arrivée dans les boîtes aux lettres de la taxe foncière et d'en même temps le coût, le coût de la carte Imagine R que doivent payer les lycéens notamment et d'autres qui doivent payer encore ceux qui ne payaient pas auparavant. Donc votre dispositif, celui que vous avez mis en place diminue comme un pot de chagrin, j'espère qu'il ira jusqu'au bout pour qu'il n'y ait plus de chagrins du tout chez les parents.

M. LE PRÉSIDENT. Moi j'ai du chagrin de voir qu'il y a eu 10 milliards d'impôts de plus par année, donc 50 milliards d'impôts de plus pendant cinq ans, que l'on nous, d'ailleurs, demande de contribuer à la dette du même Gouvernement à hauteur de 20 %, encore 23,7 en... 23 millions de moins, alors qu'en fait on n'y contribue que pour 9 % en réalité. Oui, alors là c'est de l'arnaque, oui pour le coup. Et que l'on subisse cela de plein fouet. Vous n'avez pas appelé dans mes propos liminaires le surcoût que l'on devra prendre en charge pour le RSA non compensé – ah ! tient donc. Tient donc – mais ça, tout ça, ça passe à la trappe. Mais on doit se débrouiller, c'est-à-dire que l'on doit faire autant voir plus avec moins. Eh ben, moi je ne dis pas comme ça. Je dis que quand les limites sont dépassées, il faut arrêter. Quand on va mettre des TGV sur des lignes régulières et pourquoi pas sur le RER D, je dis que là ça suffit. Alors moi, je veux bien recevoir des leçons, mais quand même – Monsieur ÉBLÉ.

Applaudissements.

M. ÉBLÉ. Oui Monsieur le Président. Une fois encore, nous voilà dans l'obligation d'examiner un dispositif relatif à la contribution des familles au transport scolaire dont vous avez à juste titre rappelé il y a un instant qu'à l'exception de 12 euros de contribution de frais

de dossier c'était un service assuré gratuitement il y a encore peu de temps et qui désormais est en partie payée par les familles. Moi, je veux bien tout ce que l'on veut, Monsieur le Président y compris d'allumer des rideaux de fumées en nous parlant du RSA, dispositif créé par la majorité que vous soutenez en 2004.

M. LE PRÉSIDENT. Pour vous c'est un rideau de fumée, eh bien bravo.

M. ÉBLÉ. Oui, oui. Je pense que c'est un rideau de fumée, eu égard, eu égard aux dossiers que nous examinons. Voilà. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de consistance le rideau de fumée. Je ne dis pas que le sujet n'est pas intéressant, mais enfin ce n'est pas le 3/01 que nous examinons pour le moment, puisque là il s'agit du dispositif d'aide départementale pour le transport scolaire, formidable d'ailleurs ce libellé. Dispositif d'aide départementale, pour un dispositif que notre Assemblée a décidé que désormais il fallait qu'il y ait une contribution familiale. Et maintenant que l'on a voté une contribution familiale, on revote pour aider les familles à payer la contribution que l'on a nous-mêmes décidée. Alors si ce n'est pas une usine à gaz ça. Les gens paient. On va leur rembourser. Les collectivités paient parce qu'avant c'est le Département qui assumait la charge, on va rembourser les collectivités. Formidable. Excusez du peu, mais enfin c'est quand même un truc qu'il faudra quand même nous expliquer. Pourquoi est-ce que l'on en est arrivé là, alors que l'on aurait pu parfaitement décider d'entrer une certaine modulation ? Alors vous dites que vous avez retrouvé dans les tiroirs, dans les placards - ça prouve déjà que je ne les ai pas vidés - des dossiers, des dossiers dans lesquels nous avons étudié la disparition de la gratuité. Oui, je confirme – si vous avez besoin d'une confirmation – je vous la donne bien volontiers. Nous avons étudié beaucoup de choses puisque bien entendu l'ancienne majorité, elle travaillait, elle réfléchissait à un certain nombre d'hypothèses. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner tant que les délibérations ne sont pas présentées à l'Assemblée départementale, ce ne sont que des réflexions. Evidemment il faut alimenter ces réflexions, les discussions que nous pouvons avoir avec les services, il n'y a pas d'hypothèse que nous n'ayons en effet ouverte et examinée celle-ci parmi d'autres, bien entendu. Mais enfin la décision de revenir sur la gratuité des transports scolaires, c'est bien une décision que politiquement il vous faudra bien assumer eu égard à son impopularité croissante. Et le dispositif que vous nous proposez ici, excusez-moi de vous dire, qu'il est quand même raisonnablement ubuesque dans la mesure où encore une fois il consiste à, par voie d'allocation, réduire la charge familiale et la charge pour les collectivités locales qui substituées au Département alors même que c'est nous qui l'avons créée cette charge. Alors là c'est quand même absolument magnifique.

Donc nous voterons, ou bien plus exactement nous nous abstiendrons sur cette délibération puisqu'en effet elle va dans le sens d'un moindre coût pour les familles que nous ne cessons de réclamer depuis de nombreux mois. Nous nous étions sur la ligne de la gratuité. Alors oui, bien sûr le Département connaît des difficultés budgétaires, mais enfin on a quand même clôturé l'exercice 2015 avec un excédent de 40 millions, je vous le rappelle. Donc, il y a quand même quelques... il y a quand même quelques possibilités sans doute différentes de celles-ci et pour nous la question de la gratuité de l'accès à l'enseignement est une question absolument centrale que nous souhaitons préserver. Et donc nous n'aurions pas pour notre part mis en place un dispositif de contribution des familles qu'aujourd'hui vous êtes obligé de modérer par un système de ristourne qui je le répète est une usine à gaz et qui en effet, comme Jean LAVIOLETTE l'a souligné tout à l'heure, présente un coût de gestion administrative qui va être relativement important alors même qu'il aurait suffi de définir un montant de contribution familiale tel qu'il était à 12 euros ou de l'augmenter moins pour que nous n'ayons pas à mettre en place aujourd'hui des systèmes qui consistent à corriger nos propres erreurs. Il y a un adage qui dit : « Nul n'est autorisé à se prévaloir de ses propres turpitudes. » Eh bien, je pense qu'il faut le méditer sur ce rapport 3/01.

M. LE PRÉSIDENT. Alors et ça sera le mot de la fin avant de procéder au vote. C'est une usine à gaz parce qu'il n'y a plus de gaz. C'est bien ça le problème. Qu'est-ce que l'on a trouvé lorsque l'on était... je me suis trouvé à responsabilité à tête de ce Département. Sur 1,3 milliard de budget, 600 000 euros d'autofinancement, d'épargne nette. Je n'en dis pas plus. Donc, on gère, voilà. Alors je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et donc, ce mémoire est adopté et je vous souhaite bon appétit. Merci.

La séance est interrompue de 13 heures 15 à 14 heures 40.

N°3/03

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Si vous le voulez bien, nous allons pouvoir commercer puisque nous sommes suffisamment nombreux pour délibérer. Donc, nous allons reprendre où nous en étions, au rapport 3/03. Ça concerne le transport à la demande. Le projet de convention de financement des services de transport à la demande de La Bassée Montois et des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et un projet d'avenant à la convention partenariale du service Fileo et Cerno. Arnaud DE BELENET nous présente ce rapport.

M. DE BELENET. Merci, Madame la Présidente. Chers collègues et néanmoins amis, pour le premier rapport, il s'agit d'accompagner les interco pour la mise en œuvre et la mise en place du transport à la demande, avec une première convention qui concerne La Bassée Montois. Le STIF finançant à hauteur de 26 000 euros le plafond départemental pour les deux conventions est fixé à 70 000 euros. Les estimations de dépenses sont de l'ordre de 17 000 euros. Même procédure pour le secteur 3 de Marne-la-Vallée, avec une estimation de dépense de 450 000 euros et un plafonnement pour le département à 70 000 euros et pour le STIF à 110 000 euros. Et également un avenant à la convention Fileo dans ce mémoire. Fileo étant le dispositif de desserte de Roissy Charles de Gaulle, qui représente une dépense cumulée d'un peu plus de 8 millions d'euros, près de 9 millions d'euros. Et il s'agit simplement de renouveler jusqu'au 31 décembre 2017, pour des raisons qui sont clairement et techniquement expliquées dans le mémoire de la convention, le Département s'engageant à hauteur de 264 000 euros. La commission transport a émis un avis favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Arnaud. Pour les finances, Céline va pouvoir nous donner... parce que je vois qu'Anne-Laure n'est pas là.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non, on va passer au vote directement. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Alors, je ne vous l'ai pas dit, mais nous avons passé les trois délibérations en une fois. Nous passons au 3/04.

N°3/04

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le PDU. Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU, pôle multimodal de Melun et un projet de convention de financement des études. C'est encore Arnaud qui nous présente son rapport.

M. DE BELENET. Dans ce projet, il s'agit de financer 195 000 euros sur un montant total de 1 300 000 euros. Il s'agit bien évidemment du pôle multimodal de Melun, de la constitution du dossier d'objectif, de l'organisation, de la conduite et de la formulation du bilan de la concertation, de l'élaboration du schéma de principe, du dossier d'enquête d'utilité publique du pôle. Il s'agit aussi de financer l'étude, les démarches de préparation et d'accompagnement de l'enquête publique jusqu'à la DUP. Et, également d'intégrer les prestations complémentaires éventuelles à chaque étape.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Arnaud. Alors la commission des finances, Béatrice RUCHETON n'est pas là. C'est Martine qui la remplace.

Mme DUVERNOIS. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? Non, on va passer au vote. Des abstentions ? Des contre ? Je vous remercie. Ah, prise de parole de Nathalie BEAULNES-SERENI.

Mme BEAULNES-SERENI. Je voulais juste remercier mes collègues pour le financement de cette partie qui est très importante pour nous et qui est tout à fait complémentaire à l'opération CZEN 2.

N° 3/05

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. On passe au 3/05. Dossier d'organisation de la viabilité hivernale pour l'hiver 2016-2017 avec une proposition de dispositif qui sera mis en place cet hiver. C'est Jean-François ONETO qui nous le présente.

M. ONETO. Effectivement, il s'agit de la viabilité hivernale sur les routes départementales, qui se basera, comme les autres hivers précédents, sur trois niveaux de service au vu du trafic de la sécurité d'une part, de l'importance socio-économique des routes, d'autre part. Les interventions porteront prioritairement sur les routes structurantes. Et les actions seront à la fois d'ordre préventif et curatif et s'inscriront dans une démarche de développement durable. La démarche de coopération avec les communes et les intercommunalités et pour le dégagement des routes départementales dites de désenclavement en cas de forte précipitation de neige sera bien évidemment poursuivie. On va intensifier l'information sur les conditions de circulation produites par les services pour le site internet. Et on continuera également le dispositif d'abonnement par courriel et par SMS pour développer une information la plus réactive possible. Donc, pas de très grand changement sur cette organisation de viabilité hivernale pour l'hiver 2016-2017.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Jean-François. Pour la commission des finances, je me tourne vers Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je pense que ce coût de l'organisation de la viabilité hivernale pour un hiver moyen est de 3 200 000 euros.

M. ONETO. Oui tout à fait.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

N° 3/06

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 3/06 maintenant. Il s'agit du programme 2016 de répartition du produit 2015 des amendes de police destinées à des améliorations de sécurité routière. C'est Jean-François ONETO qui nous le présente.

M. ONETO. Alors, je vais essayer de faire court, mais quand même rappeler un petit peu les règles si débat il y avait ensuite. Le préfet de Seine-et-Marne nous a informés qu'une somme de 597 280 euros représentant le produit des amendes de police en matière de sécurité routière au titre de l'exercice 2015, est établie au vu des contraventions dressées au cours de l'année 2014 qui est mis à disposition de notre Département, par le Ministère de l'Intérieur, pour répartition. Alors, un rappel conformément à certains articles - R234-10 et R234-11, également R234-12 du code général des collectivités territoriales - les sommes revenant aux communes et aux groupements de communes de 10 000 habitants et plus leur sont versées directement. En revanche, pour les communes et groupements de communes recensant moins 10 000 habitants, les sommes correspondantes sont d'abord partagées entre le Département proportionnellement au nombre de contraventions dénombrées l'année précédente sur le territoire de ces communes ou groupements, puis réparties dans chaque département entre les communes et groupements qui ont à faire face à des travaux d'amélioration de la sécurité routière. L'Assemblée a souhaité, par délibération du 23 novembre 2007 modifiée par la délibération du 29 juin 2012, mettre en place une liste prioritaire ne concernant que des aménagements non subventionnables au travers de notre politique à l'aide de l'investissement de voirie et dont le coût estimatif ne dépasse pas 100 000 euros hors taxe. Et une liste secondaire d'opérations ponctuelles au faible coût induit éligible dans leur principe à notre politique d'aide à l'investissement de voirie. Les opérations soumises par les communes ou groupements relevant de cette seconde liste ne sont retenues que sous trois conditions : qu'elles soient techniquement recevables, que les recensements prioritaires des opérations techniques recevables relevant de la liste 1 ne permettent pas de répartir selon les règles établies et que le coût estimatif de chacune des opérations relevant de cette seconde liste ne dépasse pas 12 000 euros hors taxe.

La consultation des communes, départements en vue de l'élaboration du programme 2016 de répartition du produit des amendes de police s'est effectuée concomitamment aux premiers effets de la politique contractuelle départementale notamment du fonds d'équipement rural, le FER. Il apparaît nécessaire de faire évoluer nos règles de répartition, ce que je vous proposerai d'ici à la fin de l'année, ceci pour mieux faire cohabiter ce programme de répartition, avec notre politique FER et CID.

Donc, pour revenir au produit 2015, ce sont près de 400 dossiers qui ont été analysés. Seuls ont pu être retenus ceux qui répondaient aux trois contraintes énumérées précédemment. Compte tenu du nombre important de dossiers déposés, y compris au-delà de la limite de dépôt qui avait été fixée au 30 janvier, les dossiers réceptionnés au 1^{er} février ont été inclus, ceci avant que le taux uniforme induit de répartition ne descende pas au-delà d'une valeur suffisante à la réalisation des projets associés, qu'il n'y ait pas donc trop de dilution. Aussi, sur ces bases les opérations techniquement recevables relevant de la première liste et de la seconde liste pour montant respectivement plafonné pour chacune des deux listes à 100 000 euros hors taxe et 12 000 euros hors taxe, permettent de répartir proportionnellement la totalité du produit à hauteur d'environ 32 % du coût estimé de chaque demande. En ce sens sont proposées en annexe au projet de délibération, deux listes regroupant 155 opérations d'amélioration de la circulation routière dont le coût total est estimé à environ à 1 900 000 euros. La première liste regroupe 83 opérations et permet de répartir 379 402 euros. La seconde liste regroupe 62 opérations. Celles-ci permettent de répartir 217 878 euros restants du produit.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Eh bien, je n'ajouterais rien. Merci Jean-François ONETO. Pour la commission, Vincent ÉBLÉ.

M. ÉBLÉ. C'est un avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Pas de prise de parole sur ce sujet ? Rien ne change pour l'instant. Des avis contraires, des abstentions ? Je vous remercie.

N° 3/07

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci nous continuons, avec toujours Jean-François ONETO. Le TZEN Sénart-Melun.

M. ONETO. Comme j'avais espéré un débat sur le sujet précédent, je vais faire plus court sur celui-ci.

Le projet de transport en commun en site propre entre Sénart et Melun, dit TZEN 2, emprunte dans Melun l'avenue Charles Peggy et la RD 605. Des ouvrages de transport de gaz étant présents sous cette avenue, et en traversée de la RD 605, des études de mise en comptabilité avec la réalisation du TZEN 2 ont été menées par GRT gaz. La convention entre le Département et GRT gaz définit les modalités techniques et financières de ces travaux sous maîtrise d'ouvrage de GRT gaz. Les travaux sont estimés à 722 000 euros hors taxes et ils seront réalisés et payés par GRT gaz sous réserve - et c'est important - que le Département ne modifie pas ni n'annule le projet TZEN 2. Dans ces derniers cas, les dépenses engagées seraient à la charge du Département. La convention entre le Département et GRT gaz est annexée au projet de délibération et a été établie en ce sens. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Jean-François. Donc, pour la commission des finances Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Non. Je vous remercie. On passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ?

N° 3/08

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 3/08 concerne la liaison Meaux-Roissy, avec des acquisitions foncières sur le territoire des communes de Claye-Souilly et Messy et c'est Jean-François qui nous le présente.

M. ONETO. Le projet de liaison Meaux-Roissy sous maîtrise d'ouvrage départementale déclarée d'utilité publique le 20 juin 2005 nécessite de nombreuses acquisitions foncières. Six propriétaires concernés par la troisième phase, le barreau RN3 RD212, ont donné leur accord pour l'acquisition de leur terrain, sur la base des dernières estimations de France Domaines. Ces parcelles seront dans un premier temps classées dans le domaine privé du département, puis après travaux, incorporées dans son domaine public. La direction des finances publiques, France domaine, avait précédemment estimé les parcelles à 2 euros par mètres carrés pour les bois, 4,50 euros par mètres carrés pour les terres de culture et les prés, et à 1,52 euro par mètres carrés pour les chemins ruraux.

Conformément au dernier arrêté rendu par la cour d'appel de Paris, la direction des finances publiques, par courrier du 29 juillet 2016, a réévalué à 6 euros par mètres carrés les parcelles en nature de bois et 7 euros par mètres carrés les parcelles en nature de terres de culture et de prés. La valeur des chemins ruraux restant inchangés. Deux propriétaires, Mme DUVAL ARTERO et les conjoints, les conjoints JANY dont les indemnités avaient déjà fait l'objet d'une approbation en séance du 18 février 2016 ont demandé à bénéficier de la réévaluation de France Domaines. Il est proposé d'accéder à leur demande, le paiement des indemnités n'ayant pas encore été effectué. Quatre autres propriétaires ont donné leur accord au Département pour l'acquisition de leur parcelle sur les nouvelles bases. Un des propriétaires a demandé que le Département acquière le surplus de sa parcelle rendu inutilisable. Celui-ci ne figurant pas à l'ordonnance d'expropriation, fera l'objet d'un transfert de propriété par acte amiable en la forme administrative. Les négociations avec les autres propriétaires se poursuivent, notamment avec les propriétaires exploitant membres de l'association des propriétaires exploitant agricole de la région de Roissy APAERR et feront l'objet de demandes d'approbation ultérieure. Le plan et le tableau joint en annexe du présent rapport vous permettent de visualiser le tracé du projet concerné, et d'autre part donne le détail des propriétés, des propriétaires et des montants des indemnités qui leur seront versées.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Jean-François. Sur ce rapport il y a six délibérations. Si vous le voulez bien, on va passer à un vote global. D'abord, la décision de la commission des finances. Brice RABASTE étant absent, c'est Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Pas de prise de parole sur ce rapport ? On passe au vote. Des avis contraire ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 3/09

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 3/09 concerne l'aménagement d'un giratoire d'accès à la ZAC Nangis Actipole. Le dossier de prise en considération et l'approbation de la convention à intervenir avec la communauté de commune de la Brie Nangicienne et la commune de Nangis. Jean-François ONETO pour la présentation du rapport.

M. ONETO. Alors donc, l'objectif poursuivi par l'aménagement routier est de desservir cette ZAC Nangis Actipole depuis la RD619 en toute sécurité. Cet aménagement permettra également d'améliorer la desserte de la zone industrielle existante et de marquer l'entrée de ville qui manque de lisibilité. L'aménagement réalisé et financé par la communauté de commune de la Brie Nangicienne est estimé à 480 000 euros hors taxes. Les emprises foncières nécessaires à la réalisation du giratoire seront apportées par la communauté de commune de la Brie Nangicienne et la commune de Nangis. Elles céderont au Département celles devant être intégrées dans le domaine public routier départemental. La communauté de commune de la Brie Nangicienne et la commune de Nangis participeront également à l'entretien des aménagements réalisés.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Jean-François. Pour la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Donc on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Pas de prise de parole visiblement. Merci.

N° 3/10

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Toujours Jean-François ONETO. Il s'agit de l'aménagement de voirie pour desservir notamment la future ZAC du parc d'activités de l'A5 à Réau et Moissy Cramayel.

M. ONETO. Alors sur ce dossier, le 28 janvier 2011, l'Assemblée départementale avait approuvé le programme de volerie de l'EPA Sénart. Aujourd'hui, l'EPA Sénart maintient le projet de requalification de la RD57 tel qui a été pris en considération par notre Assemblée. Toutefois, pour des raisons économiques, il modifie le tracé neuf de la voie nouvelle qui ne reliera plus directement la RD57 à l'autoroute A5a et à la RD306. Cette nouvelle voie n'ayant plus d'intérêt départemental, elle ne sera pas intégrée dans le réseau routier départemental comme initialement approuvé par notre Assemblée. Il reste entendu que la position du département vis-à-vis de l'intégration ou non au domaine public routier départemental est liée à la fonction de la voie et de ses caractéristiques géométriques et si son tracé venait à évoluer, lui conférant à nouveau une fonction d'intérêt départemental, le Département pour accepter de la reclasser dans son réseau. Par ailleurs préalablement à la réalisation des travaux, le Département sera amené à valider techniquement le projet de requalification de la RD57, ainsi que le projet de giratoire d'accroche de la voie nouvelle sur le RD 1151. Des conventions devront également être conclues pour la réalisation et l'entretien ultérieur sur le réseau routier départemental entre le Département l'EPA Sénart, les communes et la communauté d'agglomération grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Jean-François. Pour la commission des finances, je vais demander à Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Pas de prise de parole sur ce sujet ? On va soumettre au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 3/11

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Encore un rapport de transport. Il s'agit du reclassement de la RD10 E3 dans la voirie communale de Conches-sur-Gondaire. Et c'est Sinclair VOURIOT qui nous le présente.

M. VOURIOT. La RD10 E3 est à reclasser dans sa totalité dans la voie communale de Conches-sur-Gondaire vu sa fonction locale. Ce principe a été acté par la commune par délibération de son Conseil municipal du 5 avril 2016. Une convention est proposée au travers de laquelle, le Département apportera une compensation financière à la commune de 166 000 euros correspondant aux travaux de remise en état de la voirie.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Sinclair. Pour la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT... Martine.

Mme DUVERNOIS. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Martine, tu es bien dans la commission des finances ?

Mme DUVERNOIS. Non.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Il faut que ce soit quelqu'un de la commission des finances. C'est pour ça que je demande à Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Des prises de parole sur ce sujet ? Non. On soumet au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

C'est terminé pour les rapports de la commission route et transport. En revanche, si vous en êtes d'accord on va passer tout de suite au rapport de la commission 6, commission futur patrimoine et tourisme, ce qui permettra à Patrick SEPTIERS, le Vice-président d'aller rejoindre une délégation japonaise qui nous arrive de la province du Yogo, au château de Versailles. Non, de Fontainebleau. C'est finalement assez logique.

N° 6/01

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 6/01 concerne l'avenant financier numéro 2 à la convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'association agence de développement et de réservation touristique de Seine-et-Marne dite Seine et Marne Tourisme, pour 2016.

M. SEPTIERS. Tout a été dit. C'est un avenant d'un montant de 834 254 euros. A cet avenant, on rajoute une subvention de 15 000 euros dans le cadre de l'accord Disney-Département et la subvention départementale liée à l'investissement pour Seine et Marne Tourisme pour 30 000 euros.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. C'est le troisième versement ?

M. SEPTIERS. Oui.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Pour la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Des prises de parole ? Non. On procède au vote. Franck VERNIN s'abstient. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Donc nous pouvons continuer avec le 602.

N° 6/02

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Toujours Patrick SEPTIERS. Il s'agit du soutien du Département à l'édition 2016 du festival Django Reinhardt.

M. SEPTIERS. On vous propose deux types de subventions : une subvention de type classique pour 30 000 euros et une subvention exceptionnelle de 13 500 euros, parce que comme vous le savez le festival a été obligé, à cause d'inondations, de déménager dans les jardins du château de Fontainebleau. Donc il y a eu des coûts supplémentaires. C'est pour ça que l'on vous propose une subvention de 13 500 euros à titre exceptionnel.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Patrick. Pour l'avis de la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Pas de prises de parole ? Nous soumettons au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 6/03

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 603 concerne la subvention de fonctionnement en faveur de l'association les Arts en Boule pour 2016.

M. SEPTIERS. Les Arts en Boule est une association qui a été créée en 1998, subventionnée par le Département depuis 2001. Elle travaille sur le territoire du Provinois. Elle a obtenu l'agrément centre social en 2010. Elle propose un certain nombre de projets pour 2016 qui concernent : favoriser la rencontre avec l'habitant, faire connaître les ressources du territoire et développer les outils favorisant l'expression et la créativité. On vous propose une subvention de 25 000 euros eu titre du fonctionnement pour la réalisation de ces différents missions et projets.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Patrick. Concernant la commission des finances, Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? Non. Je vais soumettre cette délibération au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Tu es libre d'aller jusqu'à Fontainebleau, tranquillement.

On va repartir dans l'ordre normal des délibérations. On passe au 4.

N° 4/01

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 4/01, il s'agit de l'avis du conseil départemental auprès de l'ARS sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire. L'ARS, ainsi que la majorité des acteurs de santé du département, propose le maintien du département comme démocratie sanitaire. Vous savez que c'était déjà ce périmètre qui était prévu pour les conférences de territoires de santé. La loi de modernisation de notre système de santé qui va remplacer les conférences de territoire de santé par des conseils territoriaux de santé, dont la composition reste assez similaire. Nous allons confirmer que le département reste le territoire le plus lisible et identifié pour les acteurs de santé et pour la population, en tout cas en Seine-et-Marne. Et que c'est aussi l'échelon d'organisation de nombreux acteurs institutionnels associatifs.

On vous propose de confirmer le maintien du département comme territoire de démocratie sanitaire et de rendre notre avis à l'ARS en ces termes. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non ? On va soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non je vous remercie.

N° 4/02

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 4/02 concerne le schéma départemental des services aux familles. Vous avez eu sur table une proposition d'amendement puisqu'il y a eu un changement de sous-préfet à la ville. Et l'arrivée tardive de la Sous-préfète à la ville nous a empêchés d'avoir un document définitif dans les temps. Sur table, vous avez à la fois le schéma tel qu'il a été modifié avec quelques modifications, mais de formes qui ont été demandées par la sous-préfète à la ville. Je vais vous proposer un rapide panorama de ce schéma départemental des services aux familles 2016-2020, sachant que l'on en a un peu parlé ce matin avec Monsieur le Préfet qui nous a rappelé que c'est bien le Département qui était le chef de fil de ces politiques en Seine-et-Marne. Nous avons donc voulu travailler avec la CAF et des partenaires.

Sur l'élaboration de ce schéma, une démarche nationale menée sous l'autorité du préfet, animée et suivie par la CAF, et avec le souhait d'associer les partenaires et acteurs du secteur de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Cinq orientations stratégiques ont pu voir le jour après un travail de plusieurs mois, dans lequel nous avons souhaité prendre toute notre place. Il s'agit d'équilibrer les services d'accueil individuel et collectif de la petite enfance par une réponse adaptée aux besoins des familles ; agir pour les jeunes en vue de leur autonomisation, leur engagement et leur insertion dans la société, par le déploiement d'une politique jeunesse coordonnée ; accompagner et soutenir les familles à tous les âges de la vie de leur enfant et apporter une attention particulière aux besoins des familles vulnérables ; faciliter une action coordonnée des acteurs sur leur territoire ; améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et la lisibilité des politiques en direction des familles.

Voilà pour les cinq orientations stratégiques qui ont débouché sur 9 objectifs opérationnels. Un premier objectif... pour vous résumer un peu le contenu de ce document, il y a un objectif qui se décline en actions et en dessous on vous explique qui pilote quoi, puisqu'il y a un ensemble de partenaires : l'État, la CAF, la MSA, l'Éducation nationale et selon les objectifs, il a été décidé de confier le pilotage à une institution qui travaillera avec les autres partenaires bien entendu.

Objectif 1 : proposer une offre d'accueil variée équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques des familles, avec 3 actions : optimiser l'offre d'accueil existante, développer, accompagner la création de mode d'accueil existante, développer la création de mode d'accueil sur les territoires prioritaires, favoriser les horaires modulés et amplitudes horaires élargies. Et sur ce dossier, c'est le pilotage du Département. Conseil départemental donc.

Objectif 2. Également un pilotage du Conseil départemental : rendre accessible les solutions d'accueil aux familles vulnérables, favoriser et développer l'accueil de ces enfants, déployer et soutenir les modes d'accueil itinérantes, telle que la roulotte des petits et les services d'accompagnement des familles telles que la balle au bond.

Objectif 3 : Développer et favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur les 17 réseaux d'éducation prioritaire de Seine-et-Marne. Là, c'est un pilotage de la CAF. Il s'agit d'engager une réflexion globale pour proposer un accueil de qualité au regard des besoins du très jeune enfant et assurer une campagne de promotion auprès des familles et des municipalités des territoires concernés.

Objectif 4 : Donner une cohérence et une lisibilité à l'ensemble des actions jeunesse, meilleure articulation des politiques jeunesse menées par les différents partenaires. Là, c'est un pilotage de l'état, de la DDCS, avec deux actions : structurer l'offre jeunesse sur les territoires dans le cadre d'une dynamique partenariale et mettre en œuvre un pilotage coordonné de la politique jeunesse.

Objectif 5 : accompagner les jeunes et les parents à la citoyenneté et l'engagement dans la vie sociale et prévenir les situations de marginalisation des jeunes. 3 actions, avec un pilotage de la DDCS, de l'État. Expérimenter la présence et l'animation dans les quartiers politiques de

la ville en soirée, en week-end. Mobiliser les jeunes dans des projets collectifs et citoyens et tendre un maillage territorial en termes de services accessibles à la jeunesse. Et enfin, accompagner les jeunes et leur famille dans l'apprentissage des valeurs de la république et développer une culture de la citoyenneté en favorisant l'ouverture culturelle et interculturelle.

Objectif 6 : Accompagner l'ensemble des familles du département en facilitant l'accès aux différentes offres de service. Naturellement c'est un pilotage de la CAF, avec deux actions : développer les dispositifs et actions en parentalité sur l'ensemble du territoire, mettre en œuvre une coordination des différentes offres de service aux familles, et tendre vers un maillage territorial de l'ensemble des dispositifs parentalités.

Objectif 7. Il s'agit d'accompagner les parents dans leur fonction de parents d'élève, notamment les parents d'enfants et d'adolescents exposés aux risques de décrochage scolaire, aux parents d'enfants porteurs de handicaps et/ou de maladies chroniques. Un pilotage de la CAF encore, avec deux actions : accompagner dans un objectif d'autonomisation les familles à la scolarisation de leur enfant, rendre visible et accessible l'école aux parents pour favoriser la rencontre et la communication du parent et de l'équipe éducative.

Objectif 8 : accompagner les familles confrontées à un événement de vie déstabilisant en mobilisant les acteurs et en développant les actions de prévention. Pilotage de la CAF. Il s'agit d'accompagner les familles dès la survenue d'un élément de vie déstabilisant et de développer les dispositifs de médiation familiale et d'espace de rencontre sur l'est francilien.

Objectif 9 : Rendre plus lisible l'offre de service aux familles. C'est aussi un pilotage de la CAF. Avec une action concernant l'amélioration de la communication et de l'information en direction des familles, renforcer l'information, favoriser la formation et soutenir les acteurs pour mieux accueillir et orienter les familles vers l'offre de service la plus adéquate. Enfin, rendre visible et lisible l'offre de service aux familles auprès des élus avec le concours du Département.

C'est un peu le résumé, mais c'est pour que vous ayez connaissance du contenu de ce schéma de manière un peu synthétique pour vous expliquer que c'est un peu compliqué de s'organiser entre les différents partenaires. Mais, on a réussi à avoir un document qui semble convenir à tout le monde. Ça a été le fruit de négociations, mais on est aujourd'hui sur un document intéressant pour tous les partenaires et surtout pour les Seine-et-Marnais. Est-ce que vous avez des prises de parole sur ce sujet des interrogations ? Oui Virginie THOBOR.

Mme THOBOR. Bonjour. J'avais salué le fait que l'on puisse regrouper autour d'un schéma de multiples partenaires et pas les moindres entre la CAF et l'État. Par contre, du coup, j'avais une question sur le fléchage des subventions du Département au regard des politiques qu'il mène. Parce que ce schéma, on voit bien qu'il oriente un certain nombre de choix stratégiques, et du coup peut réinterroger l'ensemble des délibérations qu'on a eues sur l'accompagnement de la petite enfance, sur la jeunesse, etc. Est-ce que ça veut dire que demain, avec ce schéma qui est acté ? Enfin, que l'on nous propose à la validation. Est-ce que ça va modifier, aujourd'hui, la position du Département par rapport aux politiques qu'il mène et réorienter forcément les subventions ?

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Non, on reste dans notre cadrage financier, dans nos actions. On a juste eu un travail de rationalisation pour voir comment on se positionnait les uns par rapport aux autres sans se marcher sur les pieds, sachant que nous avons un schéma enfance famille adolescence qui vient à échéance, que nous avons différents schémas départementaux. C'est pour cela que ce matin, nous posons la question au Préfet, parce que les schémas se multiplient. Il faut éviter à la fois que nos partenaires s'usent et s'épuisent dans des réunions où on partage, on fait des diagnostics et on élabore des projets. Mais, en ce qui concerne le financement de nos actions, chacun reste dans ses compétences. C'était un peu l'essentiel des réunions que nous avons eues. Que chacun reste dans ses compétences et que le

travail de partenariat nous permet à la fois de mutualiser et d'être plus performant avec les financements de chacun.

Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Oui, je voulais intervenir sur la question de ce schéma parce que l'on a un partenariat qui est aussi, souvent, une usine à gaz et qui nous demande beaucoup de temps dans le cadre de tels documents. J'ai parfois un peu le sentiment que l'on est sur des déclarations d'intentions qui sont contrecarrées par des décisions qui ont pu être prises au sein de notre Assemblée. Je pense notamment sur la petite enfance, sur la baisse des subventions lieux d'accueil parents-enfants, sur la fin du financement de l'investissement pour les crèches. Quand on parle de marginalisation des jeunes, sur la très forte baisse de la prévention spécialisée. Quand on parle de rendre les jeunes plus autonomes sur la fin des financements des EDI. Donc, les décisions que le Département a prises dans le cadre de ce dernier budget amènent à s'interroger sur les moyens qui seront réellement mis en œuvre pour mener à bien ces objectifs du schéma.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Alors, sur les EAJE, vous savez que l'on a gardé des financements, des subventions en fonctionnement et que peu de départements le font. Et sur l'investissement, on a arrêté de le faire parce que, justement, la CAF le fait. C'est l'intérêt de ce genre de schémas. C'est de voir qui fait quoi, d'éviter de faire toute la même chose. Quand je parlais de rationalisation des fonds publics, c'est exactement l'idée qui prévaut à cette démarche. Chacun trouve sa place et complète les dispositifs et a une meilleure connaissance des dispositifs des uns et des autres. C'est pour ça que vous avez des sujets sur lesquels le Département a légitimité pour être pilote et d'autres sujets sur lesquels il est partenaire – mais il n'est pas pilote – et que le pilote se fait soit par la CAF, soit par l'État.

D'autres interrogations sur ce sujet ? Non. On va passer au vote si vous le voulez bien. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 4/03

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Yves JAUNAUX pour nous parler de l'attribution de participation financière à des gestionnaires de lieux d'accueil enfants-parents.

M. JAUNAUX. Alors, les lieux d'accueil enfants-parents permettent l'accompagnement et le soutien à la parentalité, la prévention précoce et la lutte contre l'isolement parental et social. A ce titre, il est proposé d'attribuer une participation financière d'un montant total de 21 168 euros au titre de l'année 2016 à 5 gestionnaires de LAEP, pour laquelle un avenant au contrat en cours est établi.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Yves. Pour la commission des finances, Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je vais soumettre au vote cette délibération. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

N° 4/04

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 4/04 concerne la participation du Département de Seine-et-Marne au dispositif des emplois d'avenir. C'est Bernard COZIC qui nous le présente.

M. COZIC. Donc, ce rapport concerne absolument tous les cantons. Le Département a souhaité favoriser l'insertion professionnelle de jeunes seine-et-marnais, tout en soutenant les employeurs au travers de son engagement dans un dispositif d'emplois d'avenir. Cela s'est traduit par un conventionnement avec l'État pour la période 2013-2017 dans lequel la collectivité a prévu une enveloppe de 1 260 000 euros pour soutenir les employeurs associatifs et les structures d'insertion par l'activité économique.

Au regard de l'évolution des demandeurs d'emploi chez les moins de 25 ans et du taux de qualification des jeunes seine-et-marnais inférieur à la moyenne nationale, le Département souhaite poursuivre son soutien à ce type d'emplois aidés tout en priorisant son soutien à l'embauche dans le secteur marchand. L'aide du Département permettra de soutenir jusqu'à 38 emplois d'avenir, à budget constant. L'aide du Département sur le secteur marchand s'élève à 500 euros par mois, cumulés au soutien de l'État de 35 % du SMIC brut, soit – vous avez l'ensemble de l'aide – le reste à charge pour l'employeur sur la base du SMIC serait de 453 euros.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Bernard. Nous avons l'avis de la commission de l'administration avec Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Avis favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Genevière SERT pour la commission éducation.

Mme SERT. Favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Et pour la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la commission.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Jean-Louis. Nathalie BEAULNES-SERENI veut prendre la parole.

Mme BEAULNES-SERENI. Je voudrais tout d'abord dire, en tant que chef d'entreprise, que je me félicite vraiment que l'on puisse étendre au secteur marchand cette mesure, mais aussi déplorer que l'on se batte sur l'arrêté préfectoral qui est extrêmement limitatif dans sa conception du secteur marchand.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Oui, c'est vrai. Nous avons évoqué ce sujet en commission technique. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce sujet ? Non. Alors, moi je vais quand même vous parler d'un rapport qui a été publié hier. La Cour des comptes qui critique les dispositifs d'insertion des jeunes qui représentent un total de près de 10,5 milliards d'euros. Parmi ses préconisations : réduire le nombre de contrats aidés et redéployer les moyens vers les solutions les plus intensives et courtes comme la garantie jeunes et les dispositifs de deuxième chance. C'est le sujet de la délibération suivante. Pour ce qui concerne les contrats aidés, la Cour des comptes estime que l'insertion des bénéficiaires est bien meilleure dans le secteur marchand que dans le secteur non marchand, tout en critiquant aussi le manque de formation dans ces contrats. C'est vrai que c'est toujours un souci de savoir si la formation est bien effective.

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, on va passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

N° 4/05

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Un avenant à la convention d'objectif avec l'association Deuxième chance de Seine-et-Marne. Alors, c'est Ugo PEZZETTA qui n'est pas là. Qui le présente ? Personne ? Arnaud ? Je le prends. Je vais le faire.

C'est un dispositif qui concerne les situations dégradées et difficiles des jeunes. L'école de la deuxième chance de Seine-et-Marne intervient aujourd'hui sur trois champs principaux : la définition, la confirmation d'un projet professionnel, l'acquisition d'un socle de connaissances pour une orientation vers un métier choisi ou une formation et le développement des compétences personnelles et sociales. En 2015, l'objectif de 400 jeunes à accueillir avec un taux de sortie positive de 70 % dans le cadre de la convention partenariale avec le Département a été quasiment atteint. En effet, les sorties positives atteignent 63 % et l'école a accueilli 390 jeunes. Le travail de collaboration se poursuit avec le Département. Parallèlement à l'augmentation de plus de 371 000 des subventions par rapport à 2014, l'école de la deuxième chance a démarré un travail d'optimisation de ses charges d'exploitation. Donc, il est proposé de poursuivre notre soutien à l'école de la deuxième chance autour d'objectifs communs. Toujours un accueil d'environ 400 jeunes seine-et-marnais et un taux de sortie positive de 70 %. Un dispositif d'évaluation est mis en place pour permettre le suivi de ce partenariat. C'est Andrée ZAIDI qui préside ce comité. Et des réunions partenariales ont été organisées avec les MDS, dont les travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance, pour les sensibiliser aux possibilités de formation proposées.

Il vous est proposé d'attribuer à l'association Deuxième chance de Seine-et-Marne une subvention de 200 000 euros au titre de l'année 2016. Du côté de la commission des finances, Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non. Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

N° 4/06

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 4/06. C'est Yves JAUNAUX qui nous le présente. Il s'agit du soutien aux associations intervenant au titre de l'accès aux droits.

M. JAUNAUX. C'est la participation du Département au groupement d'intérêt public – GIP – conseil départemental de l'accès aux droits à hauteur de 45 000 euros et de soutenir 4 associations : l'association d'aide aux victimes et médiation judiciaire à hauteur de 16 200 euros, l'association pour la défense des familles et de l'individu victime des sectes à hauteur de 1 350 euros, l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif de Seine-et-Marne à hauteur de 4 950 euros, et l'union départementale des associations familiales de Seine-et-Marne UDAF, à hauteur de 9 000 euros.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Yves. Cathy BISSONNIER pour la commission des finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Madame la Présidente. Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis membre du CDAD.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. C'est bien noté. Nous avons donc à voter sur cinq délibérations dans ce rapport. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur ce sujet ? Non. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Je vous remercie.

N° 4/07

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Nous passons au 4/07 et c'est toujours Yves JAUNAUX pour l'avenant numéro 1 à la convention relative à la gestion financière et comptable du fonds de solidarité logement.

M. JAUNAUX. Alors, c'est un problème pratique, tout le monde connaît l'intérêt du FSL. Cet avenant officialise l'existence de deux comptes bancaires permettant d'effectuer gratuitement des opérations qui auront un coût si elles transitaient par le compte principal du FSL. Ce sont deux comptes, l'un à la Bred, et l'autre à la Banque Postale.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Très bien. Merci, Yves. Alors, pour la commission des finances, je vais demander à Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ou des interrogations ? Non. Je sou mets au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

N° 4/08

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 4/08 concerne l'attribution de subventions au titre de la politique du logement des jeunes. C'est Sinclair VOURIOT qui nous le présente.

M. VOURIOT. La crise du logement en Ile-de-France frappe notamment les jeunes en voie d'insertion professionnelle. Afin de faciliter leur accès à l'autonomie, et dans le cadre de sa politique d'insertion par le logement, le Département se propose d'apporter son aide financière à 4 structures : l'ADSEA 77 qui gère le foyer pour jeunes travailleurs François GOMEZ à Melun, subvention proposée de 41 454 euros ; à l'association Relais Jeunes 77 qui gère plusieurs résidences, subvention proposée de 172 533 euros ; à l'association La Rose des Vents qui gère des logements passerelles, subvention proposée de 19 133 euros ; et à l'association PIOL qui gère également des logements passerelles, une subvention de 40 000 euros. Le présent rapport présente, pour ces 4 structures, des données sur leurs domaines d'intervention, leur chiffre d'affaires et les partenaires qui participent à leur financement. Seule l'association PIOL présente un équilibre financier fragile depuis plusieurs années. Il est prévu le rapprochement de plusieurs structures plus importantes, regroupées au sein de l'association régionale pour l'insertion, le logement et l'emploi ARIL. Cette association ARIL sera le résultat de la fusion des associations Boutique Accueil Insertion Logement (BAIL), Horizon, Habitat éducatif et PIOL. Le montant total des subventions proposées est de 273 120 euros.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Sinclair. Pour la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Cathy BISSONNIER ne prendra pas part au vote. Y a-t-il des interrogations sur ce dossier ? Non. Je vais le soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 4/09

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 4/09 concerne la subvention à l'association la Rose des Vents au titre de l'insertion sociale des gens du voyage. C'est une association qui intervient dans le cadre de l'accès au droit, de la scolarisation des enfants, ainsi que la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme pour apporter un soutien concret et permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle de ces personnes. Elle travaille en lien avec les MDS. Il est proposé d'attribuer à la Rose des Vents, par voie d'avenant à la convention d'objectif conclue pour les années 2014 à 2016, une subvention de 82 980 euros, pour son action d'accompagnement des gens du voyage. C'est un soutien identique à celui apporté en 2015. Toutes ces orientations d'insertion sociale et professionnelle devront être développées concernant, notamment, les bénéficiaires du RSA qui ont besoin d'un soutien un peu particulier pour ce type de populations.

Est-ce que vous avez des interrogations sur ce sujet ? Non. La commission des finances. Alors, c'est Jean-Louis THIÉRIOT qui va nous donner l'avis de la commission.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Pas de prise de parole sur le sujet ? Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

N° 4/10

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 4/10, c'est Isabelle RECIO pour des conventions avec l'association la Rose des Vents et avec l'association unioniste Le Rocheton relative à la gestion de grands passages pour les gens du voyage.

Mme RECIO. Merci. L'Assemblée départementale a approuvé, le 27 juin 2014, conjointement avec l'État, une convention pour la médiation et le fonctionnement des terrains de grands passages destinés à l'accueil des gens du voyage en grand nombre et non pérenne, avec l'association la Rose des Vents pour le nord de la Seine-et-Marne et l'association unioniste Le Rocheton pour le sud du département.

Compte tenu de leur rôle reconnu dans la gestion de ces aires, de la pertinence de leurs interventions et de la spécificité de leurs actions, il est proposé d'attribuer une subvention répartie comme suit : la Rose des Vents, 31 500 euros. L'association unioniste du Rocheton, 31 500 euros, auxquels on rajouterait 3 000 euros de subventions exceptionnelles afin de pouvoir faire face à la hausse conséquence des coûts d'enlèvement des déchets ménagers sur le terrain de grands passages de Moissy-Cramayel, soit un total de 66 000 euros. Je vous remercie de vous prononcer sur ce dossier.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Isabelle. Pour la commission des finances, Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 4/11

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 4/11 concerne l'avenant numéro 1 à l'accord-cadre CNSA 2015-2018, de modernisation et de professionnalisation des services à domicile. Nous vous proposons également la répartition budgétaire pour 2016.

Donc, la CNSA et le Département ont engagé des actions de modernisation et de professionnalisation de l'ensemble des services d'aide à domicile du département. L'Assemblée a donné son accord pour le renouvellement de cet accord-cadre signé le 31 décembre 2015 pour la période 2015 à 2018. Pour la mise en œuvre de l'accord 2016, le projet d'avenant annuel est soumis à notre approbation. Dans ce rapport, on vous propose également la répartition des financements alloués dans le cadre de cet accord pour 2016. Cet accord permet le cofinancement d'actions visant à accompagner les attentes du Département vis-à-vis du secteur de l'aide à domicile. Les actions au titre de cet accord-cadre, financées par le Département en 2016 vous sont également présentées. Il est proposé de retenir les organismes suivants : la fédération ADMR de Seine-et-Marne, la fédération UNA de Seine-et-Marne, l'association de soins et services à domicile de la région de Melun, l'association Centre 77, l'association SMAD à Lieusaint qui est en lien avec la fondation Sainte-Marie, l'association Unadom, la fondation Sainte-Marie, l'hôpital de Tournan pour la plateforme d'accompagnement et de répit, l'association Soliha, l'association aide et service à domicile et la SARL AIDOM expert à Lognes. Ces subventions représentent un montant de 375 041 euros et feront l'objet de la conclusion d'une convention entre le Département et chacun des organismes retenus.

En 2016, des actions sont portées directement par le Département. Elles sont également financées dans ce cadre ; une étude en cours portant sur la structuration du secteur de l'aide à domicile ; la première phase de généralisation de la télétransmission auprès des SAD tarifés, qui permet d'interfacer les logiciels de télégestion des SAD et les logiciels métiers du Département ; la mise en place de 6 sessions de formation pour les accueillants familiaux agréés ; un groupe de parole pour les aidants familiaux de personnes handicapées mis en place à la MDS de Roissy. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

Pour la commission des finances, Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Un avis conforme. Nous avons donc le vote de délibération sur ce rapport. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? On va passer au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

N° 4/12

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. C'est Bernard COZIC qui va le rapporter. Il s'agit du renouvellement de la convention tripartite pour 9 EHPAD et l'approbation d'un avenant à la convention tripartite pour 4 EHPAD.

M. COZIC. Le Département assure, conjointement avec l'ARS, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Dans le cadre d'une convention tripartite conclue entre l'ARS, le Département et chaque organisme gestionnaire, le Département apporte son soutien financier aux EHPAD en contrepartie d'objectifs de qualité d'hébergement et de soin. Ces conventions doivent être renouvelées tous les cinq ans. A ce jour, 115 établissements ont signé une première convention tripartite. 101 établissements ont renouvelé leur convention et 6 ont signé une troisième convention. Il est proposé de renouveler la convention tripartite de 9 EHPAD. Il s'agit des tilleuls argentés à Chelles, le Jardin Médicis à Fontenay Tresigny, la résidence de l'étang à Montcerf, la résidence Quiétude à Chartrettes, le Jardin Médicis à Maisoncelles-en-Brie, Éleusis à Saint-Thibault-des-Vignes, la résidence du Château à Salins, La Houssaie et l'Abbaye Notre Dame à Jouarre.

Il est proposé un avenant à la convention tripartite pour 4 EHPAD : La Meunière de la Marne à la Ferté-sous-Jouarre, la Garenne à la Grande-Paroisse, l'EHPAD du centre hospitalier de Jouarre et le Château des cèdres à Conches-sur-Gondoire.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Bernard. Pour la commission des finances, Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Cathy. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur cette délibération. Non. Je vous propose que nous passions au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie.

Nous passons maintenant aux rapports de la commission 5.

N° 5/01

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Geneviève SERT pour la dotation globale de fonctionnement des collèges pour 2017 et une aide exceptionnelle au collège de Saint Soupplets.

Mme SERT. Comme vous le savez, le Département verse une dotation à tous les collèges publics dans le cadre de ses compétences obligatoires, celles-ci afin d'assurer le financement des dépenses nécessaires à leur bon fonctionnement. Le code L.213-2 du Code de l'éducation précise en effet que le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique dans les collèges dont il a la charge. Le volume global de l'intervention financière du Département est évalué à 9 275 756 euros pour 2017. A cette somme s'ajoute le montant du gaz et de l'électricité qui était auparavant versé au collège, mais qui est désormais pris en charge par le Département. La dotation qu'il est proposé de verser directement au collège est donc de 8 690 261 euros. Elle est en effet variable, car calculée en fonction du nombre d'élèves. Mais, on ne donne pas la totalité puisque nous n'avons pas, à ce jour, le chiffre exact de collégiens dans chaque collège. Nous donnerons les 10 % que nous ne donnons pas aujourd'hui, au mois de juin lorsque nous aurons les bons comptes. Vous avez le détail dans le rapport sur toutes les lignes qui concernent les dépenses. Par ailleurs, le collège Nicolas Tronchon de Saint-Soupplets a été victime d'un détournement de fonds d'environ 120 000 euros. Bien entendu, des plaintes ont été déposées et une enquête est en cours. Pour aider exceptionnellement ce collège, il est proposé de lui donner 15 000 euros pour faire face à des besoins de trésorerie, en sachant qu'à terme nous récupérerons cet argent.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Olivier MORIN.

M. MORIN. En ce qui concerne le dernier point de ce rapport, je tenais à remercier le Département de faire ce geste important vis-à-vis du collège de Saint-Soupplets parce que c'est tombé sur la tête de tout le monde. Personne ne savait qu'une personne qui est là depuis un certain nombre d'années s'amusait avec certaines caisses.

Mme SERT. Cela fait deux ans qu'il y a ce détournement, en fait.

M. MORIN. Oui, mais la personne était là en poste depuis longtemps.

Mme SERT. C'est sur deux années que ça porte. C'était habilement fait. On a mis longtemps à le découvrir.

M. MORIN. Mais, merci d'avoir agi rapidement.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Geneviève. Je n'ai pas demandé à Cathy BISSONNIER l'avis de la commission des finances.

Mme BISSONNIER. Conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce rapport ? Non. Je vais passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie.

N° 5/02

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. C'est toujours Geneviève pour dénomination du collège de Montévrain.

Mme SERT. Le nouveau collège de Montévrain est en projet de construction. Le projet avance, puisque la commission départementale du SDIS a validé les plans. En attendant, un collège provisoire a été ouvert à Serris, dans le cadre d'une préfiguration. Mais, il s'appelle provisoire, donc ce n'est pas un très joli nom. On a donc souhaité qu'il ait le nom définitif. C'est Lucie AUBRAC qui a été proposée par la mairie de Montévrain, validé par le Conseil d'administration du collège. Je vous demande de bien vouloir valider le nom de Lucie AUBRAC. Bien entendu, la famille est d'accord.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Ça va bien à tout le monde, visiblement. Pour la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Il n'y avait pas besoin sur celui-là. Je suis allée trop vite.

N° 5/03

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Il s'agit de la convention relative à l'accueil d'élèves de CM2 au collège de Montévrain. Une expérimentation sur 2016-2017. Geneviève.

Mme SERT. Ce fameux collège provisoire a accepté l'expérimentation qui était proposée par l'Éducation nationale. Le Département a accompagné cette expérimentation. 9 collégiens de CM2 qui sont actuellement en classe dans ce collège, future Lucie AUBRAC. Ils sont en classe en 6^{ème}, avec leurs petits camarades. Les frais, pour l'instant, sont pris en charge par le Département. Tout est appliqué comme si c'était des collégiens, sauf que ce sont des enfants de classes primaires. Nous ne demandons rien à la commune. Mais, ça reste bien expérimental. Si ça devait devenir plus pérenne, on reverrait les conditions. Avez-vous des questions ? C'est unique en Seine-et-Marne.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Geneviève. Il y a une petite incidence financière, ce qui me permet de demander à Jean-Louis THIÉRIOT si la commission des finances a émis un avis. Je crois qu'il a dit oui. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 5/04

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 5/04 concerne l'orientation des collégiens, information et découverte des métiers. Un avenant à la convention-cadre avec la chambre de commerce et d'industrie, la place des métiers, cité des métiers. Geneviève SERT.

Mme SERT. C'est une convention qui a été signée en 2014 pour plusieurs années. Je vous demande l'autorisation de continuer cette convention pour 2016. La place des métiers, la cité des métiers qui est située à Emerainvilles et quelque chose qui fonctionne très bien. On a un partenariat très fort avec eux. Nous sommes très favorables à cette continuation de collaboration. Je vous demande donc d'adopter ce projet.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Ça implique pour le Département une prise en charge du coût des transports.

Mme SERT. De 10 000 euros. C'est quand même très peu, mais c'est vrai que c'est ce qui gêne toujours, les transports, dans notre département.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Pour la commission des finances, Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Ce rapport ? Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

N° 5/05

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 5/05, Martine BULLOT. Ça concerne la visite par les collégiens de la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles DE GAULLE et une conférence en anglais sur les métiers de l'aérien.

Mme BULLOT. Conformément au document d'orientation stratégique pour le territoire de Roissy du 24 septembre 2010, le Département a voté en séance du 25 novembre, la mise en place dans les collèges riverains de l'aéroport, d'un projet favorisant l'apprentissage de l'anglais et permettant aux jeunes seine-et-marnais d'avoir des qualifications et compétences requises pour travailler sur la plateforme ou dans les entreprises sous-traitantes. Compte tenu du succès rencontré auprès des enseignants et des collégiens, ce rapport propose de poursuivre ce dispositif de découverte des métiers de l'aérien et de l'importance de la maîtrise de l'anglais dans ces professions. En raison du plan vigipirate, les programmes de visite des entreprises ont temporairement été interrompus, d'une part. D'autre part, certains collèges ont exprimé le souhait que le dispositif soit adapté pour la découverte des métiers et pour être proposé à des élèves de quatrième plutôt que de 3^{ème}. Ainsi, il sera laissé à l'appréciation du chef d'établissement d'ouvrir le dispositif aux élèves de 4^{ème} ou de 3^{ème}.

Le Département se propose de verser une subvention de 11 000 euros à Air Emploi pour l'organisation et l'animation des matinées de découverte de la plateforme, et de verser une subvention de 1 300 euros à chaque collège participant au dispositif. Pour financer le transport des collégiens, 37 000 euros sont inscrits au budget primitif 2016. Enfin, je vous propose d'approuver le projet de convention avec Paris aéroport et Air Emploi joint en annexe au projet de délibération joint au présent rapport. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Martine. Pour la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? Je vais donc soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

N° 5/06

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 5/06 concerne le projet de convention de restauration scolaire entre le Département, la commune de Brou-sur-Chantereine et le collège Jean Jaurès. Geneviève SERT nous le présente.

Mme SERT. Le collège Jean Jaurès est installé dans des locaux jouxtant l'école élémentaire Jean Jaurès, et le fonctionnement de la demi-pension du collège requiert l'utilisation d'un office partagé avec la commune. Jusqu'ici, la commune adhérente au syndicat intercommunal pour la restauration collective commandait les repas pour l'ensemble des élèves de l'école élémentaire et du collège. Depuis la rentrée de septembre 2016, une nouvelle organisation a été mise en place. Le collège assure aujourd'hui la fourniture des repas des collégiens. Cette convention que je vous demande d'approuver fixe le fonctionnement de l'office partagé et définit précisément l'organisation entre les deux équipes. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Geneviève. La commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT ?

M. THIÉRIOT. Conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Y a-t-il des questions ? Non. Je la soumets au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

N° 5/07

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 5/07. Il s'agit de l'avenant numéro 6 à la convention-cadre de partenariat avec le centre régional de documentation pédagogique portant sur les modalités financières de soutien à l'action du CDDP de Seine-et-Marne. Geneviève SERT.

Mme SERT. Le Département avait signé pour six ans, à partir de 2010, avec le centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Créteil au titre du fonctionnement de son antenne locale. Cette convention prévoit la signature, chaque année, d'un avenant. L'avenant 6 établit cet engagement financier pour 2016 à 32 000 euros en fonctionnement, prenant ainsi en compte la décision du Conseil départemental que nous avons votée lors du budget primitif 2016 qui consistait à cesser de financer Canopée 77 à compter de la fin de l'année scolaire 2015-2016. Ce qui veut dire que l'on donne 32 000 euros entre janvier et fin juin.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Geneviève. Pour la commission des finances, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Avis conforme.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Monique DELESSARD.

Mme DELESSARD. Madame la Présidente, peut-être dire que c'est un peu dommage puisque ce centre devait s'occuper, normalement, de la formation des enseignants qui aujourd'hui, ont pu bénéficier de l'aide de l'État au niveau de l'informatique. Des enseignants avaient été nommés pour s'occuper de la formation des enseignants. Ils ne pourront pas le faire si la subvention est annulée.

Mme SERT. Nous l'avions annoncé au mois de décembre, que l'on arrêta ce financement. Voilà. Dans le cadre des difficultés financières du Département, ce sont des choix qui ont été faits parce que cela ne semblait pas de notre compétence.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Huit votes contre. Donc, l'opposition.

N°7/01

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Nous passons aux rapports des finances. Le 7/01. L'adhésion du Département de Seine-et-Marne à l'association Ile-de-France Europe. Jean-Louis THIÉRIOT va nous le présenter.

M. THIÉRIOT. Notre Département souhaite rejoindre l'association IDFE qui est l'agence créée depuis de longues années par la région Ile-de-France pour promouvoir l'action de la Région et des départements d'Ile-de-France auprès de l'Europe et surtout pour bénéficier au mieux des fonds européens. Notre institution s'était retirée d'IDFE, car nous n'en voyions aucun retour concret sur investissement. Aujourd'hui, une nouvelle politique est lancée par IDFE. Elle nous a permis notamment d'obtenir un certain nombre de subventions liées au collège de l'Arche Guédon et surtout l'engagement pour l'avenir d'avoir un référent mis à la disposition du Département pour que la Région aide à la présence pour les financements européens de notre Département. Et surtout, que nous soyons corédacteurs et acteurs des appels à projets dans le cadre des plans FEDER et FEADER. Dans ces conditions, nous souhaitons que notre Département adhère à nouveau à cette institution Ile-de-France Europe.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci, Jean-Louis. Il ne prendra pas part au vote. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Vincent ÉBLÉ.

M. ÉBLÉ. Oui, Madame la Présidente. Tout d'abord, je voudrais observer que si les élus des groupes d'opposition quittaient la séance, vous n'auriez plus le quorum. Petite observation comme ça, en passant.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. C'est de bonne guerre.

M. ÉBLÉ. Ce n'est pas de bonne guerre. C'est juste une réalité arithmétique. Je tenais à le souligner. Sans doute nos dispositifs de pénalisation financière sont insuffisants puisque, manifestement, ça ne conduit pas un certain nombre de nos collègues à considérer la séance comme un moment essentiel de l'exercice de leur mandat. Mais, enfin, chacun balayera devant sa porte. Par ailleurs, sur le sujet du mémoire qui nous est soumis, et pour faire référence au précédent où il nous a été répondu « on l'avait déjà annoncé » comme l'a dit Geneviève SERT. Là aussi, vous aviez annoncé que l'on allait cesser de subventionner, mais on revient en arrière. Donc, je vois qu'il est possible – c'est d'ailleurs assez fréquent maintenant dans cette assemblée – que vous reveniez sur des décisions que vous aviez portant vous-mêmes proposées pour prétendument recouvrer un équilibre budgétaire qui aurait été malmené. Mais, je vois que sur un certain nombre de dispositifs, il est néanmoins possible de revenir en arrière, mais pas sur d'autres. Dont acte.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Vincent d'être revenu en séance pour nous dire que nous n'étions pas tous présents, parce que vous étiez absent un bon petit moment, là – je vois bien – maintenant je vais laisser – vous n'étiez pas là, mais vous êtes revenu à temps pour nous dire que n'étions plus assez nombreux.

M. ÉBLÉ. Oui, mais il y avait le quorum.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Si vous faites le quorum, merci, merci.

M. ÉBLÉ. 100 % de présents et si vous voulez vraiment.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Ce n'est pas toujours le cas.

M. ÉBLÉ. On peut le faire, donc une absence de quelques instants à la porte. Une absence durable d'un certain nombre de vos collègues qui ne vient pas à notre quorum, excusez-moi ce n'est pas de notre nature.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Mais je vous fais remarquer juste que vous venez nous dire que nous avons des absents alors que vous-même étiez absent quelques minutes auparavant.

M. ÉBLÉ. Vous avez des absents, c'est de votre responsabilité en tant que majorité.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Ça y est. Nous sommes... Arnaud DE BELENET, rentrez-nous sommes...

M. ÉBLÉ. Si cela peut vous faire plaisir, on peut sortir. Avec la majorité qui...

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Donc sur le sujet, nous nous occupons sur ce mémoire...

M. ÉBLÉ. Moi, je l'ai tenu 11 ans avec un élu de la majorité politique ou deux, 11 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Alors d'où nous allons donner la parole à Jean-Louis THIÉRIOT qui souhaitait répondre sur le sujet qui nous occupe à savoir cette délibération sur l'adhésion du Département à l'association Île-de-France – Europe.

M. THIÉRIOT. Oui, simplement le Département n'a pas renouvelé son adhésion en 2015. Il n'est pas question de revenir sur l'adhésion 2015. Donc, par conséquent ce qui avait été acté en son temps a bien été tenu. Après, la question je vois que la présence de Monsieur ÉBLÉ dans l'hémicycle ne signifie pas nécessairement qu'il écoute les réponses que l'on apporte à ces questions, mais ça ce n'est pas très grave. Simplement nous avons évalué l'intérêt ou non d'IDFE. La réponse a été qu'il s'avérait que ça avait un intérêt pour notre institution et que par conséquent la décision a été prise de rejoindre IDFE.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

N° 7/02

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 7/02 concerne l'attribution d'une subvention à l'union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne 2016 – au revoir, Messieurs, Dames.

M. ÉBLÉ. Je vous invite à vérifier le quorum.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. On va le faire. Ne vous inquiétez pas pour nous. Je vois que les rapports financiers ne vous intéressent pas. C'est pourtant le nerf de la guerre. Oui, oui, on va finir, ne vous inquiétez pas. On va laisser tout le monde sortir.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. L'indispensable Olivier MORIN. Merci. C'est bon ? Oui, oui – donc puisque nous avons le quorum – pile – nous allons pouvoir continuer – jusqu'à présent ça se passait bien – tu restes, ah oui ! – C'est bon, on va pouvoir continuer. Donc l'attribution d'une subvention à l'union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne pour 2016. Je vais demander à Céline en l'absence d'Anne-Laure de vouloir nous le présenter. Merci.

Mme NETHAVONGS. Oui, effectivement. Il vous est proposé dans cette délibération donc d'attribuer une subvention de 25 000 euros pour l'année 2016 pour soutenir les actions de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne et notamment en faveur des jeunes sapeurs-pompiers pour leur dépense relative à l'aide pédagogique, la logistique et les divers équipements. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Céline. Y a-t-il des commentaires ? Non. Je vous remercie. Pas de prises de parole, on va passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Voilà, merci.

N° 7/03

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le rapport 7/03 concerne le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisée. Il s'agit de la ventilation de la dotation 2016. C'est Jean-Louis THIÉRIOT peut-être qui nous le présente en l'absence de Brice RABASTE.

M. THIÉRIOT. Oui, il s'agit simplement d'assurer la répartition conformément au tableau qui est annexé à cette délibération de la taxe professionnelle entre les différentes communes conformément à nos obligations légales. Je ne pense pas que ça appelle de plus longs développements que cela.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. 454 communes éligibles et 36 EPCI éligibles pour une dotation totale de 11 176 744 euros. S'il n'y a pas de commentaire particulier, je vais passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? – ça m'étonnerait un peu – je vous remercie.

N° 7/04

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 7/04 - s'il vous plaît – le 7/04, il s'agit du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveur des communes de moins de 5 000 habitants. Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Il s'agit exactement de la même chose. Cette fois-ci s'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant d'un peu plus de 9 millions d'euros et je crois pour 436 communes de mémoire ou quelque chose comme ça. Je n'ai pas le rapport sous les yeux, mais je les vote de mémoire.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Jean-Louis – pardon – est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. On passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? – je suis fatiguée – Je vous remercie.

N° 7/05

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le rapport 7/05 concerne l'autorisation de recouvrement auprès de l'État des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires imputables au payeur départemental au titre de l'exercice 2015. Un rapport assez classique et c'est Cathy BISSONNIER qui nous le présente.

Mme BISSONNIER. Oui donc le délai global de paiement des contrats de la commande publique est fixé à 30 jours soit 20 jours pour leur donateur et 10 jours pour le comptable public. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires et une indemnité forfaitaire de 40 euros sont dus aux créanciers. Le montant des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire qui est acquitté en totalité par le Département de Seine-et-Marne. Toutefois, si une part de ces intérêts et indemnités est imputable au comptable public, le Département est en droit d'en demander le remboursement par l'État.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Cathy. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

N° 7/06

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le rapport 7/06 concerne une garantie d'emprunt en faveur de l'ASA d'HLM Logivam pour le réaménagement d'une partie de la dette de l'organisme auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. Le rapporteur étant Vincent ÉBLÉ, Jean-Louis THIÉRIOT va nous le résumer. Le 7/06.

M. THIÉRIOT. Oui, oui. Le 7/06, je n'ai pas le rapport sous les yeux. Il s'agit simplement d'un – voilà – il s'agit simplement d'une garantie d'emprunt pour la société HLM Logivam comme notre institution le fait régulièrement. Je suis désolé, je n'avais pas prévu d'être rapporteur sur ce dossier, donc je n'avais pas fait sortir l'extrait papier. Je pensais que les rapporteurs resteraient présents jusqu'à la fin de la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Jean-Louis. Nous pouvons passer au vote puisqu'effectivement il n'y a rien de particulier sur ce... sur cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 7/07

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Encore une garantie d'emprunts en faveur de la SA d'HLM logement francilien. Acquisition en Vefa de 33 logements à Lieu-Saint. Céline qui le rapporte. Commission des finances.

Mme NETTHAVONGS. Oui donc là effectivement, c'est une garantie d'emprunts en faveur d'un programme d'acquisition prévu par la société HLM logement francilien donc dans le cadre de ce programme, donc la SA d'HLM devrait emprunter 4 121 648 euros. Et donc la garantie départementale serait limitée à hauteur de 40 % des emprunts, voilà.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Céline. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

N° 7/08

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Le 7/08, encore une garantie d'emprunts en faveur cette fois de la SA d'HLM Logivam pour l'acquisition en VEFA de 7 logements à Esbly. Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Oui donc presque tout déjà a été dit.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Oui.

Mme BISSONNIER. Donc 7 logements, Rue Jules Lopard à Esbly. Afin de financer cette opération, la société a souscrit deux emprunts PLS d'un montant global de 922 046 euros auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. En application des modalités d'attribution d'une garantie départementale instaurée par la délibération numéro 7/02 du 30 septembre 2011, il est proposé que la garantie apportée s'élève à 56 % des emprunts représentant un capital de 516 345 euros et 76 centimes.

Mme LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE. Merci Cathy – pardon – merci, Cathy. Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Non, c'était donc notre dernier rapport, notre dernière délibération. Je vous remercie pour votre participation active et je vous souhaite un bon week-end. À bientôt. Merci.

La séance s'achève à 16 heures 06.